

UNIVERSITE ABDERRAHMANE MIRA DE BEJAIA
Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des sciences de gestion
Département des sciences commerciales



Mémoire préparé pour l'obtention du diplôme de Master
Option : *Finance et commerce international*

Thème :

**Contribution des PME algériennes au
commerce extérieur**

Etude de cas de la wilaya de Bejaia

Présenté par :

Melle MERZOUK Samira

Mr HAMITI Zahir

Sous la direction de :

Dr BOUKHEZER-HAMMICHE Nacira

Maitre de conférences. FSESCSG. Béjaia

Devant le jury composé de :

President: Mr IDIR Mohamed

Examineur: Mr AMGHAR Malek

Promotion juin 2013

Remerciements

Avant tout, nous remercions dieu le tout

*Puissant de nous avoir donné la force d'accomplir ce travail et
de le mener jusqu'au bout ;*

Nous commençons bien particulièrement

*Dr Boukhezzer Nacira notre promotrice qui a accepté de
nous encadrer et de nous suivre durant tout notre parcours et
qui n'a cessé de nous orienter ;*

Nos remerciements vont aussi à toutes les personnes qui ont

Contribué de près ou de loin à la réalisation de ce

Travail.

Dédicace

Je dédie ce modeste travail à mes parents ; à ma mère qui a veillé les nuits et sacrifié sa vie pour mon bien-être, et mon père puisse ce modeste travail constituer une légère compensation pour tous les nobles sacrifices que tu t'es imposés pour assurer mon bien-être et mon éducation.

A mes frères : Karim, Kaci, Sofiane, Hakim et a mes sœurs : Fatiha, Hakima, qu'ils acceptent ma profonde gratitude pour leurs encouragements et leurs valeureuses aides.

A mes adorables neveux : Massi, Rayane.

A tous mes amis qui m'ont soutenue.

A tous ceux qui m'ont aidée encouragée, conseillée, et tous ceux que j'aime.

Samira

Dédicace

Je dédie ce modeste travail à mes parents ; à ma mère qui a veillé les nuits et sacrifié sa vie pour mon bien-être, à mon père puisse ce modeste travail constitue une légère compensation pour tous les nobles sacrifices que tu t'es imposé pour assurer mon bien être et mon éducation.

A mes frères : Saïd, Athman et a mes sœurs : Fadila, Nacira, Latifa, Wardiya ; qu'ils acceptent ma profonde gratitude pour leurs encouragements et leurs valeureuses aides.

A ma femme : Chahrazad.

A tous mes amis qui m'ont soutenu.

A tous ceux qui m'ont aidé encouragé, conseillé.

Zahir

Sommaire

Introduction générale.....	1
<u>Chapitre 01</u> : La PME, concepts et définitions.....	3
Section 01 : Définitions, caractéristiques et classification des PME.....	3
1.1. Définition de la PME en Algérie.....	3
1.2. Caractéristiques des PME.....	4
1.3. Classifications des PME par domaines d'activités.....	5
1.4. Classification juridique	7
Section 02 : Les PME et leur contribution dans le développement de l'économie algérienne	9
2.1. L'évolution des PME en Algérie.....	9
2.2. La place et le rôle de la PME dans l'économie nationale et le développement locale ...	14
Chapitre 02 : Contribution des PME dans le commerce international.....	25
Section 01 ; Le processus de libéralisation du commerce extérieur en Algérie.....	25
1.1. L'évolution du cadre juridique du commerce extérieur	25
1.2. L'ouverture commerciale multilatérale et régionale de l'Algérie	34
Section 2: Les institutions de la promotion du commerce extérieur	37
2.1. Les avantages fiscaux et parafiscaux.....	37
2.2. Les organismes de soutien aux exportations hors hydrocarbures	38
2.3. Les mesures institutionnelles et douanières	39
Section 03: La part des PME dans les échanges extérieurs de l'Algérie.....	44
3.1. Evolution de la balance commercial de l'Algérie période (2004-2011)	44
3.2. Potentiel des PME Algérienne dans l'exportation Hors Hydrocarbure	50

Chapitre 03 : La stratégie des PME de la région de Bejaïa vis-à-vis d'exportation	52
Section 01 : Présentation de la région de Bejaia.....	52
1.1. Présentation géographique de la wilaya de Bejaia	52
1.2. Les infrastructures de base et les principales activités économiques.....	52
1.3. Présentation du secteur des PME au niveau la wilaya de Béjaia	57
Section 02 : Analyse des résultats de l'enquête auprès des PME de la wilaya de	
Béjaïa	61
2.1. Présentation de l'enquête du terrain	61
2.2. Présentation et analyse des résultats.....	63
Conclusion générale	76
Bibliographie.....	78
Annexes	80
Liste des tableaux	92
Liste des graphes et figures	93
Table des matières	94

Liste des abréviations

AGE	Autorisations Globales à l'Exportation
AMPEX	Aide en Matière de Promotion des Exportations
ANDI	Agence Nationale de Développement des Investissements
ANGEM	L'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit
ANSEJ	Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes
BTP	Bâtiment et travaux Publics
CACI	Chambre Algérienne du Commerce et d'Industrie
CAGEX	Compagnie Algérienne d'Assurance et de Garantie des Exportations
EPAL	Entreprise Portuaire d'Alger
EPE	Entreprise Publique Economique
FGAR	Fond de Garantie des Crédits aux PME
FMI	Fond monétaire international
FNRDA	Fonds National de Régulation et Développement Agricole
FSPE	Fonds Spécial pour la Promotion des Exportations
GZALE	Zone Arabe de Libre Echange
HH	Hors Hydrocarbure
IBS	Impôt sur les Bénéfices des Sociétés
LFC	Loi de Finances Complémentaire
ONACO	Office National de Commercialisation
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OSCIP	Office pour l'orientation, le Suivi et la Coordination de l'Investissement Privé
PAS	Programme d'Ajustement Structurel
PGE	Programme Général d'Exportation
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PROMEX	Agence National de Promotion du Commerce Extérieur
SAFEX	Société Algérienne des Foires et Exposition
SGP	Système Généralisé de Préférences commerciales
TAP	Taxe sur l'Activité Professionnelle
TPE	Très Petite Entreprise
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée

Liste des Tableaux

N°	Les tableaux	page
01	Définition des PME en Algérie	03
02	L'évolution de la population des PME en Algérie durant la période (2001-2011)	15
03	Répartition des PME privée par secteur d'activités (année 2011)	16
04	Répartition des PME publiques par secteur d'activités (année 2011)	18
05	Part des 12 premières wilayas dans la répartition des PME	19
06	Évolution de la contribution de la PME à la création de l'emploi (2005-2011)	20
07	Evolution de la contribution des PME au PIB HH (2001-2010)	21
08	Evolution de la contribution des PME à la création de la valeur ajoutée HH (2003-2010)	22
09	Evolution de la balance commerciale de l'Algérie (2004- 2011)	44
10	Evolution des principales importations de l'Algérie HH période (2004-2011)	46
11	Evolution des principales exportations de l'Algérie HH période (2004-2011)	48
12	Evolution du trafic des passagers de l'aéroport de Béjaïa	54
13	Les principales productions en 2011	55
14	Situation des zones industrielles et des zones d'activité au 31/12/2010	56
15	Répartition des PME de la wilaya de Béjaïa par secteurs d'activité et l'emploi (année 2012).	57
16	Répartition spatiale des PME privées et de l'emploi par daïra dans la wilaya de Bejaïa année 2012	59
17	Répartition des PME enquêtées par commune	62
18	Répartition des entreprises suivant leur effectif	64
19	Répartition des PME enquêtées selon le statut juridique	64
20	Répartition des PME enquêtées par secteurs d'activité	65
21	Répartition des PME enquêtées selon l'expérience professionnelle des dirigeants	66
22	Les contraintes à la création et au développement des PME dans la wilaya de Bejaïa	67
23	Caractéristiques des PME exportatrices en 2012	68
24	Le potentiel des PME exportatrice dans les nouveaux créneaux	70
25	Les principaux obstacles entravant la démarche d'exportation	70
26	Les contraintes des PME non exportatrices	71
27	Le potentiel des PME qui souhaitent d'exporter prochainement	73

Liste des graphes et figures

N⁰	Les figures	Page
01	L'évolution de la population des PME en Algérie durant la période (2001-2011)	15
02	Répartition des PME privée par secteur d'activités dominant (année 2011)	17
03	Répartition des PME publiques par secteur d'activités (année 2011)	18
04	Évolution de la contribution de la PME à la création de l'emploi, Période (2005-2011)	20
05	Evolution de la contribution des PME au PIB par secteur juridique HH (2001-2010)	21
06	Evolution de la contribution des PME à la valeur ajoutée (2003-2010)	22
07	Evolution de la balance commerciale de l'Algérie période (2004- 2011)	44
08	Evolution des principales importations de l'Algérie HH période (2004-2011)	46
09	Répartition des PME enquêtées par commune	63
10	Répartition des PME enquêtées selon le statut juridique	65
11	Répartition des PME enquêtées par secteurs d'activité	66
12	Les différents obstacles entravant la démarche d'exportation des PME	71

Introduction générale

Les petites et les moyennes entreprises (PME) jouent un rôle fondamental dans le processus de développement économique et social d'un pays. La flexibilité de leurs structures et leurs capacités leur permettent une meilleure adaptation aux pressions multiformes de l'environnement économique. Elles se caractérisent par leur aptitude à assurer une intégration économique et le développement des régions, par les importations des technologies, et le développement de leurs stratégies, au niveau interne et externe.

Les PME disposent, certes, de l'avantage d'avoir des structures de coût de travail favorable, mais elles sont, aussi, confrontées à des carences importantes dans les domaines des technologies, de la qualité des produits, de la formation des ressources humaines, du management et des coûts de transaction, qui tracent, non seulement leur compétitivité, mais à moyen terme, leur pérennité, et voire même à court terme, leurs survie, notamment, avec la suppression des droits de douanes et l'ouverture économique.

Le développement des PME implique l'émergence de nouvelles gouvernances fondées, en particulier, sur une gestion saine et moderne avec un cadre macroéconomique incitatif favorable à la libre concurrence. Leur développement repose sur les conditions liées à leur contexte local qui est porteur, pour ces entreprises de recombinaison de cohérence et de renouvellement. Dans le contexte algérien, les autorités ont fait du développement des PME une priorité depuis les années 80, notamment, suite à la chute brutale des prix des hydrocarbures, afin de lutter contre le chômage, moderniser le tissu productif local et contenir les importations dans le cadre de la recherche d'une meilleure croissance, moins soumise aux fluctuations des hydrocarbures.

Les conditions dans lesquelles a évolué l'Algérie avec sa soumission au plan d'ajustement structurel au début de la décennie 1990, l'a poussé à entreprendre une nouvelle politique de développement, basée sur la libéralisation de l'initiative privée et le rétablissement de l'Etat dans son rôle de régulateur.

En 2001, des textes majeurs ont été adoptés, pour consacrer cette nouvelle orientation, visant à encourager le développement de l'investissement privé, national et étranger, par l'assouplissement des procédures juridiques administratives à la création d'entreprises, mais aussi des avantages et garanties divers telles les baisses fiscales, douanières, sociales, et financières significatives. En contre partie, il est attendu de ces entités, la participation au règlement du problème du chômage, la participation à l'élévation de la production nationale et la participation à réduire la facture d'importation.

Ainsi, l'objectif de notre recherche est savoir si la PME algérienne participe à l'augmentation des exportations et à l'amélioration de la richesse nationale hors hydrocarbures, après les politiques adoptées par le gouvernement pour leur soutien et leur développement?

Pour répondre à cette problématique, nous essayerons d'apporter un traitement aux questions suivantes :

- Dans quelle mesure elle participe à la satisfaction de la demande nationale, et à la baisse des importations?
- quelle est sa part dans la balance commerciale du pays?

Nous partons des hypothèses que la part des PME algériennes dans le commerce extérieur total, reste faible et l'importance des exportations de l'énergie (hydrocarbure, gaz...) couvrent les besoins en importation et le déficit de la balance commerciale.

Les PME du moins dans la situation actuelle, ne peuvent pas faire face à leurs concurrents étrangers.

Aussi, la demande en Algérie qui prend le chemin de progression, devrait stimuler l'activité des PME qui reste limitée, ce qui perpétue le recours à l'importation avec tous les désagréments que cela implique sur l'économie.

Pour répondre à ces questions, nous comptons procéder par une étude descriptive, analytique, et statistique basée sur des données des divers organismes en relation avec l'investissement en générale, et la PME en particulier. Elle sera doublée d'une enquête par questionnaire auprès des PME de la région de Béjaia effectuant des opérations d'exportation.

Pour y parvenir, nous structurerons notre travail en trois principaux chapitres. Le premier fera un rappel des notions générales liées à la PME, ainsi que son importance dans l'économie. Le deuxième reviendra sur l'évolution de la place de la PME dans la réglementation algérienne des investissements ainsi que sa place dans l'économie nationale. Quant au troisième, il s'intéressera à la stratégie de développement des PME de la région de Béjaia, notamment concernant l'activité d'exportation, à travers l'analyse des données de l'enquête.

Chapitre I : La PME, concepts et définitions

Les PME constituent l'élément indispensable à l'intégration et à la diversification économique, mais aussi, la principale source de croissance économique, de dynamisme, de flexibilité, de richesse, d'emplois et moteur de progrès socioéconomique.

Dans ce chapitre, nous tenterons de cerner en premier lieu, la notion de PME d'une manière générale. Nous présenterons par la suite, ses caractéristiques avant de faire un bref rappel de la politique industrielle de l'Algérie et du cadre réglementaire et législatif régissant le secteur privé depuis l'indépendance à nos jours. Nous détaillerons aussi, les instruments de régulation et de contrôle du secteur privé, utilisé par l'Etat à cette époque et enfin, nous analyserons la place des PME dans la mutation de l'économie algérienne.

Section 01 : Définitions, caractéristiques et classification des PME

Malgré l'importance de la PME, on n'est pas encore arrivé à lui donner une définition standard et complète. En effet, il existe plusieurs définitions qui varient selon les pays et selon les critères ou les normes prises en considération. Ces critères sont d'ordres quantitatifs et qualitatifs, tel que le chiffre d'affaires, le bénéfice, l'effectif..., pour obéir à des impératifs d'efficacité.

1.1. Définition de la PME en Algérie

Avant 2001, il n'existait pas de définition officielle de la PME en Algérie, et l'Office National des Statistiques (ONS) considérait comme PME, toute entreprise de production de biens et de services employant de 1 à 250 personnes. Jusqu'à l'adoption de la loi d'orientation sur la promotion de la PME en décembre 2001¹, l'Algérie retient comme définition des PME, celle adoptée par l'Union Européenne en 1996² qui a fait l'objet de recommandations à l'ensemble des pays membres.

Une définition reprise par la loi n°01-18 du 12 décembre 2001, portant loi d'orientation sur la promotion de la PME dans son article 04, qui se base sur l'effectif, le chiffre d'affaires, le total du bilan annuel et aussi sur le critère d'indépendance. En effet, la PME, quelque soit son statut juridique, est définie comme étant une entreprise de production des biens et des services employant de 1 à 250 personnes, dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas le 2 milliards de Dinars, ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 500 millions de Dinars, et qui respecte le critère de l'indépendance. De cette définition globale, des catégories intermédiaires d'entreprises sont tirées, comme le synthétise le tableau (01) qui suit.

Tableau N° 01 : Définition des PME en Algérie

Catégorie d'entreprise	Effectif	Chiffre d'affaires annuel (DA)	Total bilan annuel (DA)
Moyenne entreprise	50 à 250	200 millions à 2 milliards	100 à 500 millions DA
Petite entreprise	10 à 49	moins 200 millions DA	moins 100 millions DA
Très petite entreprise	1 à 9	moins de 20 millions DA	moins 10 millions DA

Source : Loi d'orientation sur la promotion de la petite et moyenne entreprise, journal officiel N°77 du 15/12/2001.

¹ Loi 01-18 du 12 décembre 2001 portant orientation et promotion de la PME, Journal officiel N° 77 du 15/12/2001.

² Projet de rapport : pour une politique de développement de la PME en Algérie. C N E S, Alger, 2002, pp.14-15.

La moyenne entreprise : est définie comme une entreprise employant 50 à 250 personnes et dont le chiffre d'affaires est compris entre 200 millions et 2 milliards de Dinars ou dont le total du bilan annuel est compris entre 100 et 500 millions de Dinars.

La petite entreprise : est définie comme une entreprise employant de 10 à 49 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 200 millions de Dinars ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 100 millions de Dinars.

La très petite entreprise (TPE) : est comme une entreprise employant de 1 à 9 employés et réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 20 millions de Dinars ou, dont le total du bilan annuel n'excède pas 10 millions de Dinars.

Quant au critère d'indépendance, il signifie que le capital ou les droits de vote ne doivent pas être détenus à 25% et plus, par une autre entreprise ou conjointement par plusieurs autres entreprises ne correspondant pas elles-mêmes à la définition de PME. En outre, cette loi constitue un cadre juridique qui précise l'importance de la PME et les conditions d'appui et d'aide par les différents organismes³.

1.2. Caractéristiques des PME

Les PME se distinguent des autres catégories d'entreprises par des atouts et avantages qui poussent les créateurs à les préférer, mais aussi des insuffisances qui en réduisent l'intérêt.

1.2.1. Les atouts des PME

Les PME sont dotées d'un bon nombre d'atouts qu'elles peuvent mettre en avant pour en tirer le maximum d'avantages. Il s'agit notamment de l'adaptabilité, la maîtrise des coûts, la pratique du terrain, la concentration de l'effort, et la facilité et rapidité de prise de décision.

A. L'adaptabilité : La taille de ces entreprises leur permet d'adopter des modes de gestion beaucoup plus réactifs, ce qui les rend beaucoup plus flexibles que les grandes entreprises et ceci dans la mesure où, d'une part, elles peuvent s'implanter dans le secteur à forte croissance, et d'autre part, elles peuvent gagner des parts de marché dans certains secteurs en voie de récession.

De plus, certaines parviennent à bénéficier d'une notoriété régionale incontestable, ce qui favorise une évolution en harmonie avec les marchés sur lesquelles elles se situent.

B. La maîtrise de certains coûts : Leurs coûts salariaux sont beaucoup moins élevés que dans les grandes entreprises. Les PME et surtout les petites entreprises, ont mieux réussi que les grandes entreprises, à gérer leur force de travail sur le plan quantitatif ; elles parviennent à mieux ajuster les salaires et les effectifs et, surtout, à mieux moduler l'emploi en fonction des variations de la demande.

C. La pratique du terrain : Ces entreprises ne possèdent pas une structure commerciale de même envergure que les grandes entreprises donc elles ont moins de niveaux hiérarchiques entre le patron et les employés. Cependant, l'information est moins dispersée et moins déformée, la perception et les besoins plus finis. Le dirigeant est donc en mesure de faire le

³ Abedou. A, et al, (2006), « De la gouvernance des PME : regard croisés France-Algérie », Ed. Harmattan, France, p.116.

diagnostic global de l'entreprise et choisir les remèdes qui renforcent sa position concurrentielle.

D. La concentration de l'effort : La faible diversification place l'entreprise en situation de dépendance plus importante, ce qui en augmente le risque.

En contre partie, le dirigeant n'aura qu'un marché à prospector et plus généralement, qu'un segment spécifique du marché à bien connaître. Il doit avoir une vision nette, être aussi capable de prévoir les évolutions, prendre les mesures qui permettent de réaliser la meilleure adéquation du produit sur le marché. Cependant, il ne faut pas négliger de pousser plus loin l'examen, et étudier les segments voisins sur lesquels la PME peut détecter des possibilités de débouchés, ou d'expansions nouvelles, mais également des menaces pour sa propre exploitation.

E. La rapidité de la prise de décision : La souplesse dont jouit la PME, lui confère une réactivité très vive face aux conjonctures économiques, et peut par conséquent, modifier sa stratégie de production et/ou sa politique de commercialisation. Il est à signaler que les coûts de développement d'une PME sont vingt quatre (24) fois moins importants que ceux d'une grande entreprise⁴.

1.2.2. Les faiblesses des PME

Les PME souffrent de faiblesses d'ordre organisationnel ou financière, qui ralentissent considérablement leurs expansions.

A. La perte de l'autonomie : l'autonomie reste pour un bon nombre de PME très relative. En effet, une majorité s'oriente vers la sous-traitance, évitant ainsi, de se frotter aux grands groupes⁵.

B. La fragilité de leurs structures financières : la majeure partie du temps, les PME présentent des bilans caractérisés par l'importance des postes à court terme.

C. Le manque de notoriété : Les PME sont, en général, peu connues aussi bien du public que des éventuels partenaires de l'entreprise (fournisseurs, clients, administration, banque...), ce qui leur vaut un manque de confiance envers elles, et un formalisme stricte dans leurs relations communes.

D. La difficulté de se procurer des ressources financières et humaines : la sous-capitalisation, ses indicateurs financiers souvent insuffisants et son manque de notoriété font de la recherche de financement au profit des PME, un exercice laborieux relevant parfois de l'exploit.

1.3. Classifications des PME par domaines d'activités

Le secteur des PME contient de multiples approches, ce qui fait que pour les concevoir et mieux les connaître, il a été procédé à leur classification selon les différents domaines

⁴ Projet de rapport: pour une politique de développement de la PME en Algérie. C N E S, Alger, 2002, pp.17-18.

⁵ Battini, P, (2000), « Capital risque ; mode d'emploi, 2^{ème} Edition d'Organisation », Paris, P.73.

d'activité, qui peuvent être hiérarchisés soit selon les produits et services fabriqués sinon, selon l'orientation de l'entreprise.

1.3.1. Classification suivant la nature des produits

Ce mode de classification éclate les PME dans les domaines d'activités en trois catégories distinctes. Il s'agit des PME de production des biens de consommation, des biens intermédiaires, ou alors des biens d'équipements.

A. Les PME de production des biens de consommation : Nous retrouvons dans cette catégorie, les PME produisant les produits alimentaires, vestimentaires, textiles, les produits de bois, de liège, de cuir, les tabacs et certains produits chimiques. La production de ces biens recouvre les activités d'industries alimentaires, de transformation agricole, du textile et cuir, et celles du papier et livre.

B. Les PME de production des biens intermédiaires : Ce type de production rassemble les biens tels que les articles ménagers, articles de quincailleries, les produits d'entretien, boulonnerie et visseries, électricité industrielle, matériaux de construction... Cependant, les PME qui sont chargées de produire ces biens sont celles relevant des industries électriques et mécaniques, de transformations, et des matériaux de constructions.

C. Les PME de production des biens d'équipements : Ce sont généralement les PME qui produisent des équipements simples qui, dans le cas des pays en voie de développement, consistent en un processus qui, partant de réparations, conduit à la constitution d'ensembles simples, à partir des pièces importées, puis à l'exécution sur place de pièces et sous-ensembles. La gamme des biens d'équipements offerte par ces entreprises est moins étendue que les précédentes⁶.

1.3.2. Classification selon l'orientation des PME

Dans cette optique, le domaine des PME est subdivisé en deux grandes catégories d'industries, à savoir; l'activité artisanale et les métiers traditionnels, et les PME de la grande industrie.

A. Les métiers artisanaux et traditionnels : Ce genre d'entreprise couvre les entreprises de petite et moyenne dimension, orientées vers la vie quotidienne. Elles se caractérisent par leur production qui couvre généralement l'intégralité des biens de consommation qui ont un caractère traditionnel; soit de production d'huile végétale, papier, objets en cuivres... etc., soit tous les objets de consommation liés à la vie courante. Une autre caractéristique de cette catégorie est l'ancienneté de leurs équipements.

B. Les PME dans la production moderne : Ce genre d'entreprise est celui où les activités sont interdépendantes à l'industrie nouvelle ou moderne, qui peut se répartir en PME spécialisées dans la sous-traitance, et les PME auxiliaires. Les premières ont une activité entièrement orientée vers les besoins des grandes entreprises notamment industrielles, et se développent suivant des relations d'interdépendance avec celles-ci, auxquelles elles

⁶ Sellami, A, (1985), « Petite et moyenne industrie et développement économique », Ed. ENL, Alger, pp.43-45.

fournissent nombre de leurs consommations intermédiaires sur la base de liens variables⁷. Cette pratique est généralement avancée dans les industries des pays capitalistes.

Quant aux secondes, elles traduisent une certaine division du travail entre les grandes entreprises et les PME dans la production des biens relevant de la grande industrie. L'adjectif auxiliaire correspond soit à une situation de concurrence, soit à une situation de complémentarité avec la grande industrie. Dans le premier cas, il s'agit de PME qui, avec parfois de technologie plus simples, produisent des biens de tout genre, concurrents à ceux de la grande industrie, ou des biens modernes dont la production en petite série est préférable. Alors que dans le second cas, il s'agit de PME transformatrices des produits issus de la grande industrie.

Elles se situent en grande partie au bout de la chaîne de la division technologique et leurs produits sont destinés à la consommation.

1.4. Classification juridique

Les formes revêtues par les entreprises classées suivant le caractère juridique sont diverses. On distingue les entreprises privées, les entreprises publiques et les entreprises coopératives.

1.4.1. Les entreprises privées

Les entreprises privées se caractérisent juridiquement par la propriété du capital qui relève d'une famille, d'une personne ou d'une association de personnes. Cette hypologie distingue:

A. Les entreprises individuelles : Sa constitution est facile, elle présente toutefois, des risques importants, dans la mesure où il n'y a pas de séparation entre les biens de l'entreprise et ceux du propriétaire.

B. Les sociétés au nom collectif (S.N.C) : elle se compose d'un groupe d'associés ; tous responsables indéfiniment du passif social, c'est-à-dire, qu'ils sont tenus de régler les dettes de la société à ses créancières sur leurs propre patrimoines indépendamment de leurs apports. Elle présente des caractéristiques qui favorisent essentiellement le développement de PME, à savoir:

- La constitution qui autorise l'apport des associés en industrie, la non libération immédiate des parts sociales souscrites au profit de l'entreprise, la possibilité de constitution à partir de la réunion d'un nombre d'associés qui soit au moins égal à deux et l'inexistence d'un capital social minimum exigible pour la constitution constituent une opportunité pour un groupe de personnes voulant créer une PME.
- La responsabilité solidaire et infinie des associés vis-à-vis des tiers, augmente la possibilité d'obtention de crédits bancaires par une PME qui, à priori, souffre d'un manque de garanties de remboursement devant les institutions financières bancaires; comme elle peut constituer une opportunité pour les sociétés du capital-investissement, si les associés désirent ouvrir le capital et la transformation du statut juridique.

⁷ NANA, H, (2003), « Contribution de la PMI au développement de la Wilaya de Bejaia durant la période 1990-2001 », Mémoire de magister, Option : Gestion du développement, FDSE, université de Bejaia, p.22.

C. Les sociétés à responsabilité limitée (SARL) : comme pour les associés de la société anonyme, les associés d'une SARL sont responsables à concurrence de leurs apports. L'incapacité, ou la faillite d'un associé n'entraîne pas la disparition de ce type d'entreprise. Les parts sociales ne sont pas négociables et ne sont cessibles que dans certaines conditions très strictes; ce qui les rapproche des sociétés par intérêts. La SARL comporte minimum deux associés et maximum cinquante.

D. Les entreprises unipersonnelles à responsabilité limitée (EURL) : une variante particulière de la société à responsabilité limitée. Elle est constituée par une seule personne (physique ou morale) : et permet à l'entrepreneur individuel de ne pas engager la totalité de son patrimoine personnel.

Eu égard aux avantages que présentent les deux dernières formes d'entreprises en termes de souplesse de fonctionnement et de simplicité dans la constitution et de transfert des parts sociales, elles semblent être le choix de prédilection pour la création des PME/ PMI.

1.4.2. Les entreprises publiques

Les entreprises publiques sont celles où tout ou partie du capital et du pouvoir de décision appartient à une collectivité publique (Etat, collectivité locale...). Ces entreprises opèrent dans des activités productives marchandes et dont le nombre tend aujourd'hui à se réduire avec la mise en œuvre de programmes privatisation, ont des objectifs variés en fonction de leur situation. On distingue :

A. Les établissements publics : Ils ont une personnalité morale et un budget autonome. Dirigés par un conseil d'administration et un directeur générale, ces dits établissement publics peuvent être des hôpitaux, universités, écoles et peuvent avoir un caractère d'établissements publics à caractère industriel ou commercial.

B. Les sociétés d'économie mixte : sont des sociétés anonymes à capitaux publics et privés.

1.4.3. Les entreprises coopératives

Les entreprises coopératives peuvent être des entreprises collectives dont les membres associés sont à égalité de droit et d'obligations, et mettent en commun travail et capital pour satisfaire leur besoins sans dépendre du marché. Leur objectif premier n'est pas forcément la maximisation du profit et leurs activités se déploient dans nombreux secteurs tels que production, l'artisanat, le commerce détail, les assurances et les BTP.

Après cette présentation des caractéristiques générales des PME, nous passerons dans la section suivante à l'étude des PME en Algérie, en nous intéressant à leur contribution au développement de l'économie du pays.

Section02:Les PME et leur contribution dans le développement de l'économie algérienne

Les PME constituent la base du tissu économique et participent de manière positive à la croissance économique, à la création d'emplois et aux développements national et local. Les pouvoirs publics, conscients du rôle important que joue cette catégorie d'entreprise, n'ont pas manqué de lui apporter l'appui nécessaire à leur promotion, pour mieux exploiter son potentiel et combler ses faiblesses.

2.1. L'évolution des PME en Algérie

Depuis une vingtaine d'années l'Algérie vit une transformation radicale de son environnement économique induit par le passage de l'économie administrée à l'économie de marché. Cette section s'articulera autour de deux principaux axes. Dans le premier, nous allons placer la PME dans son contexte historique, et dans le second, présenter les principales lois qui ont marqué le secteur de la PME.

2.1.1. Quelques repères historiques

Après l'indépendance, l'évolution des PME en Algérie était très lente sans disposer d'une infrastructure adaptée ni d'aucune expérience historique acquise. Globalement deux périodes bien distinctes ont caractérisées l'évolution de ces PME.

La première qui a duré depuis l'indépendance jusqu'en 1988, a été distinguée par une réglementation portée essentiellement sur la limitation de l'expansion de la PME privée, quant à la seconde, entamée à partir de 1988, elle a eu pour effet, la mise en place de stimulants quant à la promotion de la PME et sa relance dans le cadre de l'initiative privée.

A. La période de l'indépendance à 1988

Le secteur des PME était composé essentiellement de petites entreprises confiées aux comités de gestion après le départ de leurs propriétaires étrangers ; elles furent intégrées dans le patrimoine de la société. Le premier code d'investissement N° 63-277 du 27 juillet promulgué en 1963, n'a eu qu'un faible impact sur le développement des PME, en termes de mobilisation du capital national et étranger. Ce code qui concernait pourtant le secteur privé national, ne prévoyait pas réellement de faire participer ce dernier dans les branches de production. En effet, malgré les quelques avantages que ce code a apportés en faveur du secteur privé, il est resté contraint par des obstacles liés notamment à l'instabilité politique durant cette période et la conjoncture économique défavorable.

Durant cette période la PME privé en particulier, constituait un des acteurs économique mal perçu par l'Etat, et souvent paralysé par des mesures restrictives mises en place.

Le nouveau code d'investissement de 1966, définissait un statut à l'investissement privé national, mais prévoyait aussi, le monopole de l'Etat sur les secteurs économiques vitaux et rendait obligatoire l'agrément des projets privés par une Commission National des Investissements (CNI) sur la base des critères sélectifs. Toutefois, les conditions d'agrément étaient tellement complexes qu'elles ont aboutit à discréditer la CNI.

La promulgation d'un nouveau texte législatif relatif à l'investissement économique privé national à travers la loi N°82-11 du 21/08/1982, avait permis aux PME de bénéficier de certaines mesures notamment le droit de transfert nécessaire pour l'acquisition des équipements et des matières premières, et l'accès, même limité, à l'importation, avec l'Autorisation Globales d'Importation (AGI), ainsi qu'au système des importations sans paiement.

Cependant, ce nouveau dispositif, continuait à renforcer certains obstacles à l'expansion du secteur de la PME privé particulièrement à travers :

- La procédure d'agrément rendu obligatoire pour tout investissement (ce qui constituait en fait, une régression par rapport au code de 1966) ;
- Le financement par la banque est limité à 30 % du montant des investissements agréés ;
- Les projets d'investissements ne devaient pas excéder 30 million de DA pour la création de Sociétés à Responsabilité Limité (SARL) ou par Actions (SPA) et 10 millions de DA pour la création d'entreprises individuelles ou en Nom Collectif (SNC).

La création de l'Office pour l'Orientation, le Suivi et la Coordination de l'Investissement Privé (OSCIP) en 1983, sous la tutelle du ministère de la planification et de l'aménagement du territoire, avait pour missions principales d'orienter l'investissement privé national vers des activités ou régions susceptibles de répondre aux besoins du développement, et assurer sa complémentarité avec le secteur public, et d'en favoriser une meilleure intégration dans le processus de la planification.

Avec le code d'investissement de 1982 et la création de l'OSCIP, le secteur privé, pour la première fois depuis l'indépendance, s'est vu reconnaître un rôle à jouer dans la concrétisation des objectifs de développement nationaux. Le nombre des PME privées est passé durant la période 1982 à 1984, de près de 104 à 642⁸ PME, suite à la promulgation du code 82-11, qui précise d'une façon détaillée les champs d'intervention du secteur privé, et apporte plus d'éclaircissements concernant l'agrément, et l'ouverture d'autres domaines d'activités pour le privé dans le BTP, la pêche, la prestation de service et transport, et cela en dépit de quelques limites qui ont continué à entraver l'essor du privé.

B. La période d'après 1988

Le passage à l'économie de marché a ouvert un nouvel horizon aux entreprises. Ce passage est consacré avec le nouveau cadre législatif qui est mis en place et des réformes structurelles visant la promotion des PME, par l'assouplissement de la législation qui a été graduellement entamé à partir de la loi N°88-25 du 19 juillet 1988, relative à l'autonomie des entreprises, qui libère le plafond de l'investissement privé et ouvert à ce dernier d'autres créneaux.

Ce changement a été élargi pour toucher le secteur bancaire, car il constitue aussi l'une des entraves de développement des PME. Plus tard, en adoptant la loi relative à la monnaie et au crédit⁹, en 1990, c'est la liberté d'établissement des banques étrangères en Algérie, qui est

⁸ CNES, (2002), « Pour une politique de développement des PME en Algérie » Rapport. in wwwcnes.dz.

⁹ Loi 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit.

consacrée, ouvrant ainsi la voie au partenariat financier, la libéralisation des prix et du commerce extérieur, que renforcera le plan d'ajustement structurel, lancé en 1991, imposant de nouvelles règles de fonctionnement, à l'économie.

La liberté d'investir en Algérie, n'a été mise en œuvre qu'en 1993, par le code des investissements soutenu par le décret N° 93-12 du 5 octobre 1993, relatif à la promotion de l'investissement. Ce dernier qui instituait l'agence de promotion, soutien et suivi des investissements (APSI), montre le besoin de l'Algérie aux investissements étrangers et la volonté de changer le rôle des PME dans l'économie nationale. Ce texte consacre l'égalité de traitement entre privé et public et national et étranger. Suite à cela, la création de PME a connu un mouvement ascendant. En effet, 60% des PME existante en 2000 ont été créées après 1994, soit après l'adoption de ce code, et après l'entrée en vigueur dans le programme d'ajustement structurelle¹⁰. Ce code a eu pour but :

- ✓ La promotion de l'investissement ;
- ✓ L'égalité entre les promoteurs nationaux privés et étrangers ;
- ✓ Le délai maximal d'étude des dossiers était fixé à 60 jours ;
- ✓ Remplacement de l'agrément obligatoire par une simple déclaration pour investir.

Après 1995, les pouvoirs publics sont intervenus par l'adoption des nouvelles lois sur la privatisation des entreprises publiques, et la gestion des capitaux marchands de l'Etat, où plus de 800 entreprises ont été touchées par les mesures de dissolution.

Par ailleurs, pour donner un nouveau souffle et apporter des correctifs nécessaires à la promotion de l'investissement, le l'ordonnance N° 01-03 du 20/08/2001¹¹ intervient pour fixer le régime applicable aux investissements nationaux et étrangers réalisés dans les activités économiques de production de biens et de services ainsi que les investissements dans le cadre de l'attribution de concession et / ou de licence.

Ce régime a bénéficié aussi bien aux résidents qu'aux non résidents, en prévoyant des changements importants au régime de l'investissement en vigueur depuis 1993. En effet, en raison des résultats décevants en matières d'investissement étrangers, le législateur s'efforce de rendre plus attractif l'investissement en Algérie, en renforçant les avantages et les garanties pour les investisseurs avec la simplification des formalités administratives liées à l'investissement.

Ces textes concernent l'investissement de manière général, la PME, ont en plus, bénéficié d'une attention particulière des autorités publiques qui leur consacrent un texte spécifique à travers la loi N° 01-18 du 12/12/2001, relative à l'orientation des PME, et qui offre des mesures de facilitation et d'encouragement, dans la période de création de l'entreprise et son exploitation. Elle prévoit également, la création d'un fonds de garantie des prêts bancaires accordés aux PME (FGAR), en intégrant des mécanismes de soutien, des politiques de

¹⁰ Bouyakoob, A, (2003), PME en Algérie : quelles réalités ?, document de travail GRIOT.

¹¹ Ordonnance N° 01-03 du 20-08-2001, relative au développement de l'investissement, JORA N°47 du 22-08-2001.

formations et de gestion des ressources humaines qui favorisent l'innovation et la culture entrepreneuriale¹². Ses objectifs essentiels sont :

- ✓ Faciliter l'accès des PME aux services et avantages prévus dans le dispositif de soutien ;
- ✓ Favoriser l'implantation des sites d'accueil au profit des PME ;
- ✓ Encourager l'émergence de nouvelles PME ;
- ✓ Promouvoir le tissu des PME productives ;
- ✓ Favoriser la créativité et l'innovation ;
- ✓ Encourager l'exportation des biens et services.
- ✓ Promouvoir la diffusion de l'information sur les PME.

Avec la promulgation de la loi N° 01-18 du 12-12-2001, le nombre des PME a augmenté entre 1995 et 2001 selon les secteurs, de 542 entreprises à 5489 (agriculture et pêche), et de 16010 à 54562 (BTP). Une année après la promulgation de ce texte, le nombre des PME a enregistré une augmentation très appréciable passant de 179893 à 188564 PME, soit une évolution de 4,82%, relativement à 2001.

En 2004, les pouvoirs publics ont institué une caisse de garantie des crédits d'investissement (CGCI) destinée à résoudre le problème de financement des PME qui ont besoin de fonds qui dépasse leur capacité. Ces efforts ont été soutenus par d'autres mesures engagées après la signature de l'accord d'association avec l'Union européenne et les tentatives d'adhésion à l'OMC. Ces accords peuvent ont prévu des programmes de mise à niveau pour ces entreprises et de moderniser leur mode de gestion en vue de les préparer à affronter la concurrence des entreprises étrangères. En parallèle, un fonds de promotion de la compétitivité industrielle (FPCI) a été créé auprès du ministère de l'industrie et de la restructuration.

Les toutes dernières mesures en faveur des PME sont régies par l'ordonnance n°09-01 du 22 juillet 2009, portant loi de finances complémentaire pour 2009. En effet, le gouvernement a inscrit dans son agenda une panoplie de mesures incluant divers organismes tels que les banques, l'ANSEJ, la CNAC et l'ANGEM, à côté des allègements de la fiscalité en faveur, notamment, de la création d'emplois, de l'encouragement des PME et du développement des secteurs de l'agriculture et du tourisme.

S'agissant des mesures de soutien aux PME, cette loi consacre la création d'un fonds d'investissement, dans chaque wilaya, chargé de participer au capital social des PME créées par les jeunes entrepreneurs, sachant que la dotation globale des 48 fonds est de 48 milliards de dinars.

La PME, qu'elle soit privée ou publique, se trouve de plus en plus au cœur de la réflexion économique et de la problématique du développement dans un contexte où les maîtres mots sont ouverture, efficacité, rentabilité, discipline, visibilité, flexibilité ...

¹² Pour une politique de développement de PME en Algérie, www.pmeart-dz.org

2.1.2. Les organismes de soutien et de promotion des PME

Grace à la conjoncture économique favorable, l'Etat a pu engager une politique de grands projets de relance économique et de soutien à la croissance surtout pour la promotion des PME, acteur central dans toute économie. A ces orientations s'ajoute la création de divers organismes et des programmes pour soutenir, aider, encourager, et accompagner les PME. Le développement de cette dernière a connu un essor remarquable favorisé par les politiques incitatives en termes d'encadrement intentionnel, d'aides publiques, de réglementation et de mise à niveau. Parmi ces organismes nous citons l'Agence Nationale de Soutien d'Emploi de Jeunes (ANSEJ), l'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit (ANGEM), l'Agence Nationale de Développement des Investissements (ANDI), et le Fond de Garantie des Crédits aux PME (FGAR).

A. L'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ).

C'est une institution publique créée en 1996, à la faveur du décret présidentiel n°96-234 du 22 juillet 1996, pour se charger de:

- Soutenir, orienter et accompagner les jeunes entrepreneurs ;
- Offrir des avantages fiscaux pour les PME (exonération de TVA et abattement sur les droits de douane en phase de réalisation et exonération d'impôts en phase d'exploitation) ;
- Suivi des investissements et l'application des cahiers des charges;
- Encouragement de toute initiative visant la création et la promotion de l'emploi;
- Jouer le rôle d'intermédiaire entre les banques et les différents organismes et les entrepreneurs.
- Organisation des salons d'exposition au profit des entreprises créées.

B. Le Fonds de Garantie des Crédits aux PME (FGAR)

Face aux problèmes des garanties exigées par la banque aux PME lors d'octroi de crédit, qui parfois sont très élevées, les autorités algériennes ont créé, sous l'abri du décret exécutif N°02-373 du 11 novembre 2002 concernant la loi d'orientation sur la PME, le fond de garantie des crédits à la petite et moyenne entreprise.

Il est doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, et a pour objectif principal de faciliter l'accès aux financements bancaires à moyen terme afin de supporter le démarrage et l'expansion de la PME, en accordant des garanties de crédit aux banques commerciales, afin de compléter le montage financier de crédit. Il est aussi, chargé d'assurer le conseil et l'assistance technique en faveur des PME bénéficiaires de la garantie.

C. L'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit (ANGEM)

Elle a été créée le 16 décembre 2003, par la décision gouvernementale. Elle est présente sur tout le territoire national, et vise les projets d'investissements dont les montants varient entre 50000 et 400000 Dinars. Elle a pour objectif d'aider les nouveaux PME qui n'ont pas la capacité de gestion, et pour rentabiliser leurs activités.

D. L'Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI)

Créée en 2006, comme instrument de mise en œuvre de la politique nationale de développement de l'investissement et la PME, en constituant une précieuse source d'informations, et un centre de facilitation en tant que structure d'accompagnement, d'encadrement, d'appui et d'orientation des porteurs de projets.

Il s'agit de leur offrir un guichet unique approprié afin de les aider en matière de formalités administratives dans la phase de création de leurs entreprises et réduire le délai de création d'entreprises. Elle a pour objectifs principaux suivants :

- ✓ Définition et mise en œuvre d'un plan d'action pour le développement de la compétitivité de la PME algérienne ;
- ✓ Elaboration et exécution d'une politique nationale de mise à niveau de la PME ainsi que l'amélioration continue de la compétitivité ;
- ✓ Préparation, exécution et suivi du programme de mise à niveau de la PME ;
- ✓ Mise en place d'une banque de données de la PME.

2.2. La place et le rôle de la PME dans le développement de l'économie locale et nationale

En Algérie, qui vit une transformation radicale de son économie, la promotion de la PME constitue un des axes de la nouvelle stratégie de l'Etat, et elle est davantage considérée comme un des piliers de la croissance et du développement économique du pays.

Les PME s'érigent, aujourd'hui, en acteurs majeurs de la sphère industrielle dans la majorité des pays. Il est donc, utile d'examiner leur place et leur rôle dans l'économie algérienne et le développement local, en s'intéressant à quelques aspects macro-économiques.

2.2.1. La dynamique des PME en Algérie

En termes de densité et poids des PME dans le tissu économique, nous pouvons utiliser le critère du nombre et son évolution dans le temps, la création d'emplois, la création de richesses, pour pouvoir analyser le poids des PME dans le tissu économique. Les données que nous avons pu réunir, se concentrent sur la décennie 2000, correspondant à la période d'après la promulgation de la loi spécifique relative à la PME, cela nous permettra d'apprécier l'effet sur la dynamique de la PME.

A. L'évolution des PME en Algérie durant la période 2001-2011

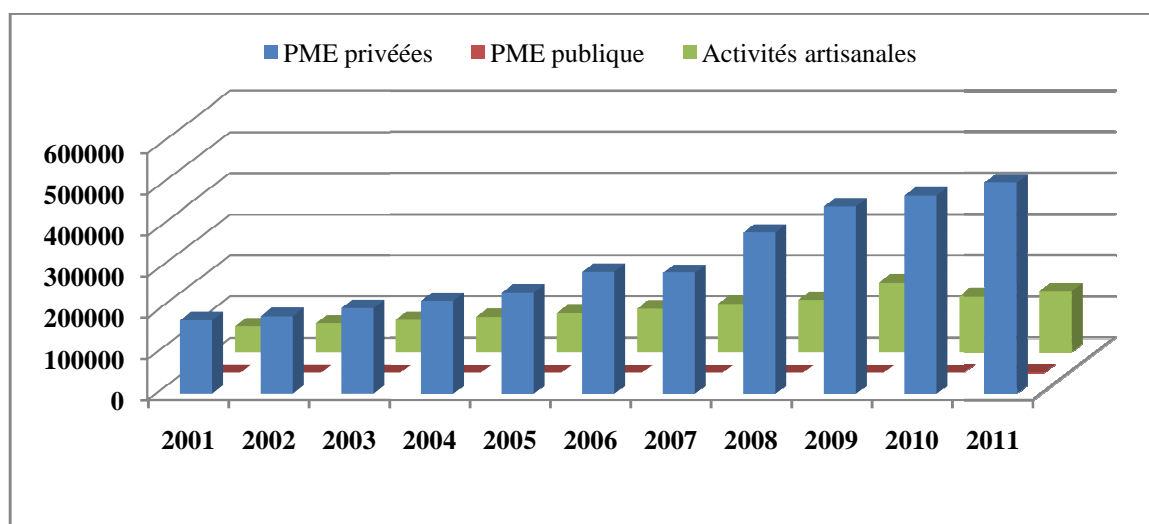
D'après ce tableau, nous constatons que les PME privées occupent une place importante dans le développement économique du pays durant cette période, elles représentent plus de 77,63% de l'ensemble de la population des PME en 2011.

Tableau N° 02 : L'évolution de la population des PME en Algérie durant la période (2001-2011)

Nature	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
PME privées	179893	189552	207949	225449	245842	296806	293946	392013	455398	482892	511856
PME publiques	778	778	778	778	874	739	666	626	591	557	572
Activités artisanales	64677	71523	79850	86732	96072	106222	116347	126887	169080	135623	146881
Total	245348	261853	288577	312959	342788	376767	410959	519526	625069	619072	659309

Source : Tableau construit à partir des données des bulletins d'information économiques et des statistiques du Ministère de la PME et de l'artisanat (période 2001-2011).

Schéma N°01 : L'évolution de la population des PME en Algérie durant la période 2001-2011



Source : Réalisé à partir des données du tableau N°02

L'examen du tableau N° 02, nous permet de constater que, le nombre des PME privées n'a pas cessé d'augmenter durant cette période, témoignant de la prédominance de cette forme d'entreprises au sein de l'économie dans la plupart des secteurs. Cette évolution est principalement liée aux mesures de facilitation et d'incitation introduites dans la loi N° 01-18 du 12-12-2001, relative à l'orientation des PME, et de manière générale, le mouvement de l'économie et d'encouragement de l'investissement à travers la création des divers dispositifs d'aide à la création d'entreprises, mais aussi, à la dissolution de quelques entreprises publiques qui se sont transformées en PME privées. Sur la période 2001-2011, à titre d'exemple, la population des PME a augmenté d'un nombre de 179893 à 511856 PME privées, soit un taux d'augmentation de 184,53%.

B. Répartition des PME privées par secteur d'activité

La répartition des PME privées (personnes morales 391.761 PME qui représentant 59,41% du total) entre les différents secteurs d'activité économique se présente comme suit :

Tableau N° 03 : Répartition des PME privée par secteur d'activités (année 2011)

N°	Secteurs d'Activités	Nombre d'entreprise	%
01	Agriculture et pêche	4.006	1,02%
02	Eau et énergie	106	0,03%
03	Hydrocarbures	599	015 %
04	Services et travaux pétroliers	293	0,075%
05	Mines et carrières	958	0,24%
06	ISMME	9.900	2,53%
07	Matériaux de construction	8.225	2,09%
08	Bâtiment et travaux publics	135.752	34,65%
09	Chimie, plastique	2.603	0,66%
10	Industrie agroalimentaire	19.172	4,90%
11	Industrie du textile	4.727	1,20%
12	Industrie du cuir	1.718	0,44%
13	Industrie du bois et papier	13.701	3,5%
14	Industrie divers	3.844	0,98%
15	Transport et communication	36.620	9,34%
16	Commerce	69.837	17,82%
17	Hôtellerie et restauration	21.251	5,42%
18	Services fournis aux entreprises	26.595	6,79%
19	Services fournis aux ménages	26.977	6,9%
20	Etablissements financiers	1.329	0,33%
21	Affaires immobilières	1.124	0,28%
22	Services pour collectivités	2.424	0,62%
Total		391761	100

Source : Tableau construit à partir des données de bulletin d'information économiques et des statistiques du Ministère de la PME et de l'artisanat n° 20 année 2011.

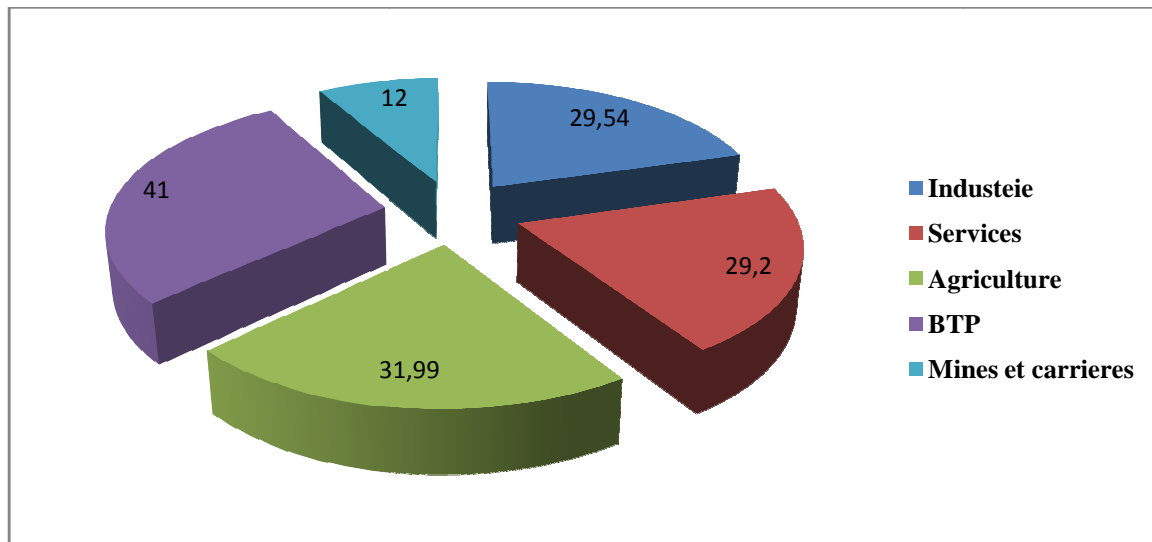
Les PME privées sont présentes en force dans les Services qui concentrent près de la moitié des PME de statut privé, suivi par le secteur du BTP et les industries manufacturières. En raison de leur vulnérabilité, les PME privées ont tendance à s'abriter dans les secteurs où la concurrence n'est pas rude et où le contrôle du respect de la législation du travail est plus délicat leur offrant ainsi des marges de dérobade largement exploitées notamment dans les Services (comme le transport) et le BTP (le bâtiment en particulier).

Ces données montrent aussi que les PME sont réparties entre les grands secteurs d'activité d'une manière non équilibrée, puisque le secteur bâtiment et travaux publics lui seul, regroupe presque 34,65 % des PME existantes, en raison de l'engagement de l'Etat dans le programme de construction des logements et construction de l'autoroute est/ ouest et plein d'autres projet.

A titre d'illustration, en 1962, l'Algérie disposait de 9 marchés de gros de fruits et légumes qui sont passés à 43 en 2011, et autre infrastructures commerciales comme les unités de stockage.¹³

Le secteur de l'industrie agroalimentaire ne regroupe que 4,90 % des PME. Selon les données communiquées par le forum des chefs des entreprises (FCE) en 2012, le volume global des importations de produits alimentaires est en augmentation entre 2002 et 2012, passant de 2,7 milliards de dollars à 8,9 milliards de dollars, et représente annuellement une proportion de l'ordre de 15 à 20% du montant total des importations. Ce qui signifie que ce secteur n'est pas développé et n'a pas pu répondre à la demande interne, donc la dépendance persiste.

Schéma N°02 : Répartition des PME privées par secteur d'activités dominant (année 2011)



Source : Réalisé à partir des données du tableau N°03

¹³ www.mincommerce.gouve.dz

C. Répartition des PME publiques par secteur d'activités

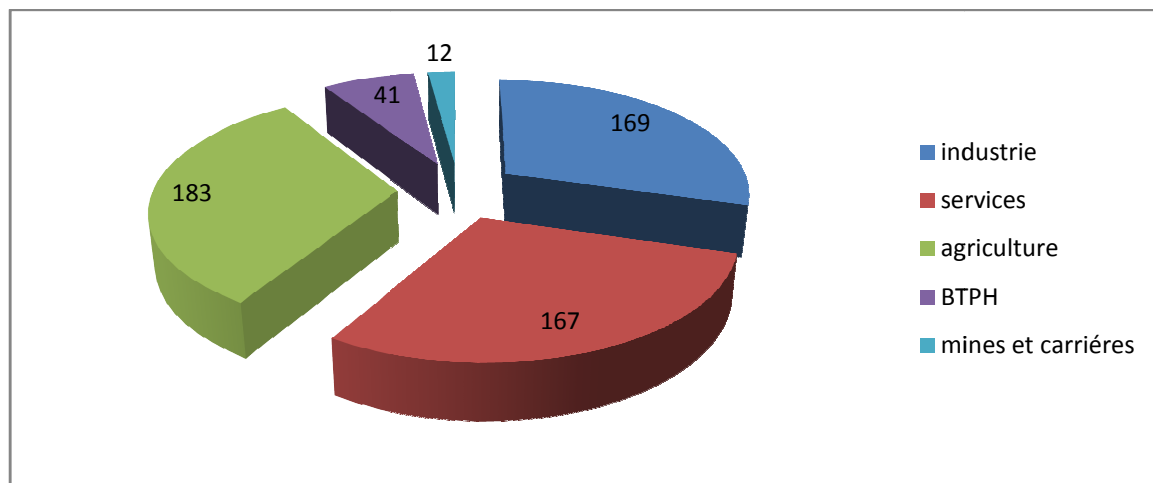
Les PME publiques ne représentent qu'une partie minime de la sphère des PME algériennes. En 2011, leur nombre a augmenté de 2,69% par rapport à l'année écoulée. Il passe de 557 à 572 PME. Ces PME exercent dans tous les secteurs d'activité de l'économie nationale, principalement dans l'Agriculture 31,99% de l'ensemble de la PME publiques, l'Industrie 29,55% et les Services 29,20%. Les PME industrielles représentent près de 30% des PME publiques.

Tableau N°04 : Répartition des PME publiques par secteur d'activités (année 2011)

N°	Secteurs d'activités	Nombre global de PME	%
01	Industrie	169	29.54 %
02	Services	167	29.20 %
03	Agriculture	183	31.99 %
04	BTPH	41	7.17 %
05	Mines et carrières	12	2.09 %
Total		572	100

Source : Tableau construit à partir des données de bulletin d'information économiques et des statistiques du Ministère de la PME et de l'artisanat n° 20 année 2011.

Schéma N°03 : Répartition des PME publiques par secteur d'activités



Source : Réalisé à partir des données du tableau N°04

D. Répartition géographique des PME dans les douze Wilayas du nord

L'implantation dans les différentes régions de l'Algérie contribuera efficacement à la valorisation des richesses et des potentialités et à l'amélioration des conditions de vie des populations locales. Le pays, en raison de sa géographie, présente une répartition inégale des PME et reste marqué par la prédominance d'une douzaine de wilayas (sur les 48) qui concentre plus de 52% des PME implantées dans le pays. Quatre Wilayas, à savoir Alger (11,65 %) du total, Tizi-Ouzou, Oran et Bejaia, accueillent ensemble, près de 27% de la population de PME dans le pays.

Par région, la concentration des PME privées se centralise dans la région nord du pays avec 232.664 PME, soit 59,39% des PME du pays ; suivie par la région des Hauts-Plateaux avec 119.146 PME soit 30,41%. En troisième position, vient le sud et le grand sud avec 10, 20% du total. Le Centre abrite la part la plus importante des PME, avec 12 wilayas concentrent plus de la moitié de la population des PME. La wilaya de Bejaia occupe la 4^{ème} place en matière de la population des PME avec un taux de 5,58% du total des PME.

Tableau N° 05 : Part des 12 premières wilayas dans la répartition des PME

N°	Wilaya	2011	Part en%
01	Alger	45636	11 ,65
02	Tizi-Ouzou	23109	5,90
03	Oran	18370	4,69
04	Bejaia	17962	4,58
05	Sétif	17154	4,38
06	Tipaza	15672	4,00
07	Boumerdes	13787	3,52
08	Blida	12938	3,30
09	Constantine	12561	3,21
10	Annaba	10041	2,56
11	Batna	9866	2,52
12	Chlef	9755	2,49
S Totale		206851	52,80
Total		391761	100

Source : Bulletin d'information statistique n° 20, indicateurs 2011, Ministère de la PME et de l'Artisanat.

Par région, la concentration des PME privées se concentrent dans la région nord du pays avec 232.664 PME, soit 59,39% des PME du pays ; suivie par la région des Hauts-Plateaux avec 119.146 PME soit 30,41%. En troisième position, vient le sud et le grand sud avec 10, 20% du total. Le Centre abrite la part la plus importante des PME, avec 12 wilayas concentrent plus de la moitié de la population des PME. La wilaya de Bejaia occupe la 4^{ème} place en matière de la population des PME avec un taux de 5,58% du total des PME.

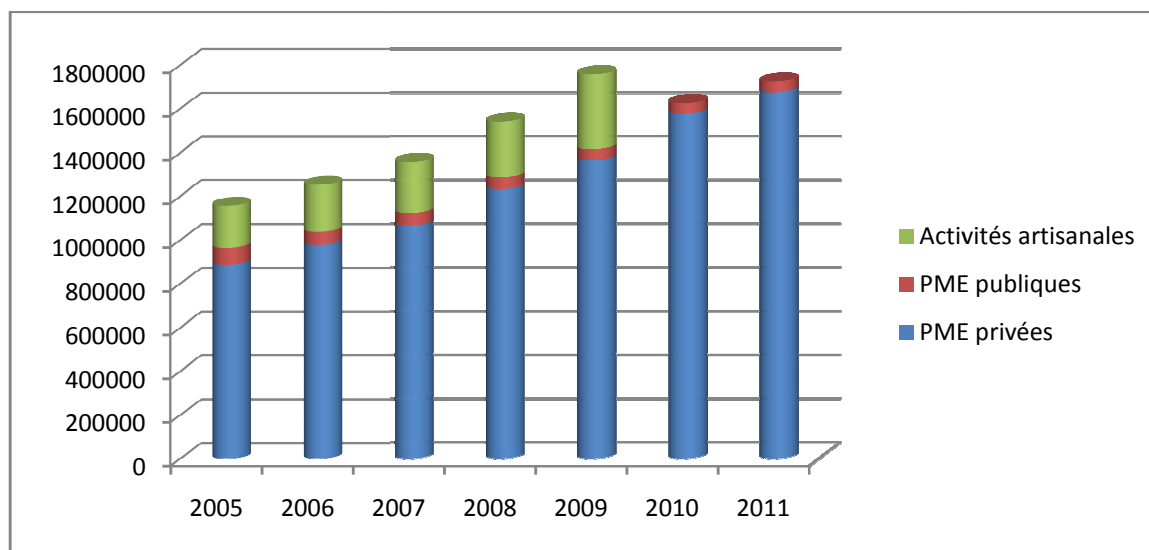
2.2.2. Contribution de la PME à la création de l'emploi

En plus de leur contribution directe à la création de la richesse nationale, les PME contribuent à la résolution du problème de la demande croissante de l'emploi, grâce au grand nombre de ces entreprises ainsi qu'à leur disposition dans différentes régions du pays. Des statistiques plus détaillées sur la contribution des PME à la création d'emploi sont mentionnées dans le tableau et le graphique suivants.

Tableau N°06 : Évolution de la contribution de la PME à la création de l'emploi (2005-2011)

Nature de la PME		2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
PME Prive	Salariés	642987	708136	771037	841060	908046	958515	1 017 374
	Employeurs	245842	269806	293946	392013	455398	618515	658 737
S/Total		888829	977942	1064983	1233073	1363444	1577030	1676111
PME publiques		76283	61661	57146	52786	51635	48656	48086
Activités artisanales		192744	213044	233270	254350	341885	----	----
Total		1157856	1252707	1355399	1540209	1756964	1625686	1724197

Source : Tableau construit à partir des bulletins d'information économiques et des statistiques du Ministère de la PME et de l'artisanat (période 2005-2011).

Schéma N°04 : Évolution de la contribution de la PME à la création de l'emploi, Période (2005-2011)

Source : Réalisé à partir des données du tableau N°06.

Le nombre considérable des PME créées a absorbé une partie considérable du chômage important existant dans le pays depuis plus d'une décennie. Les statistiques confirment cette réalité, en l'année 2011 et selon le ministère de la PME et de l'artisanat, le nombre de salariés déclarés à la CNAS, employés par les petites et moyennes entreprises, est de 1756964 en 2011.

En termes d'emploi et toujours avec la prise en compte des personnes exerçant dans la profession libérales assimilées aux PME privées, comparativement aux PME publiques, les PME privées apparaissent comme plus créatrices d'emplois que les PME publiques. A titres d'exemple, sur la période 2010-2011, le nombre d'emplois créés par les PME privées inclusion faite de ses différentes composantes contribuant ainsi à la création d'emplois à

hauteur de 6,28%, contrairement au secteur public qui a enregistré tout au long de la période (2010-2011) une particulière diminution de 1,17%, due en premier lieu à la privatisation dictée par la loi de l'économie de marché.

Nous pouvons dire que les PME ont un rôle de premier plan à jouer dans la résolution de la crise actuelle de l'emploi.

2.2.3. Contribution des PME au Produit Intérieur Brut (PIB)

Le PIB est la valeur monétaire de l'ensemble des biens et services finaux produits sur le territoire national Algérien et pendant une année.

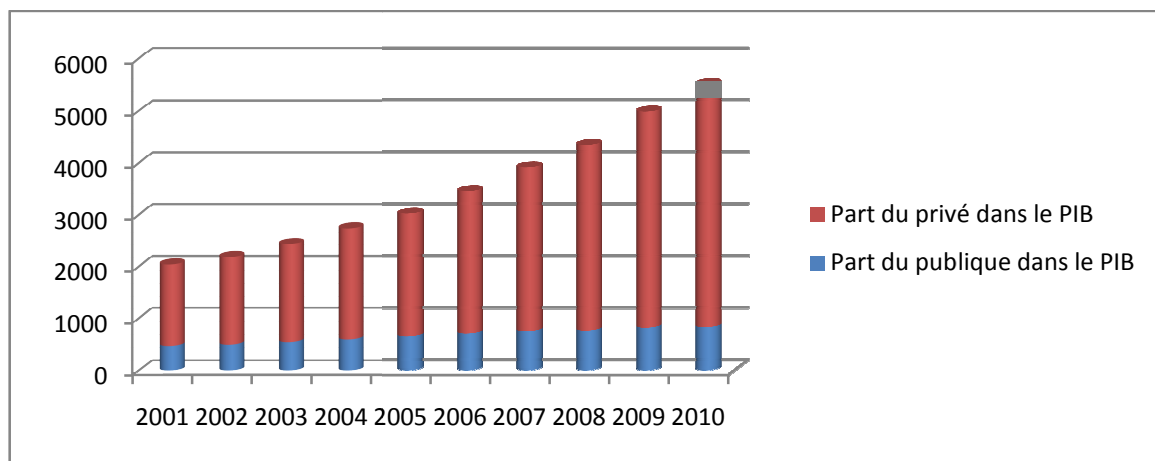
Tableau N° 07 : Evolution de la contribution des PME au PIB HH (2001-2010) 10⁹ DA

Secteur juridique	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Part du public	481,5	505	550,6	598,65	651	704,05	749,86	760,92	816,80	827,53
Part du privé	1560,2	1679,1	1884,2	2146,75	2364,5	2740,06	3153,77	3574,07	4162,02	4681,68
Total	2041,7	2184,1	2434,8	2745,4	3015,5	3444,11	3903,63	4334,99	4978,82	5509,21

Source : Tableau construit à partir des Bulletins d'information économiques et des statistiques du Ministère de la PME et de l'artisanat (période 2001-2010)

Nous remarquons d'après le tableau, que le PIB dans le secteur privé est en augmentation continue pendant la période (2001-2011), avec une valeur qui a atteint 468168 Milliard DA en 2010, contre 15602 Milliard DA en 2001, ce qui signifie que les PME sont en développement croissant.

Schéma N°05 : Évolution de la contribution des PME au PIB HH (2001-2010).



Source : Réalisé à partir des données du tableau N°07

2.2.4. Contribution des PME à la création de la valeur ajoutée

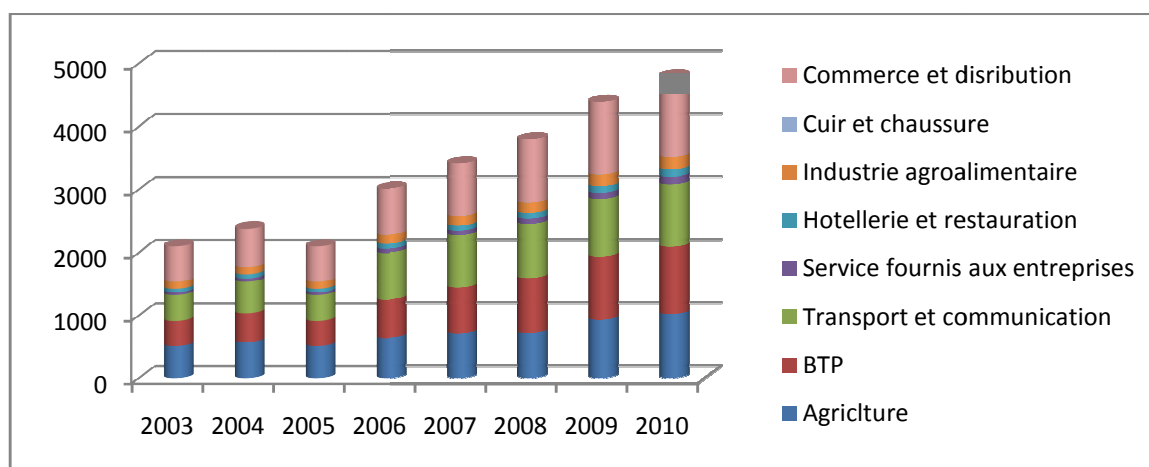
La valeur ajoutée se mesure par la différence des biens qu'elle vend et ce qu'elle a dû acheter pour produire ces ventes.

Tableau N°08 : Evolution de la contribution des PME à la création de la valeur ajoutée HH (2003-2010), 10⁹ DA

Secteurs d'activités	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Agriculture	510,03	578,88	510,03	641,29	704,19	711,75	926,37	1015,19
BTP	401,00	458,67	401	610,07	732,71	869,99	1000,05	1071,75
Transport et communication	412,43	503,87	412,43	743,53	830,07	863,57	914,36	988,03
Services fournis aux entreprises	44,15	50,69	44,15	64,24	71,71	84,04	98,58	122,37
Hôtellerie et restauration	59,35	62,64	59,35	75,2	80,75	91,18	105,45	114,39
Industrie agroalimentaire	115,38	119,24	115,38	146,02	152,13	164,16	187,55	197,53
Cuir et chaussure	2,46	2,68	2,46	2,57	2,38	2,53	2,55	2,59
Commerce et distribution	552,17	607,05	552,17	728,37	833	1003,2	1151,62	1279,47
Totale	2096,97	2383,72	2096,97	3011,29	3406,94	3790,42	4386,53	4791,32

Source : Tableau construit à partir des données des bulletins d'informations statistiques du ministère de la PME et de l'Artisanat période (2003-2010).

D'après ce tableau N° 08 et le graphe N° 06, nous constatons qu'il y a une croissance de la valeur ajoutée dans tous les secteurs, mais avec une forte croissance dans certains secteurs par rapport aux autres, comme le commerce et distribution qui a doublé sa valeur de 1279,47 Milliards DA en (2010) par rapport à l'année 2006 avec la valeur de 728,37 Milliards DA.

Schéma N°06 : Evolution de la contribution des PME à la valeur ajoutée (2003-2010)

Source : Réalisé à partir des données du tableau N°8

2.2.5. Contribution des PME à La distribution des revenus et à la relance de l'économie

A. Contribution à la distribution des revenus

La PME quelque soit sa taille, en créant de la valeur ajoutée et en distribuant ce surplus sous des formes diverses aux autres agents économiques, remplit un rôle essentiel dans l'activité d'un pays. La valeur ajoutée servira à rémunérer les services, force de travail, capital, moyens financiers (salaires et dividendes), rémunérer les services rendus par les institutions financières, tels que le prêt (la rémunération consistera à verser des intérêts), et contribuer au fonctionnement des administrations en particulier publiques, en versant les impôts.

B. Contribution à la relance de l'économie

L'importance que revêt le secteur des PME, dans la relance économique et le développement futur de l'Algérie peut être mise en évidence par les facteurs suivants:

Premièrement, les PME peuvent jouer un rôle important dans le développement économique, grâce à leur capacité d'adopter les technologies qui se rapprochent le mieux des dotations du pays en ressources, et elles sont plus flexibles que les grandes entreprises.

Deuxièmement, les PME sont particulièrement utiles dans les régions vastes, faiblement dotées en infrastructures de communication et de transport.

Les PME participent également, énormément dans la constitution du produit intérieur brut, et dans le développement et la promotion de la production nationale, par le moyen d'innovation et la créativité des jeunes entrepreneurs, comme elles contribuent fortement à la diminution des importations, et même à faire face à la concurrence accrue, sans oublier leur rôle primordial dans l'amortissement des chocs des crises économiques, cette capacité est souvent vérifiée et cela est dû certainement à leur capacité d'adaptation¹⁴.

En résumé, après cet état des lieux du secteur des PME en Algérie, il conviendrait de synthétiser leurs caractéristiques dans les points suivants:

- Les PME privées occupent une place importante dans l'économie du pays, elles constituent la composante majeure de la population des PME.
- La localisation géographique des PME est déséquilibrée, compte tenu de la concentration des entreprises dans une douzaine de wilayas au nord de l'Algérie.
- Les PME existantes se concentrent sur les activités de services, le BTP et secondairement, les industries manufacturières (agroalimentaires, bois et papier). Les activités de haute technologique ne sont que faiblement voire investies par la PME.
- La contribution de la PME à la création de la valeur ajoutée a progressé de manière remarquable depuis le début des années 90.

Les PME jouent un rôle primordial dans le développement économique des pays et elles constituent l'élément essentiel qui contribue à la croissance, l'emploi et la richesse. Pour cela

¹⁴ Sellami. A, Op-cit, P.96.

les pouvoirs publics essayent de mettre en place l'environnement adéquat pour le meilleur fonctionnement de ce secteur.

Les PME constituent des acteurs importants de l'économie en termes d'innovation, elles pourraient l'être davantage encore si elles parvenaient à trouver les conditions de leur développement dans de meilleures conditions. Elles sont aussi des éléments très importants permettant au pays, d'être à la hauteur des défis présents par la conjoncture économique actuelle à savoir la mondialisation qui a rendu la concurrence plus rude. Le dernier point avec lequel le rôle de la PME est confirmé est celui des échanges extérieurs.

En effet, comme nous venons de l'évoquer, depuis l'ouverture de l'économie algérienne à l'économie de marché, la part des PME dans les échanges extérieurs n'a cessé de progresser et cela malgré les nombreuses difficultés qu'elles rencontrent notamment en ce qui concerne les opérations de commerce extérieur, qui fera l'objet du chapitre qui suit.

Chapitre 02 : Contribution des PME dans le commerce international

L'ouverture des marchés, l'internationalisation des échanges, et le développement des technologies de l'information et de la communication ont profondément modifié l'environnement économique, commercial et technologique de l'entreprise, en général, et celui de l'entreprise algérienne en particulier. Ce processus qui rend complexe la gestion des relations de marché avec les clients ainsi que les autres partenaires commerciaux et financiers, constitue un véritable défi pour les entreprises qui souhaitent survivre et se pérenniser (durable). Les PME n'ont donc pas le choix, elles doivent s'adapter si non disparaître.

Dans ce chapitre, nous tenterons de cerner, en premier lieu, le processus de libéralisation du commerce extérieur en Algérie. Nous présenterons par la suite un bref rappel sur le cadre réglementaire et législatif régissant le commerce extérieur depuis l'indépendance à nos jours et les institutions de gestion et de promotion de commerce extérieur, enfin la contribution des PME dans commerce extérieur.

Section 01: Le processus de libéralisation du commerce extérieur en Algérie

Dés l'indépendance, l'économie algérienne était bâtie sur le rôle majeur attribué à l'Etat comme agent de production et de régulation générale des activités économiques. Après le choc pétrolier de 1986, l'Algérie a pris conscience qu'elle ne peut plus compter sur les hydrocarbures et qu'elle a besoin de créer une autre ressource de la richesse qui peut servir les générations futures et être durable pour l'économie nationale. Les réformes structurelles lancées à partir de 1988, à travers la suppression du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur encouragée par la mise en œuvre du plan d'ajustement structurel (PAS) en 1994, ont fini par instaurer une libéralisation généralisée des opérations de commerce extérieur.

1.1. L'évolution du cadre juridique du commerce extérieur

Nous tenterons ici d'examiner la nature et le contenu du cadre juridique du commerce extérieur en Algérie. Pour les besoins de cette analyse, nous examinerons successivement : le cadre réglementaire de 1963 à 1988, les tentatives de libéralisation entre 1988 et 1994, et la libéralisation du commerce extérieur (après 1994).

1.1.1. Le monopole de l'Etat sur le commerce extérieur (1963-1988)

Pendant la période de la planification, les importations et les exportations de l'Algérie sont passées sous le contrôle exclusif de l'Etat, et ce en vertu de la loi sur le monopole de l'Etat sur le commerce extérieur promulguée en 1978. Cette loi stipule que toute transaction de vente ou d'achat à l'étranger doit s'effectuer par l'intermédiaire de l'entreprise étatique détenant le monopole sur les échanges extérieurs du produit en question. L'Algérie s'est engagée depuis la fin des années 1980, à garantir un cadre institutionnel adéquat aux exigences de l'économie de marché et le développement du secteur privé. De nombreuses lois ont été promulguées en guise d'encourager l'implantation des entreprises en leur facilitant les modalités de création, de procédures administratives.

A. Le régime du commerce d'importation

Le début de cette période était caractérisé par une brève liberté relative au commerce d'importation, puisque l'Etat se limitait à certaines procédures de contrôle à l'importation.

L'Algérie ayant opté pour le protectionnisme, en prenant un certain nombre de mesures tel que le contingentement à l'importation instituée par le décret N° 63/188 du 16 mai 1963, consistant à fixer à l'avance, la nature et la quantité des marchandises à importer. Cette politique de contingentement, conçue par le ministère du commerce, et mise en œuvre en juin 1964, par l'intermédiaire de licences d'importation, avait pour objectifs principaux ; la protection de la production et l'emploi nationaux, la limitation des importations dites de luxe dans le but de favoriser l'économie de devises, l'amélioration de l'état de la balance commerciale, et enfin, la consolidation du protectionnisme.

Pour le suivi de cette politique, les pouvoirs publics ont mis en place deux organismes à savoir : les organismes publics et les groupements professionnels d'achat.

Les organismes publics

En 1963, a été mis en place l'Office National de Commercialisation (ONACO) dont la fonction est d'approvisionner le marché en produits de grande consommation (café, sucre, thé, beurre...), pour lesquels, il dispose d'un monopole à l'importation et à l'exportation. Cet office a joué un rôle important dans la stabilisation des prix de ces produits, ses pertes sur certains produits sont compensées par des bénéfices élevés sur d'autres produits ou par des subventions du Trésor. Ce premier office, typiquement national, sert d'abord d'expérience, ensuite de modèle dans le domaine de la nationalisation du commerce d'importation¹.

Les groupements professionnels d'achat

En 1964, les pouvoirs publics ont créé des groupements professionnels d'achat qui réunissaient à la fois l'Etat et des importateurs privés, constituant des sociétés à capital en majorité public, jouissant d'un monopole d'importation pour les produits branches (le bois et dérivés, les textiles artificiels et le coton, le lait et dérivés, les cuirs et les peaux).

Leurs fonctions étaient d'élaborer des programmes d'importation et de répartir les importations entre leurs membres. Dans le cadre des programmes de développement en 1966, de multiples entreprises publiques ont été créées, auxquelles a été conféré le monopole à l'importation pour les produits de leurs branches. Seul cinq GPA étaient effectivement créés ;

- Le BOIMEX pour le bois et dérivés
- Le CITEXAL pour les textiles artificiels
- Le CADIT pour les autres textiles
- Le CAIRLAC pour le lait et dérivés
- Le GICP pour les cuirs et peaux.

¹ Benissad, H, (1991), « La réforme économique en Algérie ou l'indicible ajustement structurel », Alger. OPU.

Dés 1972, le monopole a connu un nouveau fonctionnement par la distribution des licences d'importations en vue de favoriser la programmation des achats à l'étranger par les entreprises publiques détentrices d'un monopole.

Système des Autorisations Globales à l'importation (AGI)

A partir de 1974, et à travers l'ordonnance 74/12 du 30 janvier, relative aux conditions d'importation, les marchandises sont réalisées sous le couvert des Autorisations Globales d'importation (AGI) pour les opérations du secteur privé². Les (AGI) étaient alors délivrées par le ministère du commerce et les licences d'importations étaient octroyées par l'OSCIP³.

Le texte relatif au programme général d'importation prévoit trois régimes d'importation selon les produits comme suit:

- Les quelques marchandises libres à l'importation.
- Les marchandises contingentées nécessitant une AGI du ministère du commerce.
- Les marchandises importées dans le cadre des AGI, sont délivrées annuellement aux entreprises publiques de production ou de service, et forment des licences de paiement. Ses autorisations sont attribuées aux organismes publics détenteurs de monopole à l'importation.

La nationalisation de commerce à l'importation

Le fonctionnement réel du monopole de l'Etat sur les importations, en 1978, renforcé par la loi N°78/02 du 11 février, bouleverse l'organisation du commerce extérieur, en nationalisant toutes les transactions sur achats et ventes. L'article premier de cette loi confère le caractère exclusif du monopole du commerce extérieur aux organismes étatiques seuls à pouvoir intervenir en matière d'échanges extérieurs. Cette loi met en avant trois principes fondamentaux :

- La confirmation formelle du principe de l'intervention étatique « exclusive » au niveau du commerce extérieur ;
- L'interdiction de toute forme d'intervention au niveau du commerce extérieur des opérateurs privés exerçant une activité d'intermédiaire avec les sociétés étrangères ;
- Les AGI accordées aux entreprises publiques et des licences d'exportation délivrées aux entreprises privées.

Le 17 juin 1978, une instruction présidentielle éditée des principes devant guider les entreprises publiques dans leurs transactions commerciales avec l'étranger, ce sont :

- La prise en considération des capacités de production dans la satisfaction des besoins locaux avant tout recours à l'importation ;
- Les importations sont à effectuer, en priorité auprès de pays liés à l'Algérie par des accords commerciaux ;

² L'ordonnance 74-12 du 30 janvier 1974.

³ L'Office pour l'orientation, le Suivi et la Coordination de l'Investissement Privé (OSCIP) qui a été marquée par une volonté d'encadrer et d'orienter les PME, selon les objectifs fixés par le plan quinquennal de l'époque, conformément à ces dispositions durant la période entre 1982 et 1988.

- L'opération d'importation de biens et services doit appeler une opération de crédit à des conditions avantageuses.

Le décret du 22 décembre 1984, repartit en deux listes, les produits autorisés à l'importation par les entreprises titulaires d'un monopole. La **liste A** regroupe les produits qui ne révèlent que du monopole à moins d'une autorisation de son ministère de tutelle, alors que la **liste B**, concerne les produits qui peuvent être importés par n'importe quel organisme public pour son exploitation ou ses investissements.

Plusieurs problèmes ont été soulevés par les entreprises à la pratique du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur ; il s'agissait notamment, du caractère insuffisant des capacités matérielles disponibles, en particulier au niveau des infrastructures portuaires, des moyens de transport et de manutention, et la complexité des formalités administratives, recommandées dans le cadre de la réglementation du commerce extérieur et la défaillance des structures administratives qui participent à la réalisation des opérations de commerce extérieur (banques, douane, assurance...).

B. Le régime du commerce d'exportation

Durant cette période, les exportations étaient gérées de la même façon que les importations, par des organismes publics dotés d'un monopole, tels que l'office national de commercialisation (**ONACO**). Le régime des exportations a évolué en deux périodes : La période « porte ouverte », la période « monopole de l'Etat ».

Phase de porte ouverte (période 1974-1978)

Cette période est caractérisée par la liberté du commerce à l'exportation, soutenue par l'ordonnance 74/11 du 30 janvier 1974, qui a suspendu l'exercice des monopoles à l'exportation par les entreprises publiques. Cette liberté intéresse les produits nationaux et réexportés après ouvrage. Par contre, la réexportation en l'état de produits importés, elle est soumise à l'autorisation du ministère du commerce. Cependant, cette liberté à l'exportation connaît quelques limitations concernant certains produits (comme les farines, les pâtes alimentaires etc.) qui sont contingentés ou complètement interdit à l'exportation, et les produits libérés susceptibles d'être exportés sur autorisation du ministère du commerce.

Phase de monopole de l'Etat (période 1978-1986)

En février 1978, le ministère des finances et de l'économie a imposé la loi 78/02 relative au monopole d'Etat sur le commerce extérieur. D'après l'article « 1 » de cette loi « les exportations de biens, fournitures, services de toutes natures sont du ressort exclusif de l'Etat », ce qui, signifie que tout contrat avec une entreprise étrangère ne peut être conclu que par l'Etat.

Cette législation relative à la mise en œuvre du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur, a été à l'origine de la formulation par le ministère du commerce, d'un programme générale d'Exportation (PGE) et mise en place annuellement par le gouvernement.

Ce programme est géré soit des Autorisations Globales d'Exportation (AGE) qui intéressent les entreprises publiques, soit des licences d'exportation, quand il s'agit des entreprises privées.

Le monopole sur le commerce extérieur, dans l'expérience algérienne, se situe au carrefour de trois objectifs à atteindre. Il est comme instrument de planification, de contrôle des changes et un outil opérationnel. La crise du système productif algérien n'a fait que révéler les lacunes de la stratégie adoptée par les pouvoirs publics algériens.

En effet, les résultats ont été fort éloignés des espérances et l'économie algérienne souffre d'énormes handicaps. Les relèvent de divers domaines, nous en citons les principales comme suit:

- Surcoût des investissements et faible utilisation des capacités de production ;
- Dépendance extérieur en termes de la maîtrise technologique ;
- Faible contribution de l'agriculture au PIB et dépendance alimentaire ;
- Fardeau de la dette et poids de la contrainte extérieure ;
- La crise du rapport salarial due à l'absence de procédures de régulation du travail.

L'intervention des pouvoirs publics sur les opérations de commerce international font baisser les exportations hors hydrocarbures. En 1974, les exportations hors hydrocarbures enregistrent 319 millions d'USD⁴ soit 7,49% du total des exportations, et l'exportation d'hydrocarbure atteint 92,51% du total des exportations. Et en 1980 les exportations hors hydrocarbures enregistrent 243 millions d'USD soit 1,56% du total des exportations, soit une diminution de 5,9% par rapport à l'année 1974. Cette dégradation peut s'expliquer par la promulgation de la loi N° 78-02 qui donne le monopole à l'Etat sur le commerce extérieur.

1.1.2. Les tentatives de libéralisation de commerce extérieur (1988-1994)

Après le choc pétrolier de 1986, l'Algérie a connu une situation financière très difficile surtout après la dégradation de ses recettes issues des exportations des hydrocarbures, poussant les autorités algériennes à tenter de libéraliser le commerce extérieur en adoptant plusieurs politiques tels les encouragements fiscaux, de prix, ou en assurance.

A. Les encouragements fiscaux

La loi de finance pour 1986, a introduit une exonération fiscale relative à l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux (**BIC**) sur la partie du chiffre d'affaire des entreprises (publiques ou privées) réalisé à l'extérieur, et une autre sur le versement forfaitaire assis sur la masse salariale, cette exemption couvre une période de 1 à 5 ans.

B. Les encouragements en matière de prix

Le décret 86.46 du 24 décembre 1986, relatif à « l'aide en matière de promotion des exportations (**AMPEX**) » institue une subvention aux prix.

⁴ Mehdi A, l'ouverture commerciale de l'Algérie, cahier de recherche N°13/2011.

Il s'agit de soutien apporté non à l'exportateur, mais aux produits exportés, modulé et différencié, selon la nature du bien (selon le contenu en valeur ajoutée locale du bien et son taux d'intégration sur le marché extérieur).

C. Les encouragements en matière d'assurance

La Compagnie Algérienne d'Assurance (CAA) a annoncé des garanties sur les exportations, couvrant (à l'exportation d'une franchise de 10 à 20% du coût de marchandise restant à la charge de l'entreprise) les risques commerciaux, les risques non commerciaux (confiscations, troubles publiques) et les risques inhérents à des catastrophes naturelles. Par contre, sont exclus de l'assurance, les taux de change, les mesures de saisies judiciaires, les mesures conjoncturelles de politique économique du pays du client.

A partir de 1988, l'Algérie a tenté de libéraliser son commerce extérieur, à travers de nombreuses réformes économiques ayant comme objectif l'assainissement de l'économie nationale. Le premier texte dans ce contexte était la loi 88/01, sur l'autonomie des entreprises publiques économique (EPE), qui a conduit à des changements significatifs, telle que la suppression des AGI et le plan général d'importation. Trois autres textes ont été mis en place:

- La loi 88/29 qui apporte les premiers changements au régime du commerce extérieur prévalent depuis 1978, conférant l'exercice du monopole de l'Etat à travers des concessions accordées à des entreprises publiques, organismes publics ou groupement d'intérêt commun.
- Au mois de septembre de la même année, le décret 88/167 affirme que le système des « budgets devises annuels » est un instrument privilégié de régulation des échanges extérieurs et remplace le système des AGI.
- La loi 89-12 qui a été introduit en juillet 1989, apporte une nouvelle politique commerciale appelée « la vérité des prix », qui ne fait plus de distinction entre l'importation et la production locale, entre grossistes et détaillants (privé, public), entre distributeur et vendeur.

La démonopolisation du commerce extérieur est soutenue par la loi 90-10 relative à « la monnaie et le crédit » fondée sur la liberté et l'égalité de traitement. Pour le développement, toutes les entreprises algériennes qu'elles soient publiques ou privées bénéficient désormais d'un même traitement. En effet, la Banque d'Algérie élabore un règlement relatif à l'agrément et à l'installation des concessionnaires en Algérie.

Par la suite, cette mesure a été élargie dans le cadre du décret n° 91/37 de 13 février 1991 relatif aux conditions d'autorisation de toute personne physique ou morale, inscrite au registre du commerce algérien, à importer des biens pour les vendre à titre de grossiste.

Tous les produits interdits à importer notamment par les entreprises privées et sans l'autorisation de ministère du commerce (les céréales, viandes...), peuvent être importés par le biais de l'instruction du 21 avril 1991, relative aux conditions et règles de financement des opérations d'importation.

La Banque d'Algérie exige une seule règle pour les opérateurs nationaux et pour les opérateurs étrangers, qui est la domiciliation bancaire en Algérie⁵.

Après le choc pétrolier de 1986, les exportations de l'Algérie ont baissé jusqu'à 7820 millions d'USD dont 7621 million d'USD soit de 97,46% sont représentés par les hydrocarbures. Les tentatives de libéralisation du commerce international lancées dès 1986, font une légère augmentation des exportations hors hydrocarbures qui enregistre des montants de 439 millions d'USD, soit 3,38% du total, de 287 million d'USD, soit 3,44% du total, respectivement, en 1990 et 1994. Cela représente une légère augmentation de 0,06% par rapport à l'année 1990, et de 0,9% par rapport à 1986.

1.1.3. La libéralisation du commerce extérieur après 1994

Les difficultés de l'économie algérienne ont commencé à se faire sentir et s'aggraver pesant lourdement sur les échanges extérieurs du pays, poussant les pouvoirs publics à solliciter l'assistance des institutions financières internationales de Bertton-Woods, particulièrement, le fond monétaire international (F.M.I). Cette assistance était conditionnée par mise en œuvre d'un programme d'ajustement structurel, dont l'une des conditionnalités était la libéralisation de commerce extérieur.

Ce programme qui s'étale de 1994 à 1998, vise à restaurer les équilibres macro et micro-économiques en apportant les corrections nécessaires aux différentes distorsions qui caractérisent l'économie algérienne. « Le Programme d'Ajustement Structurel (P.A.S) qui en a découlé imposait plusieurs objectifs, visant tous à assurer les grands équilibres macroéconomiques et à préparer les conditions d'une relance de la croissance économique⁶».

Dans l'ensemble, le programme s'articule autour de mesures classiques de politiques budgétaire, monétaire et de change qui se résument en ce qui suit :

- La réduction du déficit budgétaire ;
- L'amélioration de la performance financière des entreprises publiques économiques ;
- La révision de la politique de subvention et de fixation du taux d'intérêt ;
- La modification du taux de change de la monnaie nationale ;
- La libéralisation graduelle du commerce extérieur.

A. Le régime à l'importation

Ce régime a connu un changement en 1994, lorsque la Banque d'Algérie a modifié les conditions de financement des opérations d'importation, conférant aux banques agréées une responsabilité dans l'exercice d'un contrôle adéquat à l'exécution d'une opération d'importation.

⁵ Dahmani, A, (1999), « L'Algérie à l'épreuve : économie politique des réformes (1980-1997) ». Paris. L'Harmattan.

⁶ Bouyakoob, A, (2006), « L'économie algérienne et le programme d'ajustement structurel », p.78, www.revue-plurielles.org.

L'importation de marchandises est désormais effectuée par tout agent économique titulaire d'un registre de commerce ou par toute administration sur la base d'une domiciliation bancaire préalable et obligatoire. Depuis l'institution n°55/94 du 06/09/1994, rendant applicables, aux artisans, les dispositions de l'instruction n° 20/94 du 12 avril 1994, fixant les conditions financières des opérations d'importations, la notion d'opérateur économique est étendue aux artisans, ce qui leur permet d'exercer librement les opérations d'importations.

En règle générale, les opérations d'importations s'effectuent sans formalité administrative, à l'exception d'une procédure de déclaration statistique préalable aux importations de produits alimentaires stratégiques ou de première nécessité (sucre, café, lait en poudre, semoule, farine, blés dur et tendre, légume secs et concentré de tomate). Pour le règlement des importations, l'opérateur, en concertation avec sa banque, a plusieurs possibilités ; régler au comptant, financer l'importation par imputation sur une ligne de crédit multilatérale ou gouvernementale existante, recourir à des crédits fournisseurs à l'exportation dont les conditions sont conformes aux normes internationales, ou alors débiter un compte en devise.

B. Le régime à l'exportation

En dehors des exportations d'hydrocarbures et de produits miniers, le principe général concernant les exportations, est la liberté assortie de certaines exceptions à caractère très limité⁷. Depuis 1994, le producteur désirant exporter une partie de sa production, doit le faire par l'intermédiaire d'une domiciliation bancaire qui sert pour le passage à la frontière et le règlement financier de l'opération d'exportation. Le règlement doit s'effectuer en devise sur une banque domiciliataire ou une banque agréée.

En cas de difficultés d'encaissement dans un délai de 120 jours à compter de la date d'expédition de la marchandise, l'opérateur doit informer sa banque domiciliataire. L'année 1995, est marquée par un approfondissement de la libéralisation du commerce extérieur à travers notamment :

- L'accroissement et la simplification des procédures applicables au niveau de toute la chaîne des intervenants ou auxiliaires du commerce extérieur (banques, douanes, transports, assurances) et l'allégement des procédures des opérations du commerce extérieur.
- L'encouragement des opérateurs économiques et de l'administration aux pratiques optimales, en matière d'encadrement, de régulation du commerce extérieur, avec la possibilité d'accès aux réseaux et systèmes de données informatisées dans le cadre de la promotion et de l'information commerciale.
- La mise en place d'une instrumentation d'encadrement efficace et incitative pour un développement et une diversification des exportations.

⁷ Par les arrêtés du 26 février 1994 sur l'exportation du corail brut ou semi-fini, du 9 avril 1994 concernant les plantes de palmiers, les ovins et bovins reproducteurs et les objets représentant un intérêt national aux plans de l'histoire, de l'art ou de l'archéologie y compris les véhicules anciens.

Et en 2001, une révision du tarif douanier algérien et son plafonnement à 5%, 15%, 30% ont été introduits⁸.

L'ouverture de l'économie algérienne sur l'extérieur via les accords d'association avec l'Union européenne, de libre échange avec d'autres pays et la future adhésion à l'OMC, ont accentué la concurrence sur le marché national. Ceci a exigé une harmonisation du régime juridique de la concurrence, qui a été mis en place par l'ordonnance 03/03 du 19 juillet 2003, qui abroge l'ordonnance N° 95/06 du 25 janvier 1995.

Ce régime est largement inspiré de la législation européenne de la concurrence, et a pour objectif la protection de la libre concurrence et la garantie de la transparence et la loyauté dans les pratiques commerciales. Pour ce faire, il détermine des règles strictes de lutte contre les pratiques déloyales des acteurs économiques à l'encontre d'autres notamment les PME.

L'abus de position dominante est également interdite par ce régime, qui consiste à ce qu'une grande entreprise utilise sa position dominante sur le marché pour étouffer des concurrents de moindre taille, ainsi que l'interdiction des actions concertées qui créent ou renforcent ces positions dominantes.

L'Algérie surveille aussi d'éventuels accords sur les prix entre les grandes entreprises qui risquent d'entraver la concurrence. Cependant, le régime sur la concurrence est vu par les opérateurs privés comme étant répressif, notamment la persistance du favoritisme du secteur public. En effet les autorités demandent aux opérateurs publics (administrations et collectivités, organismes d'Etat et entreprises publiques) d'acheter leurs biens et services d'abord et en priorité auprès d'autres institutions de l'Etat.

L'ordonnance n° 03-04 du 19 juillet 2003, relative aux règles générales applicables aux opérations d'importations et d'exportations de marchandises, fixe le principe général en la matière, qui est le principe de liberté. En vertu de l'article 2 : « Les opérations d'importations et d'exportations de produits se réalisent librement ». En sont uniquement exclus les produits portant atteinte à la sécurité, l'ordre public et la morale.

Un principe de liberté est donc juridiquement consacré, et les seules restrictions sont celles qui sont communément admises par les économies de marché ou la réglementation internationale en la matière.

Les produits importés doivent être conformes aux spécifications relatives à la qualité et la sécurité des produits conformément à la réglementation en vigueur et notamment à la loi n° 09/03 du 25 février 2009, relative à la protection des consommateurs et à la répression des fraudes « de cette loi, il faut retenir la création d'un conseil national pour la protection des consommateurs, y compris de crédit, la prise en compte et la détermination du rôle des associations de protection des consommateurs, la mise en place d'un système de répression

⁸ www.min-commerce-gouve.dz

des fraudes, l'obligation des garanties et service après vente, de l'obligation de la conformité des produits et de l'obligation de l'information du consommateur⁹ ».

Par ailleurs, les opérations d'exportations et d'importations sont soumises au contrôle des changes¹⁰, qui ne signifie pas restriction, car des licences d'importations ou d'exportations peuvent être accordées.

Les exportations de l'Algérie des produits hors hydrocarbure ont connu leur niveau le plus élevé au milieu des années 90, au moment où l'Algérie s'était engagée dans la libéralisation de commerce extérieur, mais elles restent marginales ne représentant que 6,59% du total des exportations en 1996, et 3,51% en 1998. Les exportations hors hydrocarbure ont continué à diminuer, pour atteindre 1184 millions d'USD soit de 2,16% du total des exportations en 2006¹¹. Ce qui relève une dépendance quasi totale des hydrocarbures.

1.2. L'ouverture commerciale multilatérale et régionale de l'Algérie

L'adoption d'un système de l'économie de marché par l'Algérie au début des années 1990, et la libéralisation de son commerce extérieur qui a été la première étape de ce système et qui a été menée à bien durant la mise en œuvre du plan d'ajustement structurel. L'Algérie s'est donc trouvée prête à rejoindre, à la fin des années 1990, l'OMC et à concrétiser sa participation au processus de Barcelone à travers la signature d'un accord d'association avec l'Union Européenne.

1.2.1. L'accession de l'Algérie à l'OMC

L'Algérie a fait sa demande d'adhésion au GATT, le 03 juin 1987, avant la transition de ce dernier vers l'OMC, mais la procédure n'a pas pu progresser en raison de la crise qu'a connue l'Algérie durant les années 1990. La première réunion du groupe de travail a été tenue en 1998, jusque là l'Algérie avait le statut d'observateur. Pour faire partie de l'OMC, l'Algérie doit satisfaire un cahier des charges qui ne laisse rien au hasard : ouverture totale du marché, mise à niveau effective et de toute la réglementation juridique et administrative, et soumettre l'économie à la loi des marchés.

Afin de rendre conforme le régime algérien avec les exigences de l'OMC, un projet de loi sur le commerce extérieur a été adopté par le conseil des ministres le 07 juillet 2003.

La loi de finance complémentaire pour 2007, intervient pour favoriser et soutenir les exportations (à détailler dans la deuxième section). En fin en 2012, les pouvoirs publics algériens n'ont cessé d'étaler des actions et de préfigurer d'autres :

- Lutter contre l'économie informelle ;
- Signature d'accords bilatéraux avec une multitude de partenaires (Italie, France, Qatar) ;
- Amélioration de son attractivité vis-à-vis des investissements étrangers (Renault ...)

⁹ KPMG, guide investir en Algérie, 2012, p 93

¹⁰ KPMG, Op-cit, P. 96.

¹¹ Ministère des finances et la direction générale des douanes, statistique du commerce extérieur de l'Algérie, année 2007.

- Annonce d'une réforme du code des marchés, etc.

L'accession de l'Algérie à l'OMC peut lui permettre de bénéficier des avantages que peut tirer un pays en développement en institutionnalisant son ouverture, à savoir : participer à la mise en œuvre d'un système international de régulation, mieux se défendre contre les sanctions unilatérales des pays riches, affirmer son engagement dans un processus irréversible de libéralisation et accroître la crédibilité des réformes. En contre partie, elle lui fera tous les inconvénients d'une telle institutionnalisation, en particulier, la restriction de la marge de manœuvre de l'Etat pour aider les opérateurs économiques nationaux à affronter la concurrence internationale.

1.2.2. L'accord d'association avec l'Union Européenne

L'Union européenne est le premier partenaire économique et commercial de l'Algérie, en absorbant plus de 60% des ventes d'hydrocarbure (90% des ventes de gaz) et en fournissant de leur côté 60% des importations. Cela fait de l'Algérie le deuxième pays méditerranéen pour l'intensité de ses relations commerciales avec l'Union. L'accord a été signé en décembre 2001 et mis en vigueur en septembre 2005¹². Les principales dispositions économiques de cet accord sont les suivant¹³ :

A. La zone de libre-échange

Au centre de l'accord, il est prévu la libéralisation progressive du commerce des biens et des services, ainsi que celle des mouvements de capitaux. L'accord de libre échange prévoit la mise en place sur 12 ans, au moyen de l'élimination progressif de tous les droits de douanes pour les produits industriels.

Les produits industriels algériens entrent déjà dans la communauté à droits nuls, le démantèlement du côté de l'Algérie s'effectuera sur la base de deux listes :

- Une exemption de droits de douanes dès l'entrée en vigueur de l'accord pour la plupart des biens intermédiaires et produits semi-finis de l'industrie chimique, de la métallurgie, du textile, des matériaux de construction etc.
- Un démantèlement linéaire, mais accéléré sur un calendrier de cinq ans qui doit débiter deux ans après la mise en vigueur de l'accorde.

Cela concerne en générale, les produits pharmaceutiques, pneumatiques, équipements mécaniques, équipements électroniques et électriques, hors électroménager, matériel pour le transport ferroviaire, etc.

Dans le secteur agricole et agro-alimentaire, l'objectif de l'accord est de permettre l'accès préférences pour certain produits.

¹² Ministère du commerce Algérie, direction de la promotion des Exportations Convention France Maghreb, Paris les 5 et 6 février 2008. WWW.ONS.DZ

¹³ Rapport du FMI, N° 06/101, mars 2006. P.4.

B.L'harmonisation du cadre de réglementaire

Le deuxième élément de l'accord d'association concerne l'harmonisation de la réglementation commerciale algérienne au moyen d'une suppression progressive de toutes les pratiques qui faussent le commerce entre les partenaires, notamment les monopoles, les aides publiques ou les privilèges accordés à des entreprises publiques. L'accord d'association avec l'union européen prévoit l'harmonisation des normes « dans le transport, les télécommunications, etc.) et des systèmes de régulation visant la comptabilité et les services financiers, les statistiques et les douanes. Cet effort d'adaptation est indispensable pour restructurer l'industrie algérienne et pour diversifier son économie en assurant un meilleur accès des produits industriels et manufacturés de l'Algérie aux marchés mondiaux et de l'UE.

C. La coopération

Ce troisième élément a pour objet l'accroissement de la coopération économique, financière, sociale et culturelle. Elle est stratégique parce qu'elle vise à appuyer les principales politiques économiques qui doivent accompagner la mise en œuvre de l'accord¹⁴.

1.2.3. Les accords bilatéraux avec les pays arabes

L'Algérie a signé des conventions avec la plupart des pays arabes en vue de la facilitation et de la promotion des échanges avec eux, mais elles sont restées sans grand effet sur leur commerce. Avec la Tunisie, une convention a été signée en 1981 prévoyant l'exonération des taxes et droits de douanes entre les deux pays, mais elle fut gelée par la partie algérienne en 1996, même chose avec celle signée avec le Maroc en 1989.

Avec la Libye, c'est en 1973, que la convention a été signée, mais non pas appliquée par l'Algérie, même si la partie libyenne accorde, en vertu d'une loi interne, l'exonération des droits de douanes à tous les produits d'origine des pays arabes y compris l'Algérie.

Avec la Mauritanie, une convention commerciale a été introduite en 1996, n'a pu être ratifiée qu'en 2005, et n'est toujours pas mise en application.

La convention commerciale et tarifaire signée avec la Jordanie en 1997, est appliquée par les deux parties, et prévoit l'exonération des droits des douanes et des taxes et impôts d'effet équivalent aux droits de douanes, sauf les marchandises figurant sur une liste négative jointe à la convention.

1.2.4. Le Système Généralise de Préférences commerciales (SGP) avec les USA

Depuis 2004, les produits algériens sont éligibles au SGP américain qui est un système par lequel les Etats Unis accordent une franchise de droits de douanes pour un certain nombre de produits.

Le bénéfice de cet avantage est conditionné par l'exportation directe de l'Algérie vers les USA sans passer par le territoire d'un quelconque autre pays, sauf en transit, et que tous les

¹⁴ Rapport du FMI, Op-cit, p.5.

documents : factures, connaissement et autre pièces doivent indiquer les USA comme destination finale¹⁵.

Le système de l'économie planifiée n'a pas servi l'économie de l'Algérie, ce qui a nécessité sa réorientation vers l'économie de marché dès 1994, par l'adoption de plusieurs politiques pour libéraliser le commerce extérieur et améliorer les exportations hors hydrocarbure. Cela ne peut se réaliser que par la démonopolisation des activités commerciales et la création en abondance des PME productives considérées comme le moteur essentiel d'une croissance interne et seules créateurs de richesse durable. La majorité des PME en Algérie sont donc nées à partir de la fin des années 1980, et avant cette date, les PME n'ont joué qu'un rôle mineur dans l'économie nationale.

Section 02 : Les institutions de la promotion du commerce extérieur

Les tentatives d'adhésion à l'OMC et ses conditions, et l'accord d'association avec l'Union européenne ont rendu nécessaire de promouvoir l'exportation hors hydrocarbure, en vue de faire face à la concurrence qui découlera de ces ouvertures déclenchées au milieu des années 90. Pour y parvenir, les pouvoirs publics ont intervenus par la mise en place des politiques de soutien à l'exportation, en créant des organismes d'orientations, de soutien et de suivi aux opérateurs engagés dans le commerce avec l'extérieur, mais aussi, en leur accordant des avantages fiscaux et parafiscaux encourageants.

2.1. Les avantages fiscaux et parafiscaux

La législation fiscale algérienne accorde de nombreux avantages pour les opérations d'exportations, portant la taxe sur l'activité professionnelle, sur la valeur ajoutée, ou sur le bénéfice des sociétés.

2.1.1. La taxe sur l'activité professionnelle (TAP)

Le montant des opérations de ventes, de transport ou de courtage portant sur des objets ou marchandises destinés directement à l'exportation est exclu du chiffre d'affaires servant de base à la taxe sur l'activité professionnelle, y compris toutes les opérations de processions ainsi que les opérations de traitement pour la fabrication de produits pétroliers destinés directement à l'exportation¹⁶.

2.1.2. La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur les opérations de vente à l'exportation

Cet avantage comporte une exemption de la TVA pour les affaires de ventes et de façon portant sur les marchandises exportées, sous certaines conditions¹⁷, ou sur les achats ou importations de marchandises, réalisés par un exportateur, destiné soit à l'exportation ou à la réexportation en l'état, soit à être incorporés dans la fabrication, la composition, le

¹⁵ Direction de la promotion des exportations, mars 2007.

¹⁶ Article 220-3 du code des impôts directs et taxes assimilées.

¹⁷ Article 13 du code des taxes sur le chiffre d'affaires.

conditionnement ou l'emballage des produits destinés à l'exportation ainsi que les services liés directement à l'opération d'exportation¹⁸.

Il peut aussi prendre la forme de restitution de la TVA pour les opérations d'exportation de marchandises, de travaux, de services ou de livraison de produits pour lesquels la franchise à l'achat est autorisée par l'article 42 du code de la TVA¹⁹

2.1.3. L'impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS)

Les opérations de vente et les services destinés à l'exportation²⁰ bénéficient d'une exonération de l'IBS durant une période de cinq (05) années à compter l'exercice de 2001, à condition de réinvestissement de leurs bénéfices ou leurs revenus au titre de ces opérations, (à l'exception les opérations de transport terrestres, aérien, les réassurances et les banques).

2.2. Les organismes de soutien aux exportations hors hydrocarbures

Cette politique est caractérisée par un soutien financier pour les exportateurs, subdivisé en deux fonds spéciaux ; le Fonds Spécial pour la Promotion des Exportations (**FSPE**), et le Fonds National de Régulation et Développement Agricole (**FNRDA**).

2.2.1. Le Fonds Spécial pour la Promotion des Exportations (FSPE)

Institué par la loi de finances pour 1996, le fonds spécial pour la promotion des exportations (FSPE) est destiné à apporter un soutien financier aux exportateurs dans leur action de promotion et développement de leurs produits sur les marchés extérieurs. Ce fonds prend en charge le remboursement des dépenses suivantes :

- Les frais de participation aux foires et expositions à l'étranger, variant entre 35% dans le cas de participation individuelle et 65% dans le cas d'une participation aux foires inscrites au programme officiel.
- Les frais de transport à l'étranger concernant les coûts de transit, manutention, et transport intérieur et international à un taux inférieur de 25% pour toutes les destinations et tous les produits. Un taux de couverture préférentiel de 80% est accordé aux opérations d'exportation des dattes et ce pour toutes destinations avec octroi d'une prime de valorisation de 5DA/KG pour l'exportation de la datte conditionnée en raviers de 1KG et moins, à l'exception des dattes en branchettes. Les déchets, les produits de récupération ainsi que des peaux brutes, préparées ou semi-finies ne sont pas éligibles à l'aide de l'Etat en matière de transport, ainsi que toute marchandise exportée dans le cadre d'un accord intergouvernemental de remboursement de la datte.

En 2007, le fond spécial pour la promotion des exportations a connu une nouvelle forme dans le cadre de la loi de finances complémentaire pour 2007²¹, visant à mettre en adéquation

¹⁸ Article 42-2 du code des taxes sur le chiffre d'affaires.

¹⁹ Article 50 du code des taxes sur le chiffre d'affaires.

²⁰ Article 138 du code des impôts et taxes assimilées modifié par l'article 06 de loi de finances pour 2006.

²¹ Ministère du commerce Algérie, Direction de la promotion des exportations convention France Maghreb, Paris les 5 et 6 février 2008.

les soutiens de l'Etat avec les règles de l'OMC, en préparation de l'adhésion de l'Algérie à cette institution. Cette refonte du FSPE se présente comme suit :

- Une partie de frais liés aux études des marchés extérieurs, à l'information des exportateurs et l'étude pour l'amélioration de la qualité des produits et services destinés à l'exportation ;
- Une prise en charge partielle destinée aux PME, pour l'élaboration du diagnostic export, et la création de cellules export internes ;
- La prise en charge d'une partie des coûts de prospection des marchés extérieurs supportés par les exportateurs ainsi que l'aide à l'implantation initiale d'entités commerciales sur les marchés étrangers ;
- L'aide à l'utilisation des techniques modernes d'information et de communication pour promouvoir l'édition et la diffusion des produits et services destinés à l'exportation ;
- L'aide à la mise en œuvre de programmes de formation aux métiers de l'exportation.

Il convient de rappeler, à titre d'exemple, que dans le cadre de l'appui de l'Etat aux entreprises pour la promotion des exportations hors hydrocarbure, le dispositif d'aide de soutien mis en place à travers le FSPE, a procédé pour l'année 2012, à l'étude et le paiement de deux-cents quatre-vingt trois (283) dossiers, avec un montant global des remboursements qui s'est élevé à 663.937.970.13 DA²².

2.2.2. Le fonds national de régulation et développement agricole (FNRDA)

Institué par la loi de finances de 2000, ce fonds est destiné à apporter un soutien financier à tout exportateur intervenant dans le domaine de l'exportation de datte, concernant la prise en charge partielle du taux d'intérêt du crédit d'exploitation accordé par les banques algériennes à hauteur de 3% et ce, au titre de crédit consommé dans la limite du montant du chiffre d'affaire réalisé à l'exportation durant la même période.

2.3. Les mesures institutionnelles et douanières

Pour soutenir les exportations hors hydrocarbure les pouvoirs publics ont institué différents organismes, tel l'office algérien de promotion du commerce extérieur (PROMEX), la compagnie algérienne d'assurance et de garantie aux exportations (CAGAX), le fonds spécial de promotion des exportations (CACI) et la société des foires et exportations (SAFEX), et OPTEMEXPORT.

2.3.1. La compagnie algérienne d'assurance et de garantie des exportations (CAGEX)

Créée par l'ordonnance N° 96/06 du 16 janvier 1996, sous forme de société par actions dont les actionnaires sont les banques nationales qui se compose par cinq banques et les compagnies d'assurances qui sont (SAA, CAAR, CAAT, CNMA et CCR).

Le décret exécutif N° 96/235 du 02 juillet 1996, définit les conditions et les modalités de gestion des risques liés à l'exportation tels les risques d'interruption de marchés, le risque de fabrication, le risque de non rapatriement du matériel et produits exposés et ce, à travers

²² Rapport de conjoncture du secteur du commerce au titre de l'année 2012, www.algex.dz.

l'assurance crédit export, l'assurance crédit domestique, la coassurance et la réassurance. La nature des risques peut être commerciale ou politique.

La CAGEX a une double activité, l'une pour son propre compte où elle engage ses fonds propres (risque commercial) et l'autre, pour le compte de l'Etat et sous son contrôle (risque politique, risque catastrophe naturelle, risque non transfert) où elle engage les fonds de l'Etat.

En outre, l'accès à l'information commerciale et l'analyse des risques pays par l'assuré, permet la mise à la disposition des usagers et clients de la CAGEX de toutes les informations appropriées ainsi que des informations sur la réglementation en vigueur dans le pays de l'acheteur²³.

2.3.2. L'agence nationale de promotion du commerce extérieur (ANPROMEX)

Créée par le décret exécutif N° 04/174 du 12 juin 2004, pour se charger de diffuser de l'information commerciale et d'assurer le conseil le soutien à apporter aux entreprises à tous les stades de leurs démarches internationales. Les principales missions de cet office sont la participation au développement du commerce extérieur, l'animation des programmes de valorisation et de promotion des échanges commerciaux extérieurs, l'observation et l'analyse des situations structurelles et conjoncturelles des marchés extérieurs, la mise en place d'un dispositif d'observation des marchés extérieurs et la fourniture des informations susceptibles d'aider les opérateurs économiques, la disposition et la gestion d'un réseau d'informations commerciales et de banques de données, au service des opérateurs du commerce extérieur, ainsi que la réalisation d'études prospectives utiles dans le domaine du commerce international.

2.3.3. La chambre algérienne du commerce et de l'industrie (CACI)

La chambre algérienne du commerce et de l'industrie (CACI)²⁴ est un établissement public à caractère commercial et industriel. Elle prend en charge les intérêts professionnels des milieux d'affaires en concertation avec les pouvoirs publics. Conformément aux missions qui lui sont confiées, la chambre algérienne du commerce et de l'industrie (CACI) met en œuvre au profit de ses adhérents un ensemble d'actions dont nous citons:

- Une banque de données concernant l'ensemble des entreprises algériennes;
- La recherche de partenaires étrangers à travers le Bureau de Rapprochement des Entreprises (BRE) initié par l'Union Européenne ;
- La formation et le perfectionnement des personnels des entreprises dans divers filières de formation (marketing, technique du commerce international, etc.) ;
- La certification des documents commerciaux (facteurs, attestations, etc.) ;
- L'assistance et le conseil dans les domaines commerciaux (fiscaux, douaniers, etc.) ;
- Le visa des certificats d'origine des marchandises destinées à l'exportation ;
- La délivrance des carnets ATA qui dispensent les entreprises à verser des cautions exigibles par les douanes de nombreux pays lors de l'admission temporaire de matériels professionnel

²³ www.cagex.dz

²⁴ Instituée par le décret exécutif n° 96-94 du 03 mars 1996.

ou de marchandises destinées à être exposées dans des manifestations commerciales (foires, salons, etc.) ;

- Organisation de missions commerciales à l'étranger, de rencontres hommes d'affaire algériens et étrangers ;
- Elaboration de bulletins d'informations et de statistiques.

La CACI assume l'ensemble de ces actions et bien d'autres destinées aux entreprises privées ne disposant pas de personnel suffisamment formé dans les métiers de l'exportation. Elle exerce donc un rôle d'animation, d'information et de formation pour le compte de ses adhérents.

2.3.4. La société algérienne des foires et expositions (SAFEX)

La SAFEX²⁵ est une société par actions issue de la modification opérée le 24 décembre 1990, à l'ancienne (ONAFEX). Elle est chargée :

- D'accorder une assistance aux opérateurs économiques en matière de commerce international grâce notamment à des mises en relations d'affaires avec des partenaires étrangers, la vulgarisation des procédures d'exportation, l'information économique et commerciale, l'organisation de rencontres professionnelles, etc.
- De l'organisation des foires, salons spécialisés et expositions à caractère régional, national et international ;
- D'organiser la participation algérienne à des manifestations commerciales à l'étranger ;
- La publication de catalogues commerciaux et publicitaires.

2.3.5. Le programme *optemexport*

Mise en place vers la fin 2007, le programme est un instrument d'aide et d'accompagnement des PME dans les objectifs de conquête des marchés étrangers. Son rôle majeur est la promotion des exportations hors hydrocarbures par le renforcement des capacités exportatrices des PME.

Il est offert aux PME qui s'intéressent aux marchés étrangers des aides intéressantes portant, notamment, sur la mise à leur disposition d'informations commerciales internationales fiables et régulières, indispensables à la formation et à la professionnalisation des opérateurs. Cette démarche devait permettre aux PME de déterminer le positionnement de l'Algérie dans le commerce mondial, identifier les PME principaux clients de l'Algérie, les secteurs porteurs à l'international ainsi que les marchés cibles, et d'observer et d'analyser la concurrence.

Le programme OPTEMEXPORT est renforcé par un sous-programme qui est lancé à partir de 2008 et qui s'étale jusqu'à fin 2009, il s'agit de Challenge OPTEMEXPORT qui se veut un contrat personnalisé de partenariat à l'exportation entre OPTEMEXPORT et le chef d'entreprise basé sur un pré-diagnostic export interne et sur l'évaluation des potentiels à l'exportation. Le Challenge OPTEMEXPORT s'intéresse principalement aux PME (publiques

²⁵ www.safex.dz

et/ ou privées) à fort potentiel exportateur ayant un objectif de développement à l'international.

Pour chaque entreprise sélectionnée, les objectifs de ce programme visent à aider à l'élaboration une étude sur mesure selon ses produits ou services, analyser des marchés porteurs, en vue de connaître les principaux clients de l'Algérie dans son domaine, et mesurer la stratégie de ses principaux concurrents.

2.3.6. Les facilitations douanières à l'exportation

Les pouvoirs publics montrent toujours un intérêt de plus en plus important à l'encouragement de l'exportation non seulement par des avantages fiscaux, mais aussi, par un accompagnement des exportateurs pour la simplification des procédures dans les ports et aéroports, aux frontières terrestres, que dans les circuits administratifs qui sont impliqués en amont ou en aval, dans la gestion de processus d'exportation.

Les exportations sont particulièrement encouragées et facilitées, et bénéficient d'une exonération des droits de douane, mais aussi, pour faire face aux préoccupations des exportateurs, l'administration des douanes a procédé à l'allègement de certaines procédures douanières telles que²⁶ :

La dispense de caution dans le cadre de l'admission temporaire d'emballages vides destinés aux marchandises à l'exportation et de marchandises pour perfectionnement actif (transformation) destinées à l'exportation ;

- La visite sur site et le dédouanement à domicile ;
- La vente en consignation ou « vente au mieux » est facilitée, en acceptant une déclaration d'exportation incomplète et la possibilité de procéder après la vente des produits, à une régulation par le dépôt d'une déclaration complémentaire reprenant les éléments non communiqués lors de l'expédition ;
- L'exportation sans formalités d'échantillons gratuits, dont la valeur commerciale est fixée à 30.000.00 DA ;
- Le titre de passage en douanes (TPD) pour les exportations réalisées par route ;
- Le circuit vert, qui permet la validation de la déclaration d'exportation sans vérification des marchandises ;
- Les magasins et aires de dépôt temporaires à l'exportation ou à la réexportation, qui permettent aux exportateurs de placer leurs marchandises dans les locaux appropriés (Dans les ports, aéroports, gare ferroviaire ou postes frontaliers terrestres) en attendant leur embarquement à destination de l'étranger et de libérer les intéressés de leurs obligations éventuelles envers l'administration des douanes ;
- Les exportations de marchandises vers les entrepôts étrangers (pour saisir d'éventuelles opportunités de ventes à partir de l'étranger), qui permettent aux exportateurs de déposer, lors de l'expédition, une déclaration d'exportation temporaire incomplète, à charge pour eux, de procéder à sa régularisation après la vente par une déclaration complémentaire surtout en matière de contrôle de changes ;

²⁶ Site web de l'agence nationale pour la promotion du commerce extérieur, www.algex.dz

- Le carnet ATA qui constitue une procédure simplifiée d'admission temporaire, notamment pour les échantillons et pour la participation aux foires à l'étranger. Le carnet ATA qui est délivré exclusivement par la chambre algérienne du commerce et d'industrie (CACI), est valable pendant un (01) an.

Malgré ces facilitations, les entreprises algériennes ne sont pas encore allées loin, et les résultats attendus sont loin de celles planifiées. L'Algérie depuis l'indépendance a connu des situations financières préoccupantes en raison de sa dépendance des hydrocarbures, mais elle n'a pas tiré les leçons qu'il faut, car en 2012 encore, les exportations de l'énergie représentent 98% de total des exportations.

Cette insuffisante progression par rapport aux énormes dépenses de l'Etat et aux résultats souhaités, pourrait s'améliorer en mettant à la disposition des promoteurs des idées de projets, des sites et des études de rentabilité, notamment dans les domaines à fort potentiel de développement comme la pétrochimie et les engrais, l'industrie du verre, de la pierre, le tourisme, l'agriculture...Etc. Pour y parvenir, les pouvoirs publics doivent renforcer le rôle exportateur du secteur industriel en augmentant ses exportations actuelles et en créant de nouvelles opportunités d'exportations, en vue de réduire la forte dépendance du pays à l'égard des importations dans un certain nombre de segments d'activités nationales. Aussi, il serait opportun de promouvoir des coopérations de marketing pour améliorer les produits agro-alimentaires, destinés à l'exportation comme les emballages, stockage sous-froid, norme d'hygiène et de qualité...

Par ailleurs, d'autres mesures doivent être prises pour rentabiliser les efforts en matière de promotion des opérations d'exportation, il s'agit principalement de :

- Assainir l'activité d'importation en identifiant et en professionnalisant les opérations,
- Encourager et drainer les surplus financiers générés par l'importation vers l'investissement en proposant des mesures incitatives et en défiscaliser les surplus financiers réinvestis dans la sphère productive,
- Baliser les axes de développement de la PME pour orienter les investissements potentiels, en concevant et en arrêtant une stratégie nationale en matière de développement économique,
- Faire appel et mobiliser le génie algérien pour identifier les activités « niches », c'est-à-dire celles où les avantages comparatifs algériens sont indéniables.

Ainsi, après avoir présenté les diverses actions et mesures d'encouragement mises en place par les pouvoirs publics en vue de promouvoir les capacités exportatrices des entreprises algériennes, nous essayerons d'en apprécier les effets à travers la présentation de quelques variables économiques.

Section 03: La part des PME dans les échanges extérieurs de l'Algérie

Depuis l'ouverture de l'économie et l'adoption de l'économie de marché, l'Algérie s'est engagée sur le chemin de la modernité dans l'objectif de renforcer sa sécurité et moderniser son économie, en se basant sur la promotion de la PME et ses exportations. La présente section fait ressortir l'évolution de la balance commerciale, et les principales catégories des produits importés et exportés, par les PME.

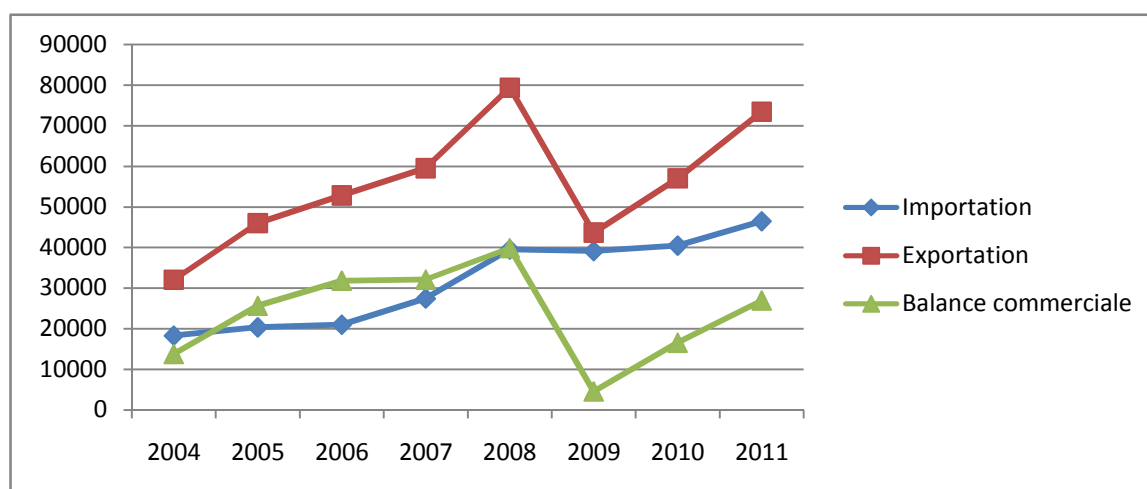
3.1. Evolution de la balance commerciale de l'Algérie à la période (2004-2011).

Nous avons recueilli dans le tableau ci après quelques données qui nous permettent de situer l'activité du commerce extérieur en Algérie pour la période allant de 2004 à 2011.

Tableau N° 09 : Evolution de la balance commerciale de l'Algérie (2004- 2011) En millions \$

Année	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Importation	18308	20357	21005	27439	39 479	39 103	40 472	46 453
Exportation	32083	46001	52 822	59518	79 298	43 689	57 053	73 390
Balance commerciale	13775	25644	31817	32079	39 819	4 586	16 581	26 937

Source : Construit par les auteurs à partir des données des bulletins d'information économique et des statistiques du Ministère de la PME et de l'artisanat (période 2005-2011).

Schéma N°07: Evolution de la balance commerciale de l'Algérie période (2004- 2011)

Source : Réalisé par les auteurs à partir des données du tableau 09.

Les résultats en matière de commerce extérieur de l'Algérie enregistrent, d'une année à une autre, une augmentation croissante en raison notamment de libéralisation de commerce extérieur et l'amélioration du climat d'affaires qui incitent les PME à s'engager à l'exportation et d'améliorer la balance commerciale hors hydrocarbure.

Le solde global positif de la balance commerciale continu à s'améliorer, il progresse de 18305 millions de dollars soit de 132,88% entre 2004 et 2006 grâce à l'augmentation des exportations hors hydrocarbure qui connaît aussi une progression de 20739 millions de dollars soit de 64,64% dans la même période. La période qui va de 2009 à 2010 se caractérise par une dégradation du solde commercial jusqu'à 4586 millions de dollars en 2009, soit une

dégradation de 768,27% par rapport à l'année précédente, cette diminution peut s'expliquer par l'intensification de la crise financière internationale en 2008 et l'événement de la crise économique mondiale en 2009 qui influencent négativement sur les exportations de l'Algérie qui ont diminué de 35609 millions dollars en 2009, soit de 81,51%.

Concernant l'année 2011, la croissance des exportations hors hydrocarbure engendre une progression du solde commercial qui atteint 26937 millions de dollars soit une augmentation de 62,46% par rapport à l'année 2010.

Pour ce qui concerne les importations, le graphe montre qu'elles ne sont pas influencées par la crise européenne « les recettes des hydrocarbures couvrent le déficit de la balance commerciale », et qu'elles continuent de progresser en raison du déséquilibre de la structure économique, la prédominance des services marchands et des services des administrations publiques²⁷, ce qui explique l'absence d'une culture productive qui oblige les pouvoirs publics à combler le manque par le recours à l'importation. D'autres effets peuvent expliquer cette évolution notamment en 2011 :

- un effet prix : les cours internationaux des principaux produits alimentaires ont fortement progressé en 2011.
- un effet volume : les autorités algériennes ont augmenté sensiblement leurs volumes d'achats (+42% en 2011) afin de renforcer leurs capacités de stockage et de parer ainsi à tout risque de pénurie.
- un effet demande: les mesures en faveur du pouvoir d'achat mises en œuvre courant 2011, ont pu avoir un effet sur la demande des consommateurs de produits alimentaires importés.

En effet, l'Algérie en termes de productivité et de compétitivité des produits ne cesse pas de s'élargir. Et selon les statistiques du ministère de la PME et de l'Artisanat, les PME algérienne perdent de plus en plus leur compétitivité, surtout, après l'accord d'association avec l'union européenne. En effet, la majorité des PME algérienne, ne considèrent pas l'exportation comme objectif à atteindre, mais seulement lorsque la survie de l'entreprise est menacée.

Or, les conditions de respect des standards internationaux en matière de qualité et de délais ne sont pas maîtrisées par nos PME. Pour mieux comprendre l'évolution de la balance commerciale durant cette période, nous examinerons la structure des importations et exportation, puis nous allons essayer de déterminer la part de chaque groupe de produit dans ce qui suit.

²⁷ Rapport de la Banque d'Algérie, (2011), « Evolution économique et monétaire en Algérie ». P.20.

3.1.1. Analyse des importations

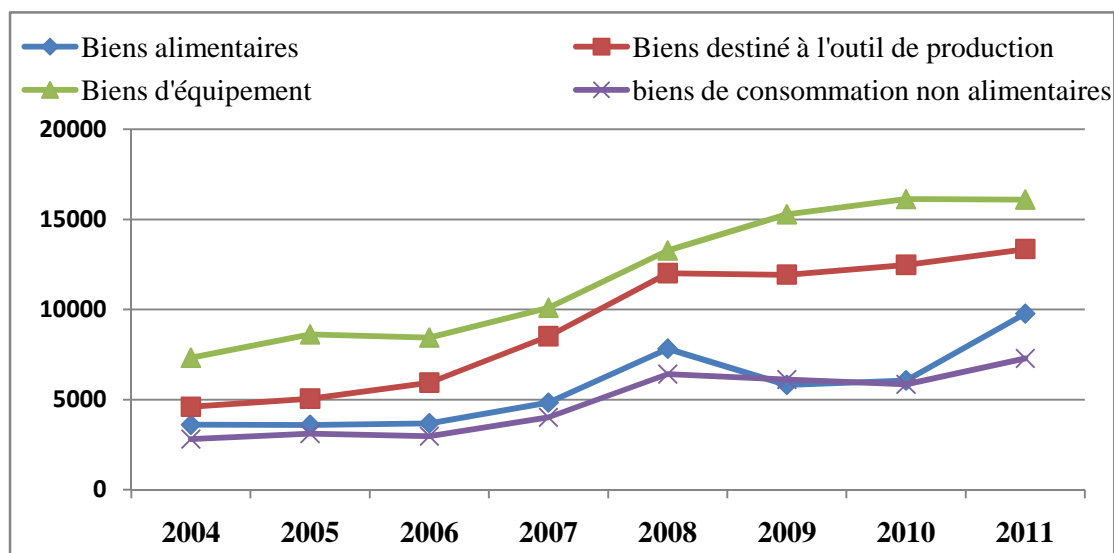
La répartition par groupe de produits nous permet de constater que les importations de l'Algérie sont augmentées d'une année à une autre comme le montre le tableau suivant :

Tableau N°10: Evolution des principales importations de l'Algérie HH période (2004-2011) en millions \$

Groupe de produit	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Biens Alimentaires	3597	3587	3680	4827	7813	5810	6058	9755
Biens destinés à l'Outil de Production	4602	5051	5936	8508	12002	11924	12462	13338
Biens d'Equipements	7312	8612	8433	10096	13267	15273	16117	16090
Biens de consommation non alimentaires	2797	3107	2956	4008	6397	6096	5836	7270
Total	18308	20357	21005	27439	39479	39103	40473	46453

Source : Tableau construit à partir des données des bulletins d'information économique et des statistiques du Ministère de la PME et de l'artisanat (période 2008-2011).

Schéma N°08: Evolution des principales importations de l'Algérie HH (Période 2004- 2011)



Source : Réalisé à partir des données du tableau N°10.

Les importations de l'Algérie progressent d'une année à une autre suite à promulgation de l'ordonnance N° 03-04 du 19 juillet 2003, relative aux règles générales applicables aux opérations d'importation qui fixe le principe de liberté d'importations des marchandises. Cette ordonnance a influencé positivement les importations qui atteignent 20357 millions de dollars en 2005 soit une augmentation de 11,19% par rapport à l'année précédente, et de 49,87% en

2006. En général, les importations enregistrent une progression avec une moyenne de 17,61% durant la période 2004 et 2011, alourdie par deux facteurs principaux :

- L'augmentation du facteur des produits agro-alimentaires : les importations des biens alimentaires avaient fortement progressé en 2008 et s'était relativement stabilisés en 2009 et en 2010, en raison de l'augmentation des cours de ces produits sur les marchés mondiaux suite à la crise européenne.

Ils sont de nouveau en très forte hausse en 2011, représentant 21% du total des importations; la faible couverture des biens alimentaires par la production locale et la croissance industrielle insuffisante au regard de la demande²⁸, obligent les pouvoirs publics à combler le manque par le recours à l'importation.

- La forte hausse des importations manufacturières : Pour les importations destinées à l'activité productive « biens d'équipement industriels et agricoles, demi-produits et produits bruts » représentant toujours le premier poste dans les importations qui représentent 36698 millions de dollars en 2011 soit de 79% du total des importations, les raisons sont, la libéralisation des opérations d'importation servant les entreprises de service, et la relance de l'activité économique ; les besoins des PME en matière première et les équipements de productions, en particulier, et une forte demande des agents économiques en général.

A titre d'exemple, les importations concernant les biens d'équipements qui ont augmenté d'une année à une autre atteignant 16117 millions de dollars en 2010 soit 89,82% du total des importations. Cette progression s'explique par le lancement du programme de construction de logement et grands chantiers d'infrastructures. En 2011, l'importation de ces équipements a légèrement diminué en raison de l'achèvement de certains grands chantiers d'infrastructure.

3.1.2. Analyse des exportations

La répartition par groupe de produits nous permis de constater que les exportations de l'Algérie sont augmentées d'une année à une autre comme montre le tableau suivant qui représentent les dix (10) principaux produits exportés par l'Algérie:

²⁸ Rapport de la Banque d'Algérie, Op-cit, P.27.

Tableau N° 11 : Evolution des principales exportations de l'Algérie HH (Période 2004-2011)

Valeurs en millions \$ U.S.

Désignation de produit	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Huiles et autres produits provenant de la distribution des godrons	257,5	314,09	85	326	474,75	274,75	558,44	931,58
Ammoniacs anhydres	120,5	156,77	156,64	182	287,17	147,43	195	375,00
Sucres de canne ou de betterave	-----	-----	-----	----	----	----	231,35	269,61
Phosphate calcium	18,3	20,87	37,79	---	135,14	75,88	43,96	128,38
Alcools acycliques	22,4	23,87	31,69	37	22,55	17,10	27,62	41,77
Hydrogène, gaze rares	27,7	28,96	53,17	30	45,33	42,49	43,39	40,16
Zinc sous forme brute	25,4	38,05	81,09	65	53,35	31,31	61,42	36,45
Eaux minérales et gazeuses	----	-----	7	8,35	28,54	22,38	26,75	26,58
Dattes	18,9	18,5	20	23	----	----	22,65	23,26
Peaux tannées	----	----	----	----	----	----	11,02	19,54
Sous total	490,70	602,11	472,38	741,35	1046,83	611,34	1223	1892
Total	781	907	1066	1312	1937	1047	1526	2149

Source : Tableau construit à partir des données des bulletins d'information économique et des statistiques du Ministère de la PME et de l'artisanat (période 2005-2011).

Les PME qui exercent une activité internationale soutenue, connaissent habituellement une croissance plus rapide que leurs homologues dont l'activité est strictement nationale. Le champ d'activité des PME algériennes est principalement local et national, très rarement international. Prés d'une centaine d'entre elles sont exportatrices, et la plupart des PME algériennes utilisent des technologies anciennes et une main d'œuvre peu qualifiée, ce qui contraint leur compétitivité et, partant, leurs possibilités d'ouverture vers l'extérieur. L'innovation existe mais se limite à des secteurs d'activité très précis, sur lesquels existe un certain niveau de concurrence, tel que l'agroalimentaire²⁹.

Les exportations de l'Algérie ont connu une progression très intéressante en raison de la présence des différentes institutions de promotion du commerce extérieur. En 2004, les exportations sont soutenues par un nouvel instrument « l'agence nationale de promotion du commerce extérieur (ANPROMEX) » qui signifie la volonté des pouvoirs publics de substituer les exportations des hydrocarbures.

L'efficacité de cette agence est apparait seulement après une année de sa création qui enregistre un montant de 781 millions de dollars en 2005 soit une progression de 16,34% par rapport à l'année 2004. En 2007, les exportations atteignent 1312 millions de dollars, soit une augmentation de 23,08% par rapport à l'année 2006. Cette progression significative s'explique par la présence d'un autre instrument d'aide et d'accompagnement des PME dans l'objectif de la conquête des marchés étrangers qui est l'OPTEMEXPORT.

²⁹ D.G du Trésor, (2012), « Publication des services économiques, Janvier, P.2.

Le programme OPTEMEXPORT est renforcé par un sous programme qui est le challenge OPTEMEXPORT qui lancé à partir de 2008, dans le but de renforcer les exportations et évaluer des potentiels à l'exportation par un pré-diagnostic export interne. Ce programme a permis d'améliorer les exportations qui atteignent 1937 millions de dollars en 2008, soit une progression de 47,64% par rapport à l'année 2007. La crise européenne de 2009 a empêché les exportations de progresser qui n'ont enregistré que 1047 millions de dollars, soit une diminution de 85% par rapport à l'année 2008.

Les exportations de l'Algérie ont connu plusieurs changements dans la composante des produits exportés, ce changement engendre une disparition de certains produits (Hydrocarbure cycliques, Produits laminés plat en fer et acier, Déchets et débris de cuivre, Déchet et débris d'aluminium, Polymères de l'éthylène sous formes primaires³⁰...) qui étaient déjà exportés et une apparition des nouveaux produits.

Cette disparition peut s'expliquer par la forte concurrence à l'international et l'intervention de l'Etat pour interdire certains produits à exporter par exemple les déchets de fer; mais cela n'a pas empêché les exportations d'augmenter, atteignant 2149 millions de dollars en 2011 soit une progression de 40,83% par rapport à l'année précédente.

Dans les exportations de l'Algérie, seulement cinq produits (Huiles et autres produits provenant de la distribution des godrons, ammoniacs anhydres, phosphate calcium, alcools acycliques et zinc sous forme brute) qui s'exportent d'une manière régulière représentant 1471,41 millions de dollars en 2011, soit 68,47% du total des exportations ce qui explique la vulnérabilité de nos produits à l'extérieur.

Dans la même période de 2010 à 2011, nous constatons l'apparition des produits qui sont exportés pour la première fois comme (Sucres de canne ou de betterave et peaux tannées) qui représentent 289,15 millions de dollars en 2011, soit 13,45% du total des exportations.

La non diversification des produits exportés, et l'échec de parvenir aux résultats escomptés fait que l'économie demeure en dépendance des hydrocarbures qui représente plus de 97% du volume global des exportations et en hausse de plus de 28% par rapport à l'année précédente³¹.

Les exportations de l'Algérie restent marginales à l'égard du rythme de croissance de l'économie, tirée par l'expansion des secteurs non productifs tel que les services marchands et les services des administrations publiques. Ces deux secteurs sont souvent centrés sur le marché local, par contre le poids de l'industrie continue à baisser³², ce qui signifie la préférence de l'activité non productive par les agents promoteurs qui préfèrent les secteurs moins risqués et plus rentables tel que le secteur des services, faisant persister la dépendance du pays de l'extérieur.

³⁰ Bulletins d'information économique et des statistiques du Ministère de la PME et de l'artisanat (période 2005-2011).

³¹ Bulletin d'information statistique de la PME, N°20, P.5.

³² Rapport de la Banque d'Algérie, Op-cit, P.20.

3.2. Potentiel des PME algériennes dans l'exportation hors hydrocarbures

Le diagnostic du potentiel d'exportation HH de l'Algérie a permis de mettre en évidence que les exportations pourraient croître assez rapidement pour peu que certains obstacles soient levés. Les PME algériennes se confrontent à énormément d'obstacles qui handicapent leur création, expansion, et développement, dont les plus récurrents sont :

- Le marché des entreprises algériennes principalement local et national, très rarement international, et donc, orienté vers la satisfaction du marché intérieur³³.
- L'offre nationale de produits à l'exportation est insuffisante en termes de quantité, qualité et de réactivité³⁴.
- L'insuffisante prise en charge de la logistique des produits destinés à l'exportation, notamment au niveau des ports³⁵.
- Les organismes publics ne jouent pas leur rôle concernant l'accès à l'information sur les marchés extérieurs ou alors fournissent des informations non actualisées.
- Les entreprises algériennes n'ont pas de vision claire sur leurs véritables concurrents sur les marchés internationaux ainsi que sur les besoins exprimés.
- L'absence dans les entreprises algériennes des structures qui prennent en charge la fonction exportation (marketing international, service juridiques spécialisés...) ³⁶.
- faible niveau de formation du personnel ne pouvant pas prendre en charge des équipements modernes.
- Les PME algériennes se concentrent dans les secteurs des biens non-échangeables ou rarement exportables³⁷.
- La majorité des PME algériennes, ne considèrent pas l'exportation comme objectif à atteindre, mais seulement lorsque la survie de l'entreprise est menacée.
- Les conditions de respect des standards internationaux en matière de qualité et de délais ne sont pas maîtrisées par nos PME.

Dans la structure des exportations algériennes, les hydrocarbures continuent à représenter la principale source de revenus d'exportation de nos ventes à l'étranger. Celle-ci varie certes selon les périodes, mais elle tend à s'accroître. Aussi, au plan de l'analyse, cet aspect prend-il souvent le dessus, masquant parfois la complexité de l'économie algérienne, que l'on a tendance à réduire à un seul facteur.

³³ Boutaleb. Kouider, « Les restructurations industrielles et objectif de l'exportation ». Cahiers du CREAD, N°41, 3^{ème} trimestre 1997, p. 40 - 41.

³⁴ INPED, gestion et entreprise, Assises nationales de la PME, N°24-25, Janvier 2004.

³⁵ INPED, op-Cit, p. 44.

³⁶ Boutaleb, K, op-cit, P.41.

³⁷ Benabdallah. Y. (2007): L'économie algérienne entre réformes et ouverture : quelle priorité ? ». Communication au colloque international « Enjeux économiques, sociaux et environnementaux de la libéralisation commerciale des pays du Maghreb et du Proche-Orient ». 12-13 octobre. Rabat. Maroc.

Le processus des réformes économiques et financières, mis en œuvre depuis le début de la décennie 1990, a permis le développement et le renforcement de la PME, malgré la dynamique qui caractérise le secteur de la PME sur le plan interne son implication dans des marchés étrangers est si timide. Les PME continuent de concentrer leurs activités sur le marché domestique et les pouvoirs publics manquent d'une stratégie nationale claire pour encourager les exportations HH.

Chapitre 03 : La stratégie des PME de la région de Bejaïa vis-à-vis de l'exportation

L'interprétation et l'analyse des résultats de l'enquête effectuée sur le terrain représentent les derniers aspects à effectuer pour tout travail de recherche. Ainsi, dans ce chapitre, nous allons procéder d'une part, à une présentation géographique de la région de Béjaia, avant de développer les caractéristiques des entreprises qui y activent ; à savoir leur répartition géographique, sectorielles et spatiale, leur mode d'organisation et de gestion, ainsi que les caractéristiques de leurs dirigeants. Et d'une autre part leur attitude vis-à-vis de l'exportation.

Nous examinerons aussi, à travers l'analyse des données et résultats fournis par l'enquête effectuée sur le terrain, les mesures et conditions dans les quelles, les PME de la région de Bejaia contribuent à l'exportation, et les facteurs qui influence sur la décision d'exporter.

Section 01 : Présentation de la région de Bejaia

Dans cette section, nous présenterons la région où s'est déroulée notre enquête. Nous essaierons de déceler les atouts et les potentialités de la région, qui sont susceptibles de favoriser les entreprises de la wilaya en matière d'investissement et d'exportation. D'abord, nous présenterons l'espace géographique, ainsi que les différentes activités, les infrastructures économiques, ensuite nous, présenterons le secteur des PME dans cette région.

1.1. Présentation géographique de la wilaya de Bejaia

La wilaya de Bejaïa se situe au nord-est de l'Algérie. Elle est limitée par la mer Méditerranée au nord, entourée de cinq wilayas : Jijel à l'est, Bordj-Bou-Argeridj et Sétif au sud, et Tizi-Ouzou et Bouira à l'ouest. Aujourd'hui, elle est subdivisée en 52 communes regroupées en 19 daïras. Avec une population de 935200 habitants fins de 2011, elle occupe le sixième rang des wilayas les plus peuplées du pays, et s'étend sur une surface de 3223,5 km².

1.2. Les infrastructures de base et les principales activités économiques

La région de Bejaïa dispose aujourd'hui des principales infrastructures et des équipements de base nécessaires à l'activité économique. Elle semble jouir d'atouts importants comparativement à d'autres régions du pays, ce qui lui communique un certain dynamisme tout au moins pour développer les PME.

1.2.1. Les infrastructures de Base

Sur le territoire de la wilaya de Bejaïa, il y a un port, un aéroport, et un réseau routier qui constituent les principales structures de base de la wilaya, et qui contribuent dans une large mesure à déterminer le degré de dynamique de l'activité économique d'une région.

A. Le réseau routier : La région de Béjaia dispose d'un réseau routier relativement important et se compose de 444,20 km de routes nationales, 659 km de chemins de wilaya, et 3467,4 km de chemin communaux. Les principaux axes du réseau national sont dans un état relativement convenable, et desservent les centres les plus dynamiques de la wilaya du point de vue économique.

Chapitre III : La stratégie des PME de la région de Béjaïa concernant l'activité d'exportation

La route nationale N°26 reliant Bejaïa et Bouira, axe structurant par excellence, d'une part fait l'objet d'une modernisation afin de favoriser et répondre au mieux aux besoins de transport de gros tonnage à partir des installations portuaires, et d'autre part, l'adapter aux ambitions locales de développement économique et social¹.

B. La ligne ferroviaire : Concernant les chemins de fer, la région de Béjaïa dispose d'une seule voie ferrée d'une longueur de 90 km², qui remonte toute la vallée de la Soummam, pour relier au niveau de Beni Mansour (qui situe à la frontière de la wilaya de Bouira) le réseau national. Le système compte neuf (09) gares (Bejaïa, Ouad Ghir, El Kseur, Il Mathen, Sidi Aiche, Ighzer Amokrane, Akbou, Tazmalt, Beni Mansour) et quatre (04) haltes.

Ce réseau joue un rôle important dans le tissu économique de la région et incite une réelle relance de l'activité des zones industrielles. L'avantage de cet axe réside dans le fait que son point de départ se situe au port, facilitant le transfert de marchandises et des matières premières. Le réseau ferroviaire vient de renforcer les atouts dont dispose la vallée de la Soummam.

C. L'infrastructure portuaire: La wilaya de Bejaïa dispose de l'une des voies les plus importantes dans le commerce international, par la mer Méditerranée, qui offre de bonnes commodités par sa proximité aux autres infrastructures de transport (aéroport, voie ferroviaire, infrastructure portières). Elle constitue un atout stratégique pour toute la région aussi bien pour le transport de marchandises que celui des voyageurs.

Son importance apparait dans la quantité de marchandises qui circulent par cette voie qui est considérablement importante et en progression. Le port est donc, une opportunité pour les commerçants comme pour les producteurs pour relier leurs activités commerciales aux autres régions locale ou aux pays étrangers.

Selon les statistiques de la direction des PME de la wilaya de Béjaïa, en 2012, la quantité exportée par cette voie a atteint 38617674113 kg avec une valeur de 26014256304 USD. Ces données montrent que ce port contribue à faire de la wilaya de Béjaïa un important pôle industriel et commercial.

D. L'infrastructure aéroportuaire : La wilaya de Béjaïa dispose d'un autre moyen de transport considéré comme un moyen indispensable dans les activités commerciales international, qui est l'aéroport. Il est l'un des plus dynamiques du pays se situant à 5 km à l'est du chef-lieu. Il assure la liaison avec plusieurs villes du pays et les principales villes de France, comptant le nombre d'émigrés de la région le plus important.

¹ Annuaire statistique de la wilaya de Béjaïa, (2011).p.148.

² Annuaire, Op-cit, P.161.

Chapitre III : La stratégie des PME de la région de Béjaia concernant l'activité d'exportation

Tableau N°12 : Evolution du trafic des passagers de l'aéroport de Béjaia

Année	Trafic international	Trafic national	Total
1998	72656	53686	126342
1999	80512	50409	130921
2000	93894	52536	146430
2001	115848	106061	221909
2002	120570	109206	229776
2003	130717	65294	196011
2004	144467	53479	197946
2005	151020	52435	203455
2006	126612	37435	164047
2007	90169	26716	116885
2008	153555	51757	205312

Source : Direction de l'aéroport de Béjaia.

Les données de ce tableau montrent que l'évolution des passagers est en croissance continue sur les lignes internationales avec un taux d'accroissement de 107% entre 1998 et 2005, et durant la période allant de 2006 à 2007, on remarque une baisse de nombre des passagers en raison de fermeture de l'aéroport pour travaux. Après sa réouverture à partir de la fin de l'année 2007, l'aéroport a connu une dynamique qui génère un taux d'accroissement annuel de plus de 70%. D'une autre côté, sur les lignes nationales, l'évolution des passagers a déclinée d'une année à une autre en raison de forte concurrence exercée par le transport terrestre, et notamment après la fermeture de l'aéroport durant la période 2006 et 2007.

La wilaya de Béjaia dispose aussi des atouts qui ont fait d'elle une zone attractive, par le réseau d'électrification et gaz, les zones les plus industrialisées de la wilaya sont les plus électrifiées et les plus dotées en gaz. Il y a aussi le secteur des postes et télécommunications aussi développé et constitue un point appréciable au développement des infrastructures économiques.

Chapitre III : La stratégie des PME de la région de Béjaïa concernant l'activité d'exportation

1.2.2. Les principales activités économiques : La disponibilité des différentes infrastructures génère une importante dynamique économique dans les différentes branches d'activité.

A. L'agriculture : La superficie agricole totale est de 164794 ha soit 51,12% de la superficie totale de la wilaya, dont une surface agricole utile de 130348 ha soit 45,4% de la superficie agricole total, et 6500 ha irrigués soit 5% de la superficie agricole utile.

L'activité agricole peut se diviser en deux grands groupes : l'agriculture de plaine et l'agriculture de montagne ; la première se développe sur les surfaces longeant la Soummam et qui concerne au premier degré les cultures arboricoles, suivies de terres labourables pour les céréales, l'aliment de bétail et la culture légumière.

Ces cultures demandent toujours à être irriguées, ce qui justifie leur développement près des Oueds. Le deuxième concerne essentiellement les activités moins dépendantes de l'irrigation : oliviers et figuiers répartis en petites parcelles, jardins potagers et élevage (bovin, ovin, caprin, avicole, et apicole).

Tableau N°13 : Les principales productions en 2011.

Produits	Quantités en quintaux
Céréales	106262
Cultures maraîchères	688320
Agrumes	274146
Figuiers	320000
Cultures industrielles	11789
Légumes secs	8240
Fourrages	408910
Oliviers	802766
Vigne de table	21250

Source : Annuaire Statistique de la wilaya de Béjaïa 2011.

D'après le tableau N°13, nous remarquons que les produits dominant sont l'olivier, la culture maraîchère, les fourrages et les figuiers, qui représentent 84,07% de total des principaux produits en 2011.

B. Les activités tertiaires

Avec 15031 PME et 48857 emplois en 2012, l'activité économique est dominée principalement par les activités tertiaires telles que le transport et communication, commerce, hôtellerie et restauration, services fournis aux entreprises et aux ménages, établissements financiers, affaires immobilières, et les services pour collectivités. Le développement de secteur tertiaire a été encouragé par les différents dispositifs de lutte contre le chômage, notamment par l'ANSEJ qui a financé un nombre important de projet. Donc on constate que la wilaya est baignée dans ces activités en raison de l'absence d'une culture productive.

Chapitre III : La stratégie des PME de la région de Béjaia concernant l'activité d'exportation

C. Les activités industrielles

Le secteur industriel connaît un développement significatif depuis la seconde moitié des années 90 et possède aujourd'hui un tissu industriel important dominé par l'industrie agroalimentaire. Le secteur public qui était dominant jusqu'au milieu des années 90, perd sa prédominance devant un secteur privé très dynamique et qui a pu s'imposer très rapidement.

Tableau N° 14 : Situation des zones industrielles et des zones d'activité au 31/12/2010.

Commune	Zones Industrielles		Zone d'activité	
	Superficie totale	Superficie cessible	Superficie totales	Superficie cessible
Béjaia	1188940,00	959501,00	28081,00	13389,60
Akbou	402450,00	388997,00	473042,00	320137,001
El kseur	495745,00	324375,18	159209,00	91 727,88
Oued Ghir			91600,00	56 626,00
F ilmaten			100501,00	61 733,00
Toudja			83039,00	44 768,00
Seddouk			50020,00	27551,00
Ouzelaguen			36179,00	22 385,90
Temezrit			36503,00	13 035,80
Amizour			24760,01	15 287,83
Akfadou			26637,00	12 707,00
Tala hamza			40490,00	32 090,00
Aokas			44500,00	13 793,50
Souk el tenine			89964,00	56 366,07
Taskriout			16053,00	7 749,62
Adekar			44270,00	30 888,00
Total	2087135,00	1672873,18	1126621,01	1640472,40

Source : Direction de l'industrie et des mines, 2012.

Comme détaillé dans le tableau, au niveau de la wilaya, 3 zones industrielles (Akbou, El Kseur, Béjaïa), s'étalant sur une superficie de 208,7 ha et 16 zones d'activités sur une superficie de 112,7 ha.

Le secteur de l'énergie et des mines de la wilaya dont les missions de suivi et de contrôle relèvent de la compétence de l'administration locale des mines, est caractérisé essentiellement par des infrastructures énergétiques et gazières et par une industrie de matériaux de la construction. En tenant compte de la diversité des ressources et des richesses minérales et de l'existence d'infrastructures d'appoint, le secteur local de l'industrie et des mines offre de nombreuses opportunités d'investissement dans les domaines de la sous-traitance, les activités liées aux bâtiments et travaux publics et dans l'industrie de transformation en général et de l'exploitation minière en particulier.

D. Le tourisme : L'un des atouts majeurs qui donne à la wilaya de Béjaia sa vocation touristique est l'hétérogénéité de son relief (mer, montagnes, forêts), ajouter à cela une zone côtière avec de véritables curiosités propres à la région, constituent des potentialités touristiques certaines. Mais l'offre hôtelière de la région reste insuffisante au regard de la demande exprimée surtout en été. La wilaya compte des richesses considérables notamment : une cote de 100 km définie en cote Est et Ouest renfermant 45 plages, des

Chapitre III : La stratégie des PME de la région de Béjaia concernant l'activité d'exportation

montagnes denses de végétation; le parc national de Gouraya ; le massif de l'Akfadou ; les gorges de Kherrata et des les ressources thermales de Kiria, sillal et sidi yahia l'aidli.

Elle compte aussi 45 plages dont 35 autorisées à la baignade. Cette richesse incite les créateurs des PME à spécialiser dans le secteur de tourisme par exemple en 2012 le nombre des PME qui spécialisent dans ce domaine est de 682 PME soit de 4,54% de total des PME.

1.3. Présentation du secteur des PME au niveau la wilaya de Béjaia

Vu la position et le lieu stratégique qu'occupe cette région, elle connaît une importante dynamique économique dans les différentes branches d'activité qu'elle doit en grande partie, à la dynamique de secteur des PME. Dans cette partie, nous présenterons la répartition des PME de la région par secteur d'activité, par emploi et la répartition spatiale. Cette présentation constitue une étape préalable avant de passer à la vérification de la problématique sur le terrain, à travers les résultats de notre enquête.

1.3.1. La répartition des PME de la wilaya de Bejaïa par secteur d'activité et par emploi

D'après les statistiques des bulletins d'information et statistiques du Ministère de la PME et de l'artisanat, la wilaya de Béjaia occupe la 4^{ème} place en matière du nombre total de PME et la 6^{ème} place en matière de taux de concentration de ces entreprises par habitants. Les principales composantes du secteur de la PME au niveau de la région sont la qualité de PME privées qui occupent une place importante dans le développement économique de cette région, représentant plus de 99,80% de l'ensemble de la population des PME. Celles relevant du secteur public représentent seulement 0,20% de l'ensemble de la population des PME de cette région. Dans le tableau ci-dessous, nous allons voir la répartition des PME de la wilaya de Béjaïa par secteur d'activité.

Tableau N° 15 : Répartition des PME de la wilaya de Béjaïa par secteurs d'activité et l'emploi (année 2012).

Secteur d'activité		Nombre de PME	%	Nombre d'Emplois	%
1	Agriculture et pêche	343	2,28	1 991	4,08
2	Eau et énergie	03	0,02	183	0,37
3	Hydrocarbures	00	0,00	00	0,00
4	Services et travaux pétroliers	00	0,00	00	0,00
5	Mines et carrières	27	0,18	527	1,08
6	ISMME	316	2,10	1 816	3,72
7	Matériaux de construction	259	1,72	2 338	4,78
8	Bâtiment et travaux publique	3 761	25,02	13 869	28,39

Chapitre III : La stratégie des PME de la région de Béjaïa concernant l'activité d'exportation

9	Chimie et plastique	105	0,69	794	1,63
10	Industrie agroalimentaire	530	3,52	2 955	6,05
11	Industrie du textile	122	0,81	484	0,99
12	Industrie du cuir	5	0,03	10	0,02
13	Industrie du bois et papier	711	4,73	1 745	3,57
14	Industrie divers	26	0,17	40	0,08
15	Transport et communication	2 868	19,08	4 441	9,09
16	Commerce	2 984	19,85	6 171	12,63
17	Hôtellerie et restauration	682	4,53	2 459	5,03
18	Services aux entreprises	1 065	7,08	5 083	10,40
19	Services fournis aux ménages	1073	7,14	2 485	5,09
20	Établissements financiers	26	0,17	359	0,73
21	Affaires immobilières	76	0,50	491	1
22	Services pour collectivités	49	0,33	616	1,26
TOTAL		15 031	100	48 857	100

Source : Document de la direction de la PME et de l'artisanat de la wilaya de Béjaïa, 2012.

D'après les statistiques du tableau N°15, nous remarquons que l'activité des PME dans la wilaya de Béjaïa, est marquée par la prédominance de trois secteurs d'activité ; à savoir, le bâtiment et travaux publics (non pétroliers), le commerce, et en fin le transport et communication. En effet le secteur du bâtiment et travaux publics (non pétroliers) occupe la première place avec 25,02% du total des PME existant, et il est à l'origine de 28,39% des emplois créés par les PME dans la wilaya de Béjaïa.

Le secteur du commerce occupe la deuxième place avec 19,85% du total et est à l'origine de 12,63% du total des emplois. En troisième place se trouve le secteur de transport et communication avec un taux de 19,08% du total des PME exerçant à Béjaïa, pour un taux de 9,09% du total des emplois créés par les PME dans la wilaya.

1.3.2. Répartition géographique des PME de la wilaya de Bejaïa

D'après les statistiques du tableau ci-dessus, en 2012, la population totale des PME de la wilaya de Bejaïa était de 15031³ PME, avec un nombre d'emplois total 48857 personnes.

³ Direction des PME de la wilaya de Bejaïa, Bulletin annuel de 2012.

Chapitre III : La stratégie des PME de la région de Béjaïa concernant l'activité d'exportation

Tableau N° 16 : Répartition spatiale des PME privées et de l'emploi par daïra dans la wilaya de Bejaïa année 2012

N°	Daïra	Nombre de PME	%	Nombre d'Emplois	%
1	Bejaia	5341	35,60	13066	27,81
2	Akbou	1508	10,05	7361	15,67
3	Amizour	936	6,24	2659	5,66
4	Tazmalt	729	4,86	2074	4,41
5	El kseur	724	4,83	3232	6,88
6	Kharrata	668	4,45	1943	4,14
7	Sidi-aich	641	4,27	1788	3,81
8	Seddouk	611	4,07	1971	4,19
9	Darguina	573	3,82	1851	3,94
10	Souk el tenine	567	3,78	2221	4,73
11	Tichy	530	3,53	2080	4,43
12	Timzrit	448	2,99	1218	2,59
13	Aokas	382	2,55	1419	3,02
14	Chmini	362	2,41	900	1,91
15	Ifri ouzellaguen	288	1,92	1176	2,50
16	Barbacha	217	1,45	623	1,33
17	Ighil ali	211	1,40	543	1,15
18	Adekar	191	1,27	603	1,28
19	Beni maouche	73	0,49	246	0,52
Total		15000	100	46974	100

Source : Document de la direction de la PME et de l'artisanat de la wilaya de Béjaïa (Année 2012).

D'après le tableau N°16, nous constatons que Béjaïa occupe la première place avec un nombre de 5341 PME qui emploient 13066 salariés, suivie par la daïra d'Akbou avec 1508 PME employant 7361 salariés.

Beni Maouche occupe la dernière place avec seulement 73 PME qui représentent 0,49% du nombre total des PME privées de la wilaya, en raison de ses caractéristiques d'une région rurale et montagneuse.

Cette concentration dans les deux zones s'explique par la disponibilité des infrastructures de base dans ces communes, et surtout par l'existence des zones industrielles mieux aménagées et la prédominance de la daïra de Béjaïa en matière du nombre de PME qu'elle détient, s'explique par l'existence du grand pôle d'activité pour les investisseurs privés. Elle dispose d'avantages économiques comparativement aux autres daïra de la wilaya, en termes d'infrastructures économiques (réseau routier, port, aéroport, transport ferroviaire) qui accroissent les opportunités d'investissement et la création de PME.

Chapitre III : La stratégie des PME de la région de Béjaia concernant l'activité d'exportation

En conclusion de cette section, après avoir présenté le lieu stratégique et le secteur des PME dans la région sur laquelle se réalise notre étude de cas, il conviendrait de donner une synthèse des caractéristiques de celles-ci :

- Des infrastructures économiques assez importantes en mesure de faciliter toutes formes d'activités économiques et commerciales ;
- Une situation géographique favorable aux échanges commerciaux ; sa localisation sur la Méditerranée lui confère une place centrale ;
- Un climat méditerranéen favorable au tourisme ;
- La prédominance des PME dans le secteur des services (transport, communication et commerce...)
- Une répartition inégale des PME dans le territoire ;
- Les plaines côtières et la Vallée de la Soummam lui offrent des possibilités de développement des maraichages.

Section 02 : Analyse des résultats de l'enquête auprès des PME de la wilaya de Béjaia

À travers les résultats de cette enquête, nous essayerons de faire ressortir les particularités de la PME de la région de Béjaia en termes de mode d'organisation, de gestion, et de fonctionnement interne ainsi que les principaux problèmes dont elles souffrent concernant notamment, l'activité d'exportation. Dans le but d'apporter des éléments de réponses à notre problématique, nous allons procéder à la présentation de l'enquête sur le terrain en suite en exposer les résultats.

2.1. Présentation de l'enquête du terrain

Dans la présente section, nous aurons à présenter et analyser les données fournies par les dirigeants des PME de la wilaya de Béjaia enquêtées effectuant des opérations d'exportations et d'importation. Nous présentons d'abord les objectifs de cette enquête et la nécessité de mener un tel travail, en suite nous traitons de la méthodologie adoptée pour atteindre les objectifs visés. L'interprétation et l'analyse des résultats de l'enquête feront l'objet du deuxième point, et enfin apporter des éléments de réponses aux questions posés dans la problématique.

2.1.1. Objectif et méthodologie de l'enquête du terrain

Dans ce point, nous présenterons les objectifs et méthodologie de l'enquête qui nous a servi d'outil d'analyse dans notre travail.

A. Objectif de l'enquête de terrain

L'objectif principal recherché à travers cette enquête est évidemment d'arriver à dégager un certain nombre de données qui peuvent répondre clairement à la problématique posée et de rassembler les informations nécessaires pour confirmer ou infirmer nos hypothèses de départ. Cette enquête vise aussi à présenter les caractéristiques des entrepreneurs de la région, notamment les PME en termes d'organisation, de gestion et d'environnement, ainsi que les stratégies adoptées par ces entreprises concernant les opérations de commerce extérieur.

Chapitre III : La stratégie des PME de la région de Béjaïa concernant l'activité d'exportation

En effet, notre présente enquête vise essentiellement à identifier les facteurs déterminant la dynamique des PME dans la wilaya de Béjaïa, ressortir les caractéristiques de ces entreprises (taille de l'entreprise, nature d'activité, forme juridique...), et montrer dans quelles mesures et conditions, les PME de la région de Béjaïa contribuent à l'exportation et quelles sont les obstacles éventuels pour accéder à l'activité d'exportation ?

B. Méthodologie de l'enquête de terrain

Pour répondre aux questions portant sur la stratégie de développement des PME de la wilaya de Béjaïa, concernant l'activité d'exportation, nous avons procédé à une enquête sur le terrain à partir d'un échantillon d'entreprises dont la majorité, sont des entreprises effectuant des opérations d'Import- Export.

L'enquête a été réalisée en deux étapes ; la première consistait à déposer un questionnaire et prendre des contacts avec les responsables des entreprises dans le but de leurs expliquer l'objet de notre étude et simplifier les questions mal comprises ; et la deuxième étape consistait à rendre une autre visite pour récupérer le questionnaire. Ce travail a été réalisé sur une période de deux (02) mois, entre avril et mai 2012, en s'adressant aux propriétaires ou responsables des entreprises concernées, avec la distribution de 37 questionnaires, sur lesquels nous avons pu récupérer vingt sept (27) avec un taux de retour de 72,97%. Après lecture, nous avons pu noter qu'uniquement vingt (20) questionnaires sont valides.

Choix de l'échantillon

Après avoir collecté les données et informations relatives aux PME au niveau de la direction de la PME et de l'artisanat, et des services du commerce de la wilaya de Béjaïa, nous avons choisi notre échantillon pour effectuer l'enquête du terrain.

Notre échantillon se compose de 20 PME sur le totale des PME enquêtées qui est 37 PME. Le choix des entreprises enquêtées est dicté par un certain nombre de critères. Le premier est le critère de PME exerçant l'activité d'exportation et d'importation, c'est-à-dire notre étude est constituée des PME de la wilaya de Bejaïa dont les produits sont exportables, relevant essentiellement du secteur de l'industrie comme : l'industrie agroalimentaire, du bois, liège et papier, des matériaux de construction, de chimie et plastique, du textile et cuir... Et nous avons exclu du champ de notre étude les PME des secteurs du BTP et le Services tel que le Commerce, le transport, l'hôtellerie....

Le questionnaire

Le questionnaire a été élaboré selon les objectifs de la problématique pour cerner toutes les informations liées à l'objet d'étude, en distinguant deux axes, à savoir :

L'identification de l'entreprise : cet axe vise à ressortir les caractéristiques générales des entreprises enquêtées : raison sociale, la forme juridique, chiffre d'affaire, secteur d'activité....

L'opérations d'exportation des PME: cet axe vise à révéler l'importance et la place de l'exportation dans la stratégie de développement des PME au niveau de la wilaya de Béjaïa :

Chapitre III : La stratégie des PME de la région de Béjaia concernant l'activité d'exportation

Pour les PME qui intègrent l'exportation dans leur stratégie, il s'agit de se renseigner sur certaines caractéristiques comme les produits exportés, la quantité exportées...Et pour les PME qui n'intègrent pas l'exportation dans leur stratégie, déterminer les facteurs qui influencent sur la décision d'exportation (le cadre réglementaires et administrative régissant l'activité d'exportation).

2.1.2. Les difficultés rencontrées

Tout au long de notre enquête, nous sommes confrontés à des difficultés de différentes natures dont principalement:

- La non disponibilité des chefs des entreprises dans la plupart des cas, et personne d'autre ne pouvait prendre la responsabilité de remplir le questionnaire, à leur place;
- L'attitude des chefs des entreprises vis-à-vis de l'enquête en générale ;
- L'hésitation et parfois, refus de réponse à certaines questions, jugées confidentielles;
- La plupart des questionnaires sont mal remplis.

2.2. Présentation et analyse des résultats

Pour pouvoir constituer une image assez nette des caractéristiques spécifiques des PME enquêtées de la région de Béjaia, et étant donné leur rôle important dans la création d'emploi et le développement économique de la région, nous avons consacré la première partie de notre questionnaire au recueil des informations propre aux spécificités de la PME de la région, en se basant sur les critères suivant : l'organisation et le mode de gestion, l'environnement économique, institutionnel et concurrentiel des PME de la région. Quant à deuxième partie, elle était consacrée aux opérations d'exportation des PME de la région de Béjaïa.

2.2.1. Les caractéristiques générales des PME enquêtées

A. Répartition des entreprises enquêtées par commune

La répartition des PME enquêtées par commune se présente dans le tableau suivant

Tableau N° 17 : Répartition des PME enquêtées par commune

Commune	Nombre des PME enquêtées	%
Bejaia	6	30%
Akbou	3	15%
El-Kseur	2	10%
Tazmalt	2	10%
Oued-Ghir	1	5%
Tala Hamza	1	5%
Ouzellaguen	1	5%

Chapitre III : La stratégie des PME de la région de Béjaia concernant l'activité d'exportation

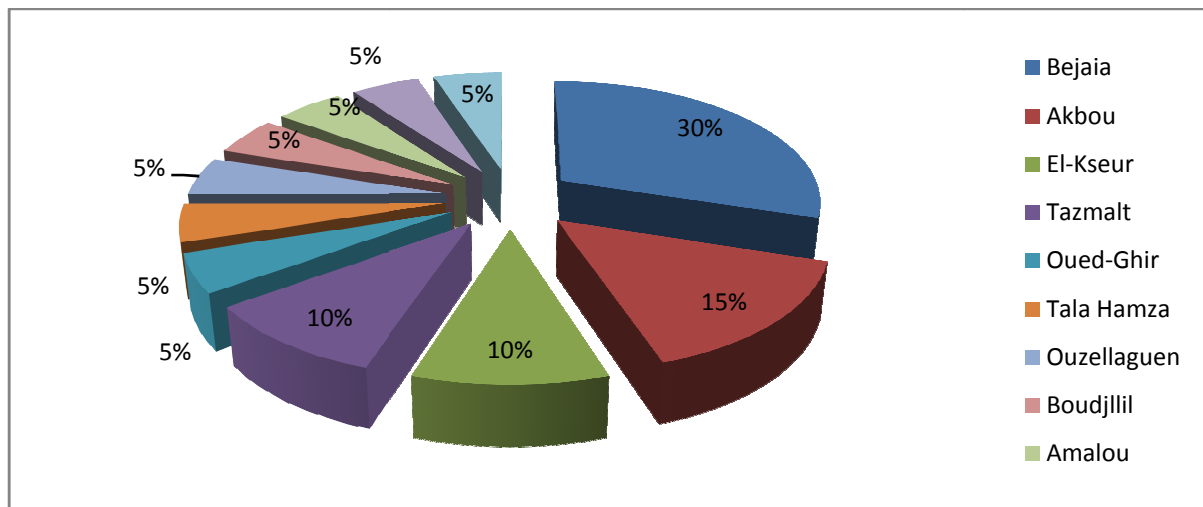
Boudjllil	1	5%
Amalou	1	5%
Seddouk	1	5%
Sidi aiche	1	5%
Total	20	100

Source : Réalisé à partir des résultats de l'enquête.

D'après les données de ce tableau, nous constatons que la majorité des PME enquêtées se concentrent dans la commune de Béjaïa, avec une part de 30%. Cette concentration peut s'expliquer par la disposition de cette dernière des infrastructures nécessaires qui favorisent les activités économiques qui en font un grand pôle d'attractivité pour les investisseurs privés.

La commune d'Akbou vient en deuxième position avec 15% des PME enquêtées et ensuite, El Kseur et Tazmalt dans la troisième position avec 10% de PME chacune. Ces communes concentrent aussi les zones industrielles et d'activités de la wilaya.

Schéma N° 09 : Répartition des PME enquêtées par commune



Source : Réalisé à partir des données de tableau N°17.

B. Répartition des PME enquêtés selon l'effectif employé

La deuxième caractéristique que nous voulions examiner était la taille des entreprises enquêtées pour voir l'importance de chaque catégorie d'entreprise.

Chapitre III : La stratégie des PME de la région de Béjaia concernant l'activité d'exportation

Tableau N° 18 : Répartition des entreprises suivant leur effectif

Taille d'entreprise	Nombre des entreprises enquêtées	%
Très petites entreprises (TPE)	04	20
petites entreprises (PE)	08	40
Moyenne entreprises (ME)	08	40
Total	20	100

Source : Réalisé à partir des résultats de l'enquête.

D'après le tableau N°18, nous remarquons que 20% des PME enquêtées sont des micro-entreprises employant de 1 à 10 salariés, alors que les petites et les moyennes entreprises employant respectivement, entre 10 et 49 personnes, et entre 50 et 250 salariés, se partagent, à égalité, les quatre-vingt pourcent (80%) restant.

C. Répartition des PME enquêtées selon le statut juridique

Les formes juridiques prises par les PME de notre échantillon sont diverses et variées, cela nous permet de tirer des conclusions pertinentes concernant son type de gestion. Les résultats de notre enquête sont résumés dans le tableau suivant :

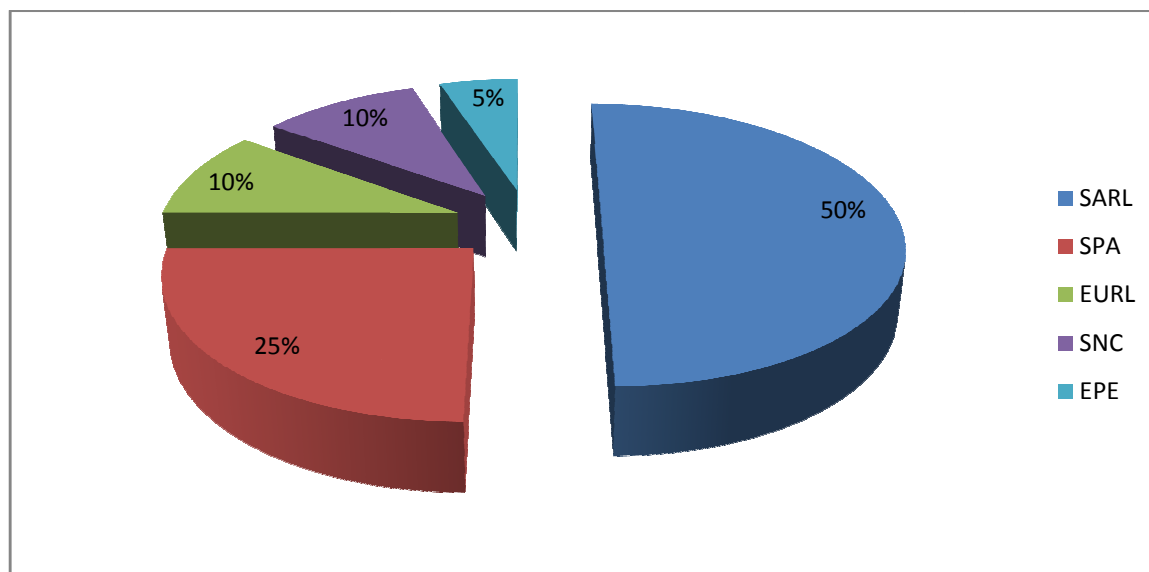
Tableau N° 19 : Répartition des PME enquêtées selon le statut juridique

Statut juridique	Nombre d'entreprises enquêtées	%
SARL	10	50%
SPA	05	25%
EURL / entreprise individuelle	02	10%
SNC	02	10%
EPE	01	5%
Total	20	100

Source : Réalisé à partir des résultats de l'enquête.

Selon les données du tableau N°19, nous remarquons la prédominance des PME qui ont le statut juridique de SARL, pour la moitié, suivi des SPA à un quart, puis des EURL et SNC à égalité pour 10%. Les EPE ne représentent que cinq pourcent (5%) de notre échantillon. Cela reflète le caractère familial de la gestion des PME de la région, mais en même temps, la possibilité d'ouverture du capital à des tiers en cas de nécessité.

Schéma N° 10 : Répartition des PME enquêtées selon le statut juridique



Source : Réalisé à partir des données de tableau N°19.

D. Les secteurs d'activité investis par les PME enquêtées

La répartition des PME par secteur d'activité révèle leur concentration dans le secteur de l'agro-alimentaire pour la moitié de l'effectif des entreprises enquêtées. Cette concentration peut s'expliquer par ⁴ l'existence d'un marché caractérisé par une grande dimension (une forte de la demande); les équipements peu coûteux ; les processus n'utilisant pas des technologies très pointues et coûteuses et le retour sur l'investissement est extrêmement rapide, de sorte qu'il est possible d'arrêter ou de changer d'activité à n'importe quel moment.

Tableau N° 20 : Répartition des PME enquêtées par secteurs d'activité

Secteur d'activité	Nombre de PME enquêtées	%
Industrie agro-alimentaire	10	50
Matériaux de construction	03	15
Industrie diverse	03	15
Agriculture et pêche	02	10
Affaires immobilières	01	5
Services aux entreprises	01	5
Total	20	100

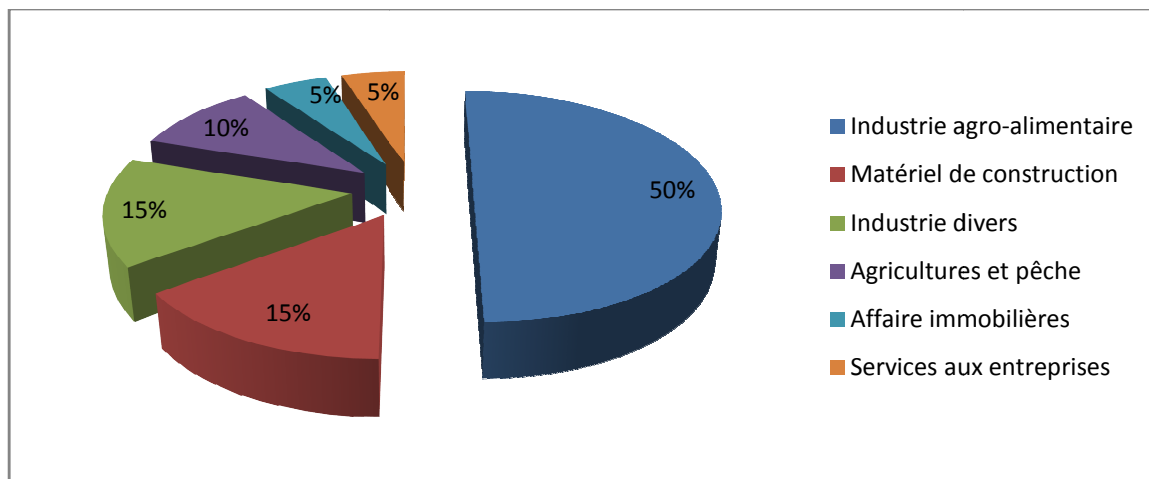
Source : Réalisé à partir des résultats de l'enquête.

⁴ Kheladi.M. (2008) « A l'ère de la mondialisation, la PME peut-elle constituer une voie de développement pour l'Algérie? Une étude à partir du cas de la wilaya de Béjaia ». Projet CNEPRU, Université de Béjaia, P. 468.

Chapitre III : La stratégie des PME de la région de Béjaia concernant l'activité d'exportation

Le reste des PME enquêtées sont réparties de manière non équilibrée entre les secteurs des matériaux de construction et de l'industrie diverse qui représente chacun 15% du total des PME enquêtées, suivis de l'agriculture et pêche pour 10% et enfin, les affaires immobilières et les services aux entreprises qui représente chacun 5%.

Schéma N° 11 : Répartition des PME enquêtées par secteurs d'activité



Source : Réalisé à partir des données de tableau N°20.

E. L'expérience professionnelle

L'une des caractéristiques qui peuvent influencer la capacité de l'entreprise à se lancer sur les marchés extérieurs et développer ses stratégies de conquête d'autres marchés, l'expérience de leurs dirigeants.

Tableau N° 21: Répartition des PME selon l'expérience professionnelle des dirigeants

Expérience	Nombre d'entreprise	%
01 à 10 ans	03	30
10 à 20 ans	05	50
20 à 30 ans	02	20
Total	10	100

Source : Réalisé à partir des résultats de l'enquête.

L'expérience professionnelle joue un rôle non seulement important mais aussi déterminant dans le choix de l'activité que dans la croissance de toutes entreprises. En effet, 30% des dirigeants des PME enquêtées déclarent avoir une expérience qui dépasse une année dans le domaine d'activité, et 50 % de ces derniers ont une expérience de plus de dix (10) ans, et seulement un dirigeant qui déclare avoir une expérience de plus de 20 ans.

Chapitre III : La stratégie des PME de la région de Béjaia concernant l'activité d'exportation

2.2.2. Les contraintes à la création et au développement des PME dans la wilaya de Béjaia

Si la structure des PME leur offre des avantages en termes d'adaptabilité, et de facilité de gestion, elles sont aussi confrontées à des problèmes spécifiques comparativement à d'autres catégories d'entreprises. Ces contraintes sont soit d'ordre général, où liées à l'espace dans lequel évoluent ces entreprises.

Tableau N° 22 : Les contraintes à la création et au développement des PME de la wilaya de Bejaia

Les contraintes	Nombre de repenses	%
La réglementation	15	75
Le niveau des impôts	12	60
Disponibilité de la main d'œuvre qualifiée	05	25
Obtention de financement	05	25
L'instabilité de la demande	03	15
Capacité de gestion des dirigeants actuels	01	5
Le besoin de renouveler fréquemment les équipements	01	5
Autre obstacles	----	---

Source : Réalisé à partir des résultats de notre enquête.

Parmi les principaux obstacles rencontrés et qui ont été avancés par les dirigeants des PME enquêtées, nous citons la complexité des procédures administratives qui caractérise l'environnement institutionnel de l'entreprise et l'ambiguïté des textes à caractère législatif et réglementaire pour 75% des PME enquêtées.

Par ailleurs, malgré les avantages de la politique fiscale mise en place par l'Etat dans le cadre des dispositifs d'aide à la création et le développement des entreprises en Algérie, l'enquête a révélé que la fiscalité reste présentée par les dirigeants comme une contrainte sérieuse à 60% des PME, et une entrave au bon fonctionnement et le développement de leur entreprise.

Aussi, la disponibilité d'organismes de financement, n'a pas empêché nombre de ces PME de présenter le financement des besoins de fonctionnement comme une problématique importante à hauteur de 25%. A cela s'ajoutent d'autres contraintes qui entravent le bon fonctionnement de l'entreprise comme le manque de main d'œuvre qualifiée pour 25% des PME enquêtées, l'instabilité de la demande pour 15% et le besoin de renouvellement fréquemment des équipements et la capacité des dirigeants qui représente pour chacun 5% de la totalité des PME enquêtées.

Chapitre III : La stratégie des PME de la région de Béjaia concernant l'activité d'exportation

2.2.3. Les opérations d'exportation des PME de la région de Béjaia

Les PME peuvent contribuer à promouvoir les exportations si certaines conditions sont réunies. Pour réaliser cette étude nous avons constitué à partir de la base de données de l'enquête, un échantillon composé de 28 entreprises de diverses communes de la wilaya de Béjaia. Sur l'ensemble des entreprises de notre échantillon nous avons obtenu 20 questionnaires de recherche valides pour les fins d'analyse. Ces entreprises sont distribuées selon 3 groupes différents essentiels à notre étude. La répartition des entreprises est la suivante : 5 PME exportatrices, 13 PME non exportatrices, 2 PME souhaitant exporter prochainement. L'inclusion de ces groupes d'entreprises servira essentiellement à comprendre les facteurs qui influencent sur leur démarche d'exportation.

A. Les PME exportatrices

Ce sont des entreprises qui intègrent l'exportation dans leurs stratégies de développement et qui ont la capacité d'exporter, et qui estiment pouvoir en faire davantage du moment que le potentiel existe. L'accès aux marchés internationaux dépend de l'objectif de l'entreprise. Selon notre étude, 80% du totale des PME exportatrices enquêtées intègrent l'exportation comme moyen de développement et 20% la perçoivent comme un moyen de survie de l'entreprise. Le tableau suivant retrace les données relatives aux exportations réalisées et aux caractéristiques des PME enquêtées durant l'année 2012.

➤ *Caractéristiques des PME exportatrices*

Les caractéristiques des PME exportatrices enquêtées se présentent dans le tableau suivant. Nous désignerons par des lettres, les entreprises exportatrices de notre échantillon.

Tableau N° 23: Caractéristiques des PME exportatrices en 2012.

Entreprises	A	B	C	D	E
Date de création	1985	1996	1998	2008	2011
Secteur d'activités	Agro-alimentaire	Agro-alimentaire	Agro-alimentaire	Agro-alimentaire et Agriculture et pêche	Industrie diverse
Secteur juridique	SPA	SPA	SARL	SNC	SARL
Taille	50à250	50à250	50à250	10à49	1 à 9
Chiffre d'affaire	11.000.000.000	7.500.000.000	-----	-----	3.000.0000.00
Quantités	100 tonne	100 tonne	-----	-----	41,268 tonne
Valeur DA	10000000	-----	-----	-----	23.000.000.00

Source : Réalisé à partir des résultats de l'enquête.

Chapitre III : La stratégie des PME de la région de Béjaia concernant l'activité d'exportation

Les PME exportatrices représentent 25% de notre échantillon d'étude, soit cinq (05) entreprises. Des résultats de l'enquête, 80% des PME exportatrices déclarent avoir la volonté, non seulement de continuer à exporter mais aussi d'augmenter le potentiel de leurs exportations. L'accès au marché international augmente avec la taille de l'entreprise mesurée par le nombre d'emplois, et nous constatons d'après les données de tableau, que 60% des PME exportatrices sont de taille moyenne et 20% sont de taille très petite.

Les destinations de leurs exportations ont été également diversifiées en passant par plusieurs marchés étrangers (Asie, Amérique, Tunisie et Europe⁵). Au cours de notre enquête, nous avons recensé une nouvelle PME qui a pu exporter en 2012. Elle est une SARL relevant du secteur de l'industrie diverse, de moins de 10 employés et créée en 2011. Elle n'a eu besoin que d'une seule année pour accéder au marché européen. Ni sa taille ni sa jeunesse ne l'ont empêchée d'exporter 41,268⁶ tonnes en 2012, ni d'envisager d'exporter plus dans d'autres créneaux comme l'agro-alimentaire.

Une autre entreprise spécialisée dans la transformation et le traitement des olives, de création récente remontant à 2008, mais elle a déjà placé un certain volume de sa production sur les différents marchés (européen, asiatique et américain). Elle envisage d'augmenter sa capacité d'exportation dans l'huile d'olive.

La troisième spécialisée dans la production des produits agro-alimentaires, de près de vingt (20) ans d'existence, mais elle a déjà placé un certain volume de sa production sur le marché européen.

La quatrième PME spécialisée dans la production d'engrais, date de 1996, et elle a déjà placé un certain volume de sa production sur le marché tunisien et sa capacité d'exportation a considérablement diminué en passant de 300⁷ tonne en 2008 à 100 tonne en 2012, en raison du choix de ces entreprises pour une participation ponctuelle à l'activité d'exportation à cause de l'importance des risques à l'export, manque d'informations et d'accompagnement.

➤ *Le potentiel des PME exportatrices dans les nouveaux créneaux*

D'après les résultats de l'enquête, nous avons pu constater que 80% des dirigeants des entreprises enquêtées ont affirmé que leurs entreprises disposent des capacités leur permettant d'augmenter leur volume d'exportation, puisqu'elles ont un potentiel dans de nombreux créneaux, dont l'exploitation se ferait dans un avenir proche. 20% des dirigeants ont affirmé que leurs entreprises ne disposent pas de ce potentiel en raison du manque d'accompagnement, des prix à l'exportation élevés, des capacités de production limitées, les risques trop importants à l'export, et le manque d'information. Le tableau suivant présente les différents créneaux dans lesquels ces PME envisagent d'accroître leurs exportations :

⁵La belle exporte vers l'Europe alors que PROFERT exporte vers Tunisie et SODEXIN exporte vers la Hollande, Khodja exporte vers l'Europe, l'Amérique, l'Asie.

⁶ Bulletin annuel de la direction des PME de la wilaya de Bejaia année 2012.

⁷ Bulletin annuel de la direction des PME de la wilaya de Bejaia

Chapitre III : La stratégie des PME de la région de Béjaia concernant l'activité d'exportation

Tableau N° 24 : Le potentiel des PME exportatrice dans les nouveaux créneaux

PME enquêté	Secteur d'activité	Nouveau créneau	Prévision
LA BELLE	Agro-alimentaire	Agro-alimentaire	Maximum
PROFERT	Agriculture et pêche	Agro-alimentaire	Maximum
ALMAG-ZAC Taharacht	Agro-alimentaire	-----	-----
Khodja et Cie	Agro-alimentaire et Agriculture et pêche	-----	-----
SODEXIN	Industrie divers	Agro-alimentaire	Maximum

Source : Réalisé à partir des résultats de l'enquête.

➤ *Le climat des affaires en Algérie concernant l'activité de l'exportation*

L'engagement sur le marché international représente pour les PME un enjeu important et suppose la mise en place d'une vraie stratégie d'exportation. Ces entreprises sont de plus en plus nombreuses à parier sur le marché international. Se lancer dans l'activité d'exportation n'est pas une tâche facile vue les difficultés qu'elles rencontrent à l'égard des autorités publiques en ce qui concerne l'encadrement institutionnel et réglementaire de l'activité d'exportation.

Pour avoir une idée plus claire sur cet état, nous nous sommes intéressés aux réponses des PME exportatrices et les PME non-exportatrices de la région de Bejaia concernant les contraintes administratives, réglementaires, fiscales, qui entravent l'activité de l'exportation.

D'après les résultats de notre enquête, nous avons constaté que 40% des PME exportatrices considèrent le climat des affaires favorable concernant l'activité d'exportation, et ce sont celles qui ont bénéficié des mesures de soutien et qui ont une bonne connaissance des dispositifs de promotion des exportations, 40% des PME exportatrices considèrent que ce climat est peu favorable.

Elles déclarent peu satisfaites des mesures de soutien et des dispositifs de promotion des exportations, alors que 20% des PME considèrent ce climat non favorable, soulignant que des entraves qui continuent à gêner le bon déroulement de la démarche de l'exportation. Le tableau et le graphe suivants présentent ces différents obstacles.

Tableau N° 25 : Les principaux obstacles entravant la démarche d'exportation

Contraintes	Nombre de réponses	%
Administrative	04	80
Réglementaire	03	60
Logistiques	03	60

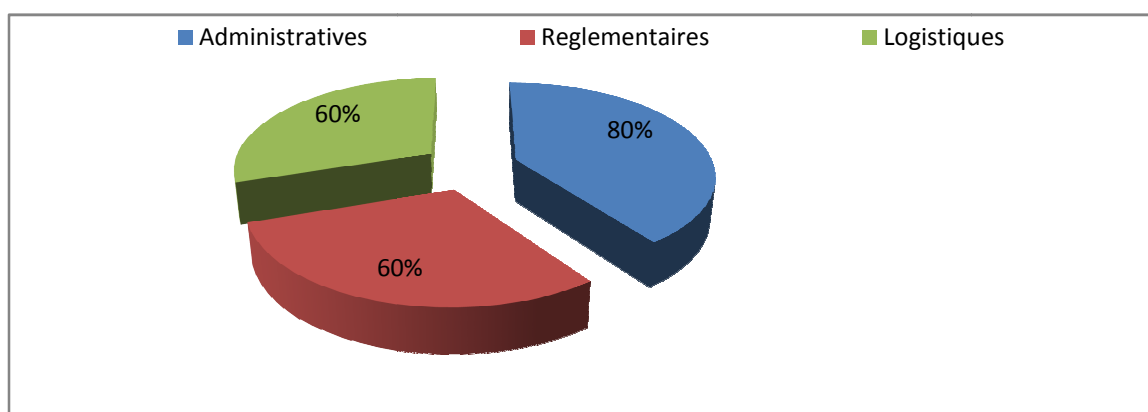
Source : Réalisé à partir des résultats de l'enquête.

Chapitre III : La stratégie des PME de la région de Béjaia concernant l'activité d'exportation

D'après les résultats du tableau N° 25, 80% des réponses des PME exportatrices qui représentent par 05 PME, soulignent que parmi ces obstacles qui constituent un frein à la démarche d'exportation, relèvent, en grande partie, du cadre administratif caractérisé par un processus bureaucratique lourd et lent, 60% des réponses concernent le cadre réglementaire non adapté aux exigences et caractérisé par l'ambiguïté des textes.

60% des réponses concernant l'aspect logistique relativement contraignant étant donné que ce cadre se constitue par un ensemble de moyens techniques d'approvisionnement, et de stockage, qui restent ainsi insuffisants mais nécessaires pour la promotion des exportations HH en Algérie.

Schéma N° 12: Les différents obstacles entravant la démarche d'exportation des PME



Source : Réalisé à partir des données du tableau N° 25.

B. Les PME non exportatrices

Cette catégorie des PME est représentée par 15 entreprises (PME) soit 75% des PME enquêtées. Dans ce paragraphe nous nous intéressons à la classification des PME non exportatrices selon l'intégration de l'exportation comme un objectif dans leur stratégie de développement. Cette classification va nous permettre de distinguer deux types de PME non exportatrices ; la première est celle des PME qui n'ont pas intégré l'exportation comme un objectif dans leur stratégie de développement, et la deuxième, concerne celles qui ont intégré cet objectif, mais qui n'ont pas encore exporté (souhaitent d'exporter prochainement). Les raisons sont variées d'une entreprise à une autre comme le résume le tableau suivant :

Tableau N° 26 : Les contraintes des PME non exportatrices

Les contraintes	Nombre de réponses	%
Manque d'accompagnement	10	66,67
Les risques sont trop importants à l'exportation	09	60
Capacité de production limitée	07	46,67
Manque d'information	06	40
Le produit ne se prête pas à l'exportation	05	33,33

Source : Réalisé à partir des résultats de notre enquête.

Chapitre III : La stratégie des PME de la région de Béjaia concernant l'activité d'exportation

Les données de ce tableau montrent que les entraves majeures de non exportation des PME sont liées au manque d'accompagnement à 66,67% du total des PME, 60% considèrent que les risques à l'exportation sont trop importants et 46% notent qu'il y a un manque d'information. D'après les résultats dégagés de notre enquête, le climat des affaires en Algérie considéré comme l'un des freins à l'exportation, 46,67% des PME considèrent que ce climat est peu favorable et 46,67% des PME considèrent que ce climat est non favorable, ce sont des barrières liées aux pratiques commerciales qui découragent les investisseurs. 73,33% des PME non exportatrices enquêtées sont créées avec la présence des institutions de promotion des exportations entre 1990 et 2012.

➤ *Les PME qui n'ont pas intégré l'exportation comme un objectif dans leur stratégie de développement*

Ce groupe est représenté par 13 PME soit 86,67% des PME non exportatrices, qui n'envisagent pas d'exporter et n'estiment pas disposer de prédispositions à le faire.

Notre enquête nous a permis, par ailleurs, d'avoir d'autres raisons justifiant, la non intégration de l'exportation comme un objectif dans leurs stratégies de développement, qui sont soulignées par certains chefs que nous avons interrogés, et dont nous citerons:

L'objectif consiste en la survie de l'entreprise et non son développement

D'après ces chefs d'entreprises, l'exportation est en dehors de leurs stratégies de développement par ce qu'ils constatent qu'elles ne sont pas menacées par la concurrence extérieure, et que le marché interne baigne dans la pénurie. En fait, actuellement, la demande est supérieure à l'offre et leurs entreprises ont une part sur le marché interne qui assure leur survie et certains chefs de PME privilégient la quantité et non la qualité. Aussi, l'exportation leurs coûte très chère, en raison de complexité des démarches administratives et l'importance des coûts douaniers. 53,85% de ces PME considèrent le premier point comme un frein à l'exportation et 46,15% plutôt le second. Donc, pour eux puisque l'entreprise arrive à vendre ses produits sur le marché local, ce n'est pas nécessaire d'aller sur le marché extérieur.

En ce qui concerne la production, certaines PME sont conscientes des limites de leur qualité, mais pour répondre à la demande interne, ils manquent de moyens. 53,85% de ces PME constatent que leurs capacités de production sont limitées et dans cet état, il est très difficile de gagner une part de marché à l'extérieur. Cela demanderait énormément d'innovations qui, selon ces chefs de PME, coûtent très chère pour l'entreprise qui survie par ses propre moyenne.

Notre enquête nous permis aussi de relever d'autres raisons telles la préférence des entrepreneurs d'investir dans les activités qui coûtent moins chère et qui ont une forte rentabilité. Un chef d'entreprise de service d'import export, qui ne fait finalement que l'import, nous explique que les produits qu'il importe ne sont pas disponibles en Algérie, donc, cela leur garantit une part importante du marché local. L'exportation est alors écartée pour les raisons des prix qui seront plus élevés en incluant les frais d'importation et de réexportation, mais aussi, à la réexportation, ces produits sont rudement concurrencés.

Chapitre III : La stratégie des PME de la région de Béjaia concernant l'activité d'exportation

L'absence de la culture entrepreneuriale

Pour se développer à l'international, les entreprises doivent s'organiser sous forme des groupes ou de coopératives pour être compétitives. Or, à travers cette enquête nous avons constaté que l'un des problèmes de non développement de ces entreprises, est l'absence de la culture entrepreneuriale des chefs d'entreprises. Aussi, la structure familiale des 53,85% de ces entreprises font qu'elles soient fermées sur elles-mêmes et qu'elles n'acceptent de s'associer ou de travailler en partenariat avec d'autres entreprises étrangères.

Les PME qui souhaitent d'exporter prochainement

D'après les résultats de l'enquête, les dirigeants de ces PME affirment vouloir et pouvoir exporter sans toutefois délimiter leur engagement dans le temps. Ce qui est intéressant dans ce cas, est le fait qu'ils soient conscients de l'importance d'exporter, et qu'ils intègrent l'exportation comme un objectif dans leur stratégie de développement.

Le potentiel des PME qui souhaitent d'exporter prochainement

Cette catégorie de PME est représentée par deux (02) PME soit 13,33% des PME non exportatrices. Leurs dirigeants considèrent qu'il y a un potentiel à exporter, et qu'elles peuvent réaliser un chiffre d'affaires à l'étranger.

Tableau N° 27 : Le potentiel des PME qui souhaitent d'exporter prochainement

Entreprise	Créneau	Montant estimé en (DA)
A	Agro-alimentaire	100.000.000
B	Fruits	5000.000
TOTAL		105.000.000

Source : Réalisé à partir des résultats de notre enquête.

Les dirigeants de ces PME déclarent qu'elles peuvent réaliser un chiffre d'affaires à l'étranger évalué à 105000000 DA. Le retard de l'engagement à l'exportation peut s'expliquer par, d'une part, le fait que le produit ne s'apprête pas à l'exportation, ce qui pousse l'entreprise à chercher à améliorer la qualité et le prix avant de s'engager officiellement à l'exportation soit 50% de ce type de PME, mais aussi l'insatisfaction de l'ensemble de ces dirigeants relativement aux politiques de soutien aux développements des PME.

D'autre part, la situation financière de ces PME limite leur possibilité d'aller vers l'exportation et retarde leur processus d'internationalisation, ce qui les oblige à chercher un financement bancaire, pas toujours facile à obtenir en l'absence de structure de financement appropriées et spécialisées. Selon les résultats de l'enquête, moins de 40% du financement de l'activité de ces PME issu de l'autofinancement.

2.2.4. Les perspectives à promouvoir les exportations hors hydrocarbure

L'Algérie dispose de certains atouts comparatifs qui peuvent contribuer à améliorer la compétitivité des produits algériens sur les marchés étrangers. A partir des réponses des dirigeants des PME enquêtées, nous pouvons souligner la position stratégique qu'elle occupe, une main d'œuvre bon marché et relativement qualifiée et des ressources naturelles abondantes. Ces paramètres constituent des avantages importants pour les entreprises algériennes qui désirent de conquérir les marchés étrangers.

Le développement des exportations hors hydrocarbures est dépendant de l'effort de mise à niveau des entreprises, mais aussi de la mise à niveau générale de l'environnement et des institutions d'accompagnement à l'international.

Le développement des exportations hors hydrocarbure ne réside pas seulement sur l'intervention des pouvoirs publics, mais aussi dans la capacité des PME, à offrir des produits en mesure de rivaliser avec les concurrents en matière de qualité et de prix, par ce que la pénétration des marchés étrangers n'a pas d'intérêt si les PME ne sont pas en mesure d'assurer leur maintien sur ces marchés par l'acquisition de positions concurrentielles défendables et suffisamment rentables.

Pour y parvenir les PME doivent intégrer l'exportation comme un objectif dans leurs stratégies de développement en les encourageant à améliorer leur capacité de production et leur situation financière, et développer ses stratégies de marketing qui permettront de les positionner non seulement à l'égard des consommateurs mais aussi à l'égard des concurrents en matière de qualité et de prix.

En effet, l'amélioration de la qualité de production par la modernisation des techniques de production, innovation et création de nouveaux produits qui donnent à l'entreprise un avantage de se positionner sur les différents marchés et les prix de ses produits doivent s'adapter aux exigences des marchés étrangers.

Les pouvoirs publics, dans le souci de promouvoir les exportations hors hydrocarbures, ont élaboré une stratégie qui vise surtout à améliorer l'environnement général de l'entreprise concernant l'activité d'exportation. Dans cet point, nous constatons une contradiction entre une observation qui montre que les pouvoirs publics facilitent toutes les tâches pour les PME pour se développer au niveau interne comme au niveau externe, où tout est presque parfait, et la réalité sur le terrain qui est problématique.

L'intervention de l'Etat doit toucher certains points considérés par les chefs d'entreprises comme entraves au développement de leurs entreprises, qui peuvent se résumer comme suit :

- Améliorer la relation banque-entreprise : l'Etat devrait intervenir en exigeant à la banque d'accompagner les crédits accordés aux PME, en contre partie la transparence de ces dernières ;
- Faciliter les démarches administratives pour la création des PME et le développement des opérations d'exportation ;

Chapitre III : La stratégie des PME de la région de Béjaia concernant l'activité d'exportation

- Installer des bureaux à l'étranger au profit des PME pour assurer une surveillance active et permanente de l'environnement international dans sa globalité, en vue de fournir des données permanentes et fiables nécessaires pour saisir les opportunités et éviter les risques ;
- Promouvoir le produit algérien sur les marchés extérieurs à travers l'appui apporté aux entreprises par les différents dispositifs tels que le fonds spécial de promotion des exportations, la CACI, la CAGEX, OPTEMEXPORT...

L'étude de certains aspects de la wilaya de Bejaia a révélé l'existence de plusieurs atouts, naturels et infrastructurels importants, en mesure de permettre aux entreprises d'améliorer leur compétitivité. Aussi, cela nous a conduits à relever que la wilaya dispose également d'un tissu de PME dynamiques et un nombre intéressant de PME potentiellement exportatrices, et que le secteur des PME est de nature à contribuer à la promotion et à la diversification des exportations en Algérie pour peu qu'il y ait une volonté d'éliminer les contraintes qui entravent leur développement et de traduire sur le terrain des politiques incitatives à la promotion des exportations.

Conclusion générale

Au terme de ce travail de recherche, dans lequel nous avons tenté de regrouper un éventail de connaissances nécessaires pour appréhender, d'une manière complète et synthétique, la problématique des PME exportatrices en Algérie, en essayant de répondre à la question de leur accès à différents marchés étrangers.

Tout au long de cette étude, nous avons constaté que les PME, occupent une place de plus en plus importante dans l'économie algérienne. Elles constituent l'élément essentiel qui contribue à la croissance, l'emploi et la richesse. Elles ont fait l'objet de regain d'intérêt particulier durant ces dernières années, car elles sont considérées comme les meilleures alternatives ou solutions à la sortie de crises, grâce aux caractéristiques de cette catégorie d'entreprises.

Elles sont aussi des éléments très importants permettant au pays d'être à la hauteur des défis présentés par la conjoncture économique actuelle à savoir la mondialisation qui a amplifié la concurrence, pour l'inscrire dans une logique d'internationalisation. Cette dernière et sous différentes formes, n'est plus privilégiée aux grandes entreprises, dès lors qu'on entend désormais parler de PME globale et de PME multinationale et surtout de PME exportatrices.

L'Algérie vit, depuis quelques décennies, une transformation radicale de son économie et une accélération du changement accompagné de l'intensification de la concurrence, suite à l'ouverture engagée. Dans ce cadre, la PME dont la promotion constitue un des axes de la nouvelle stratégie de l'Etat, se voit confrontée à de nouvelles exigences qui rendent leur situation de plus en plus délicate.

Les PME présentent aujourd'hui des structures économiques et financières fragiles et vulnérables au moindre changement et cela malgré les efforts entrepris par l'Etat depuis le début des années 90 pour sa promotion. Ce qui est à noter également, est que les efforts d'accompagnement de l'entreprise privée n'ont pas été à la hauteur et n'ont pas abouti à un décollage significatif de ces entreprises.

D'autre part, le développement des exportations hors hydrocarbures en Algérie est, depuis plus d'une décennie, au centre d'une attention particulière des pouvoirs publics qui ont mis en place des mesures d'encadrement destinées à promouvoir la production algérienne sur les marchés extérieurs. Cependant, malgré ces efforts, les PME algériennes souffrent de différents problèmes tel que :

- La faible compétitivité des entreprises sur le plan de la qualité des produits et services, ainsi que sur les prix ;
- Les difficultés d'accès aux financements ;
- La lourdeur des formalités administratives entravant la création, l'exploitation et l'expansion des entreprises ;
- L'insuffisance des infrastructures et l'absence de structures institutionnelles efficaces.

Sur le plan pratique, l'enquête nous a permis de souligner les points suivants :

➤ Comme toutes les PME au niveau national, les PME au niveau de la wilaya de Béjaia sont dans leur grande partie des PME familiales à statuts juridiques variés (SARL représente la moitié des résultats de notre enquête) et exercent dans divers secteurs d'activités dominés par BTP, l'agroalimentaire qui présente 50% des résultats de l'enquête, le commerce et les services.

➤ Les difficultés et problèmes auxquels sont souvent confrontées les PME, sont quasiment identiques à toutes les PME. Ces contraintes relèvent soit de l'intérieur de l'entreprise, ou de l'extérieur liées à l'environnement dans lequel l'entreprise évolue comme le cadre administratif qui représente 80% des réponses des PME enquêtés de la région de Béjaia.

➤ Dans la structure des exportations algériennes, les hydrocarbures continuent à représenter la principale source de revenus d'exportation de nos ventes à l'étranger.

Pour promouvoir le rôle des PME exportatrice en Algérie et surmonter ses difficultés d'accès au marché étranger, cela nécessite une démarche offensive à l'international de la part des entreprises et une capacité à s'adapter au nouveau contexte de mondialisation et à affronter leurs concurrents étrangers sur leurs propres marchés.

Cet état de fait, soulève l'impérieuse nécessité de développement de la veille commerciale permettant d'assurer une surveillance active et permanente de l'environnement international dans sa globalité en vue de fournir des données permanentes et fiables nécessaires pour saisir les opportunités et éviter les risques.

Bibliographie

1. Ouvrages

- ❖ ABEDOU A, Bouyakoob A. (2006) « *De la gouvernance des PME/PMI : Regards croisés France-Algérie* », Edition l'Harmattan, France.
- ❖ BATTINI. P. (2000), « *Capital risque; mode d'emploi, 2^{ème} Edition d'Organisation* », Paris.
- ❖ BENISSAD. H. (1991) « *La réforme économique en Algérie ou l'indicible ajustement structurel* », OPU. Alger.
- ❖ DAHMANI. A. (1999) « *L'Algérie à l'épreuve : économie politique des réformes (1980-1997)* ». L'Harmattan. Paris.
- ❖ SELLAMI A. (1985) « *Petite et moyenne industrie et développement économique* », Edition ENAL, Alger.

2. Mémoires

- ❖ ACHIR. M. (2008). « *Le capital-investissement et le financement de la PME: Enjeux et perspectives en Algérie* ». Magister. FDSE. Bejaia.
- ❖ BOUKAROU. A. (2011). « *Essai d'analyse des stratégies de pérennité dans les PME* » Magister. Tizi-Ouzou.
- ❖ KACIB. (2008) « *Les impacts du commerce extérieur sur les performances de l'économie algérienne depuis l'indépendance à nos jours* ». Magister. FDSE. Bejaia.
- ❖ NANA. H. (2003) « *Contribution de la PMI au développement de la Wilaya de Bejaia durant la période 1990-2001* », Magister Gestion du développement, FDSE.Béjaia.
- ❖ RADOUANE. A. (2009). « *Développement des PME et promotion des exportations quelle perspective pour l'Algérie* », FDSE. Béjaia.

3. Articles

- ❖ BENABDALLAH. Y. (2007): L'économie algérienne entre réformes et ouverture : quelle priorité ? ». Communication au colloque international « Enjeux économiques, sociaux et environnementaux de la libéralisation commerciale des pays du Maghreb et du Proche-Orient». 12-13octobre. Rabat. Maroc.
- ❖ BOUTALEB.K. (1997). « *Les restructurations industrielles et l'objectif de l'exportation* ». Cahiers du CREAD, N° 41,3^{ème} trimestre.
- ❖ BOUYAKOUB. A. (2003). Les PME en Algérie : Quelles réalités ?, document de travail GRIOT.

4. Rapports

- ❖ ALGEX. (2012). « Rapport de conjoncture du secteur du commerce au titre de l'année 2012 », www.algex.dz.
- ❖ Annuaire statistique de la wilaya de Béjaia année 2011.
- ❖ Banque d'Algérie, (2011), « Evolution économique et monétaire en Algérie ».

- ❖ Bulletins d'information économique du Ministère de la PME et de l'artisanat, direction des systèmes d'information et des statistiques (2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011).
- ❖ CNES. (2002). « Pour une politique de développement des PME en Algérie ».
- ❖ D.G Trésor, publication des services économiques, Janvier 2012.
- ❖ FMI, N° 06/101, mars 2006.
- ❖ INPED. (2004). « Gestion et entreprise : assises nationales de la PME N° 24-25 ».
- ❖ Kheladi.M. (2008) « A l'ère de la mondialisation, la PME peut-elle constituer une voie de développement pour l'Algérie? Une étude à partir du cas de la wilaya de Béjaia ». Projet CNEPRU, Université de Béjaia.
- ❖ Ministère des finances et la direction générale des douanes.
- ❖ OCDE. (2012). « Les politiques et dispositifs, en vigueur en Algérie en matière de simplification des procédures administratives pour l'entreprise », Décembre.
- ❖ ONS : Evolution des exportations, divers numéros.

5. Lois et textes législatifs

- ❖ Article 13 du code des taxes sur le chiffre d'affaires.
- ❖ Article 50 du code des taxes sur le chiffre d'affaires.
- ❖ Article 138 du code des impôts et taxes assimilées modifié par l'article 06 de loi de finances pour 2006.
- ❖ Article 220-3 du code des impôts directs et taxes assimilées.
- ❖ Article 42-2 du code des taxes sur le chiffre d'affaires.
- ❖ L'ordonnance 74-12 du 30 janvier 1974 ;
- ❖ Loi 82-11 du 23 août 1982 qui porte sur l'investissement ;
- ❖ Loi 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit, Journal Officiel de la République Algérienne n° 16, 18 avril 1990, Alger ;
- ❖ Décret N° 91-37 du 19 février 1991 portant sur libération du commerce extérieur ;
- ❖ Décret législatif du 05-10-1993 relatif à la promotion de l'investissement ;
- ❖ le décret exécutif n° 96-94 du 03 mars 1996 ;
- ❖ Ordonnance N° 01-03 du 20-08-2001, relative au développement de l'investissement, JORA N°47 du 22-08- 2001 ;
- ❖ Loi 01-18 du 12 décembre 2001 portant loi d'orientation sur la promotion de la petite et moyenne entreprise, journal officielle n°77 du 15 décembre 2001.

6. Directions régionales

- ❖ Direction des PME de la wilaya de Bejaia, Bulletin annuel 2012.
- ❖ La chambre de commerce et de l'industrie de la wilaya de Bejaia.

7. Sites internet

- ❖ site du ministère de la PME et de l'artisanat
- ❖ www.cagex.dz
- ❖ www.fgar.dz
- ❖ www.pmeart-dz.org « Pour une politique de développement de PME en Algérie ».
- ❖ www.worldbank.org : site de la Banque mondiale
- ❖ www.min-commerce-gouve.dz

Annexe 01**Le questionnaire**

Votre entreprise a été sélectionnée pour participer à une enquête sur l'importance des petites et moyennes entreprises en Algérie, qui rentre dans le cadre de la préparation d'un mémoire de Master II, dont le thème est *l'Essaie d'analyse de la contribution des PME algériennes dans le commerce international*. Cette enquête est de nature à nous permettre d'avoir une idée précise sur les capacités de ces entreprises à exporter, mais aussi leurs entraves, pour cerner l'environnement général de ces entreprises.

Dans le souci de l'économie de votre temps, nous avons fait tous les efforts pour rédiger un questionnaire, précis et simple à compléter. Nous souhaiterons votre pleine collaboration en répondant aux questions se rapportant à l'entreprise, avec les précisions sollicitées tout au long du questionnaire. Dans le cas où il n'y aurait pas de réponse complète à une question donnée, vous êtes priés de fournir une réponse même approximative.

Nous nous engageons à assurer la stricte confidentialité des informations fournies qui ne seront utilisées qu'à des fins académiques.

Questionnaire destiné aux chefs d'entreprises

Prière de répondre aux questions en fonction de la situation de votre entreprise au 31/12/2012.

I. IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE**1. Raison social et localisation**

Raison social	
Wilaya	
Commune	

2. Forme juridique

SARL	EURL	SPA	SNC

Capital initial	
-----------------	--

Date de création de l'entreprise	
----------------------------------	--

Date d'entrée en exploitation de l'entreprise	
---	--

3. L'entreprise était-elle en activité au cours de l'année 2012 ?

Oui	
Non	

4. Combien d'employés rémunérés à temps plein, sans compter les contractuels, l'entreprise avait-elle au cours de l'année 2012

1 à 9	
10 à 49	
50 à 250	
Plus de 250	

5. Au 31 décembre 2012, était-elle en propriété exclusive ou partielle d'une autre société ?

Oui	
Non	

Si oui, quel pourcentage des capitaux propres appartenait à la société mère ?

	%
--	---

6. Quel était le chiffre d'affaire de l'entreprise pour l'exercice 2012 ?

	DA
--	----

7. Quel était le total du bilan de l'entreprise pour l'exercice 2012 ?

	DA
--	----

8. Identifiez le secteur d'activité qui représente mieux la principale activité de l'entreprise

1	Agriculture et pêche	
2	Eau et énergie	

3	Mines et carrières		10	Industrie du cuire	
4	Matériaux et construction		11	Industrie du bois	
5	Bâtiment et travaux publics		12	Industrie divers	
6	Chimie, plastique		13	commerce	
7	Industrie agro-alimentaire		14	Services aux entreprises	
8	Industrie du textile		15	Affaire immobilières	
			16	Services pour collectivités	

9. Dans quelle phase de son développement est votre entreprise?

1	Création (le projet est en développement mais pas encore de clientèle)	
2	Démarrage (le projet est clairement défini et l'entreprise débute la commercialisation)	
3	Croissance (les ventes sont en croissance)	
4	Maturité (les ventes sont stables et l'entreprise n'a plus de nouveaux clients)	
5	Déclin (les ventes ont commence à décroître)	

10. Parmi les éléments suivants, indiquez ceux qui représentent les principaux obstacles au développement de l'entreprise: (cochez plus d'une case au besoin)

1	Trouver de la main-d'œuvre qualifiée	
2	La réglementation	
3	Obtention de financement	
4	Le niveau des impôts	
5	Capacité de gestion des dirigeants actuels	
6	L'instabilité de la demande	
7	Le besoin de renouveler fréquemment les équipements	
8	Autre obstacles « précisez »	

1. Perspectives de croissance du marché (cochez une seule réponse SVP)

1	Plutôt en forte croissance	
2	Plutôt en faible croissance	
3	Plutôt en récession	

12. Le propriétaire principale est-il également le dirigeant principal de l'entreprise ?

Oui	
Non	

Si oui, depuis combien d'années dirige-il la présente entreprise ?

Ans

13. Veuillez indiquer le nombre d'années d'expérience acquises

A	Dans la présente entreprise	
B	Dans ce secteur d'activité	

13. Répartition des salaires par catégorie socioprofessionnelle :

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Cadre						
Maîtrise						
Exécution						
Total						

II- L'ENTREPRISES ET SON ENVIRONNEMENT

1. Qualité de la relation de l'entreprise avec son environnement

	Bonne	Moyenne	Mauvaise
Administration publiques			
Banque/assurance			
Législation du travail			
Autres entreprises			

2. Autre contraintes ?

Qualité d'infrastructures	
Le foncier	
La localisation géographique	
Autres (citez)	

3. Avez-vous bénéficié de mesures de soutien de la part du gouvernement ?

Oui	
Non	

4. Parmi ces mesures, quelles sont celles dont vous avez bénéficiées ? (plusieurs réponses sont possibles).

Fiscalité	
Accès aux marchés publics	
Coût d'emploi	
Financement de l'activité	
Assurance crédit à l'exportation (si entreprise exportatrice)	

5. Les politiques de soutien aux développements des PME adoptées par le gouvernement sont-elles bénéfiques pour votre entreprise ?

Oui	
Non	

6. Ces politiques vous ont incité à créer votre entreprise ?

Oui	
Non	

III. ATTITUDE VIS-A-VIS DE L'EXPORTATRICE

1. Pourcentage du financement de l'entreprise

1	Autofinancement	
2	Financement bancaire public	
3	Financement bancaire privé	

2. Etes-vous en partenariat avec une entreprise étrangère ? (cochez une seule réponse).

Oui	
Non	

3. Sous-traitez-vous une partie de votre activité ? (cochez une seule réponse).

Oui	
Non	

4. Etes-vous sous-traitant pour d'autres entreprises ? (cochez une réponse).

Oui	
Non	

5. Quel est le pourcentage des principaux intrants dans la production ?

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Produits locaux						
Produits importés						

6. L'exportation est-elle un objectif dans la stratégie globale de l'entreprise ?

Oui	
Non	

7. Votre entreprise est-elle engagée actuellement dans l'activité d'exportation ?

Oui	
Non	

Si oui, s'agit-il d'un moyen de :

Survie	
Développement	

Autre

8. Qu'elle est le montant exporté en 2012 ?.....DA, et qu'elle est sa part dans le chiffre d'affaire ?.....%.

9. Qu'elles sont les produits exportés ?.....

10. A combien s'élève, pour l'année 2011, la quantité exportée ?.....

11. Quelle est la destination des produits exportés ?.....

S'agit-il d'une activité :

Régulier	
ponctuelle	

12. Estimez-vous pouvoir exporter encore plus ?

Oui	
Non	

13. Comment considérez-vous le climat d'affaire en Algérie en rapport avec l'activité de l'exportation ?

- Favorable

- Peu favorable

- Non favorable

14. Considérez-vous que l'Algérie dispose d'atouts en mesure de contribution à l'amélioration de la compétitivité de votre entreprise sur les marchés internationaux ?

Oui	
Non	

Si oui, de quoi s'agit il ?

- Main d'œuvre bon marché
- Position stratégique
- Ressources naturelle abondants
- Autres

15. Quel genre de facteurs constituant dans votre cas des freines à l'exportation ?

Réglementaires	
Administratives	
Logistiques	
Autres	

16. Si vous n'exportez pas, pour qu'elle raison ?

Capacité de production limitée	
Le produit ne se prêt pas à l'exportation	
Les risques sont trop importants à l'export	
Manque d'informations	
Manque d'accompagnement	

17. Comptez-vous exportez prochainement ?

Oui	
Non	

18. Considérez-vous qu'il existe un potentiel à exporter par votre entreprise ?

Oui	
Non	

19. Si oui, dans quel créneau ?.....

20. Et combien estimez-vous exportez ?.....DA

Annexe 02

Récapitulatif des caractéristiques des PME enquêtées

N°	Identification des entreprises enquêtées							Cherchent à être exportatrice
	R S	D C	FJ	W	Cn	S A	taille	
01	ERiAD Filiale, les Moulin de la Soummam	1982	EPE	Béjaia	Akbou	Industrie agro-alimentaire	50 à 250	Non
02	SARL SICA	1983	SARL	Béjaia	Béjaia	Industrie agro-alimentaire	10 à 49	Non
03	AB Cuisine plus	1984	SARL	Béjaia	El-Kseur	Affaire Immobilières	50 à 250	Non
04	COGB La belle	1985	SPA	Béjaia	Béjaia	Industrie agro-alimentaire	50 à 250	Oui
05	SPA Baticompos	1986	SPA	Béjaia	Boudjllil	Industrie divers	50 à 250	Non
06	SNS Cojek	1998	SNC	Béjaia	El-kseur	Industrie agro-alimentaire	50 à 250	Non
07	PROFERT	1996	SPA	Béjaia	Béjaia	Industrie agro-alimentaire	50 à 250	Oui
08	ALMAG-ZAC Taharacht	1998	SARL	Béjaia	Akbou	Industrie agro-alimentaire	50 à 250	Oui
09	SARL Grand mulin de la Vallée	1998	SARL	Béjaia	Akbou	Industrie agro-alimentaire	10 à 49	Oui
10	Production de la crème glace	2004		Béjaia	Tazmalt	Industrie agro-alimentaire	10 à 49	Non
11	SARL Chiali	2006	SARL	Béjaia	Béjaia	Service	10 à 49	NON
12	Ets ZIANE	2007	EURL	Béjaia	Béjaia	Matériaux construction et	1 à 9	Non
13	SPA Frulact Algérie	2007	SPA	Béjaia	Akbou	Industrie agro-alimentaire	50 à 250	Oui
14	Khodja et Cie	2008	SNS	Béjaia	Seddouk	Industrie agro-alimentaire	10 à 49	Oui
15	SARL Chahir Nour	2008	SARL	Béjaia	Béjaia	Matériaux construction et	1 à 9	Non
16	Giny Partner IMP/EXP	2008	SARL	Béjaia	Tazmalt	Industrie divers	1 à 9	Non

17	SARL Riafood	2010	SARL	Béjaia	Amalou	Industrie agro-alimentaire	10 à 49	Non
18	SODEXIN	2010	SARL	Béjaia	Béjaia	Industrie divers	1 à 9	Oui
19	TIKLAT	2010	SA	Béjaia	Temezrit	Industrie agro-alimentaire	1 à 9	Non
20	BVD krime Belkacem Béjaia	2011	SPA	Béjaia	Béjaia	Matériaux et construction et BTP	10 à 49	Non

Source : Réalisée à partir des résultats de notre enquête.

Annexe 03**Bilan des exportations des PME de la wilaya de Béjaia durant l'année 2012.**

N°	Raison social	Le produit exporté	La quantité (kg)
01	COGB LA BELLE	Glycérine	1264960
02	GENERAL PLAST	Boite préforme	757350,05
03	SARL BEJAIA FROID	Poulpe	23605,35
04	SARL SPCGB	Soda	20594,39
05	SARL SET TOUDJA	Soda	14216,3
06	SPA PROFERT	Engrain	20340
07	EBF	Boite avicoles	17280
08	CHELBI Mr CHERIF	Eau minérale	40320
09	SARL RECYPAL	Bottles Flakes	31550
10	SARL SODEXIN	Récupération de déchets	41268
Total des quantités exportées			2231484,09
Montant total en dollars			-----

Source : Direction de la PME et de l'artisanat de la wilaya de Béjaia.

Table des matières

Remerciements

Dédicaces

Liste des abréviations

Introduction générale.....	1
Chapitre 01: LA PME, concepts et définitions	3
Section 01 : Définitions, caractéristiques et classification des PME.....	3
1.1. Définition de la PME en Algérie	3
1.2. Caractéristiques des PME	4
1.2.1. Les atouts des PME	4
A. L'adaptabilité.....	4
B. La maîtrise de certains coûts	4
C. La pratique du terrain	5
D. La concentration de l'effort	5
E. La rapidité de la prise de décision	5
1.2.2. Les faiblesses des PME.....	5
A. La perte de l'autonomie	5
B. La fragilité de leurs structures financières.....	5
C. Le manque de notoriété	5
D. La difficulté de se procurer des ressources financières et humaines.....	5
1.3. Classifications des PME par domaines d'activités	5
1.3.1. Classification suivant la nature des produits	6
A. Les PME de production des biens de consommation.....	6
B. Les PME de production des biens intermédiaires	6
C. Les PME de production des biens d'équipements.....	6
1.3.2. Classification selon l'orientation des PME	6
A. Les métiers artisanaux et traditionnels	6
B. Les PME dans la production moderne.....	6
1.4. Classification juridique.....	7
1.4.1. Les entreprises privées	7
A. Les entreprises individuelles	7
B. Les sociétés au nom collectif (S.N.C)	7
C. Les sociétés à responsabilité limitée (SARL).....	8
D. Les entreprises Unipersonnelles à Responsabilité Limitée (EURL).....	8
1.4.2. Les entreprises publiques	8
A. Les établissements publics	8
B. Les sociétés d'économie mixte.....	8
1.4.3. Les entreprises coopératives.....	8

Section 02 : Les PME et leur contribution dans le développement de l'économie algérienne	9
2.1. L'évolution des PME en Algérie	9
2.1.1. Quelques repères historiques	9
A. La période de l'indépendance à 1988.....	9
B. La période d'après 1988	10
2.1.2. Les organismes de soutien et de promotion des PME.....	13
A. L'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ)	13
B. Le Fond de Garantie des Crédits aux PME (FGAR)	13
C. L'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit (ANGEM)	13
D. L'Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI).....	14
2.2. La place et le rôle de la PME dans le développement de l'économie locale et nationale	14
2.2.1. La dynamique des PME en Algérie.....	14
A. L'évolution des PME en Algérie durant la période 2001-2011	14
B. Répartition des PME privées par secteur d'activités	15
C. Répartition des PME publiques par secteur d'activités.....	18
D. Répartition géographique des PME dans les douze Wilayas du nord.....	18
2.2.2. Contribution de la PME à la création de l'emploi.....	19
2.2.3. Contribution des PME au Produit Intérieur Brut (PIB).....	21
2.2.4. Contribution des PME à la création de la valeur ajoutée	21
2.2.5. Contribution des PME à la distribution des revenus et à la relance de l'économie	23
A. Contribution à la distribution des revenus.....	23
B. Contribution à la relance de l'économie	23
<u>Chapitre 02: Contribution des PME Algérienne dans le commerce international.....</u>	22
Section 01 : Le processus de libéralisation du commerce extérieur en Algérie.....	25
1.1. L'évolution du cadre juridique du commerce extérieur.....	25
1.1.1. Le monopole de l'Etat sur le commerce extérieur (1963-1988)	25
A. Le régime du commerce d'importation	26
<i>Les organismes publics</i>	<i>26</i>
<i>Les groupements professionnels d'achat</i>	<i>26</i>
<i>Système des Autorisations Globales à l'importation (AGI).....</i>	<i>27</i>
<i>La nationalisation de commerce à l'importation.....</i>	<i>27</i>
B. Le régime du commerce d'exportations	28
<i>Phase de poste ouverte (période 1974-1978).....</i>	<i>28</i>
<i>Phase de monopole de l'Etat (Période 1978-1988).....</i>	<i>28</i>
1.1.2. Les tentatives de libéralisation du commerce extérieur (1988-1994)	29
A. Les encouragements fiscaux.....	29

B. Les encouragements en matière de prix	29
C. Les encouragements en matière d'assurance	30
1.1.3. La libéralisation du commerce extérieur après 1994	31
A. Le régime à l'importation	31
B. Le régime à l'exportation	32
1.2. L'ouverture commerciale multilatérale et régionale de l'Algérie	34
1.2.1. L'accession de l'Algérie à l'OMC	34
1.2.2. L'accord d'association avec l'Union Européenne	35
A. La zone de libre-échange	35
B. L'harmonisation du cadre de réglementaire	36
C. La coopération	36
1.2.3. Les accords bilatéraux avec les pays arabes	36
1.2.4. Le Système Généralisé de Préférences commerciales (SGP) avec les USA	36
Section 02 : Les institutions de la promotion du commerce extérieur	37
2.1. Les avantages fiscaux et parafiscaux	37
2.1.1. La taxe sur l'activité professionnelle (TAP)	37
2.1.2. La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur les opérations de vente à l'exportation	37
2.1.3. L'impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS)	38
2.2. Les organismes de soutien aux exportations hors hydrocarbures	38
2.2.1. Le Fond spécial pour la promotion des exportations (FSPE)	38
2.2.2. Le Fond national de régulation et de développement Agricole (FNRDA)	39
2.3. Les mesures institutionnelles et douanières	39
2.3.1. La compagnie algérienne d'assurance et de garantie des exportations (CAGEX)	39
2.3.2. L'agence nationale de promotion du commerce extérieur (ANPROMEX)	40
2.3.3. La chambre algérienne du commerce et de l'industrie (CACI)	40
2.3.4. La société algérienne des foires et expositions (SAFEX)	41
2.3.5. Le programme <i>OPTEMEXPORT</i>	41
2.3.6. Les facilitations douanières à l'exportation	42
Section 03 : La part des PME dans les échanges extérieurs de l'Algérie	44
3.1. Evolution de la balance commerciale de l'Algérie période (2004- 2011)	44
3.1.1. Analyse des importations	46
3.1.2. Analyse des exportations	47
3.2. Potentiel des PME Algérienne dans l'exportation hors hydrocarbures	50
Chapitre 03: La stratégie des PME de la région de Bejaïa vis-à-vis de l'exportation	52
Section 01 : Présentation de la région de Bejaia	52
1.1. Présentation géographique de la wilaya de Béjaïa	52
1.2. Les infrastructures de base et les principales activités économiques	52
1.2.1. Les infrastructures de base	52
A. Le réseau routier	52

B. La ligne ferroviaire	53
C. L'infrastructure portière	53
D. L'infrastructure aéroportuaire	53
1.2.2. Les principales activités économiques	55
A. L'agriculture	55
B. Les activités tertiaires	55
C. Les activités industrielles.....	56
D. Le tourisme.....	56
1.3. Présentation du secteur des PME au niveau la wilaya de Béjaïa.....	57
1.3.1. La répartition des PME de la wilaya de Bejaïa par secteur d'activité et par emploi	57
1.3.2. Répartition géographique des PME de la wilaya de Bejaïa	58
Section 02 : Analyse des résultats de l'enquête auprès des PME de la wilaya de Béjaïa	60
2.1. Présentation de l'enquête du terrain	60
2.2.1. Objectifs et méthodologie de l'enquête.....	60
A. Objectif de l'enquête de terrain	60
B. Méthodologie de l'enquête de terrain	61
2.1.2. Difficultés rencontrées	62
2.2. Présentation et analyse des résultats	62
2.2.1. Les caractéristiques générales des PME enquêtées.....	62
A. Répartition des entreprises enquêtées par commune.....	62
B. Répartition des PME enquêtées selon l'effectif employé.....	63
C. Répartition selon le statut juridique des PME enquêtées	64
D. Les secteurs d'activité investis par les PME enquêtées	65
E. L'expérience professionnelle	66
2.2.2. Les contraintes à la création et au développement des PME dans la wilaya de Béjaïa	67
2.2.3. Les opérations d'exportation des PME de la région de Béjaïa	68
A. Les PME exportatrices	68
B. Les PME non exportatrices.....	71
2.2.4. Les perspectives à la promotion des exportations hors hydrocarbure.....	74
Conclusion générale	76
Bibliographie.....	78
Annexe	82
Liste des tableaux	92
Listes des graphes et figures.....	93
Table des matières	94